



HAL
open science

La laïcité en établissement scolaire : la place du CPE face à une question socialement vive ?

Thomas Alliot, Axelle Bleurvacq

► To cite this version:

Thomas Alliot, Axelle Bleurvacq. La laïcité en établissement scolaire : la place du CPE face à une question socialement vive ?. Education. 2023. dumas-04317480

HAL Id: dumas-04317480

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04317480>

Submitted on 1 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Master « Métier de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »

Mention Encadrement éducatif

**La laïcité en établissement scolaire : La place du CPE face à
une question socialement vive ?**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de master

soutenu par :

Thomas ALLIOT (181942N)
Axelle BLEURVACQ (127178M)

Le 12 avril 2023

Sous la direction de Céline CHAUVIGNÉ

Remerciements

Nous adressons nos remerciements à l'ensemble des personnes ayant contribué à la réalisation de ce mémoire.

Nous tenons tout d'abord à remercier Madame Chauvigné, notre directrice de mémoire, qui nous a accompagnés et guidés, tout au long de l'élaboration de ce travail de recherche. Nous la remercions pour ses précieux conseils et sa disponibilité.

Nous remercions également très chaleureusement les professionnels ayant pris le temps de répondre à notre enquête, faisant preuve d'une implication remarquable.

Enfin, nous remercions nos amis et camarades de classe pour nous avoir soutenus durant ces deux années, tout au long de la rédaction de ce mémoire de recherche.

Table des matières

Remerciements	2
Introduction	6
Partie 1. Le Cadre théorique	8
Chapitre 1. Histoire de la laïcité en France	8
1.1. <i>La naissance d'une notion</i>	8
1.1.1. Les origines : des Lumières vers le premier empire	8
1.1.2. Une Laïcisation progressive de l'école publique	10
1.2. <i>Une approche différente selon les contextes historiques à l'École</i>	11
1.2.1. Le compromis, la loi du 9 décembre 1905 : la séparation de l'Église et de l'État	11
1.2.2. La judiciarisation, la loi du 15 mars 2004 encadrant le port des signes religieux	13
1.2.3. L'approche pédagogique, depuis 2015	14
1.3. <i>Cristallisation idéologique : évolutions sociétales et choix politiques</i>	15
1.3.1. Une idée de la laïcité neutralisante	16
1.3.2. Une idée de la laïcité libérale	18
Chapitre 2. La laïcité en débat	20
2.1. <i>Les religions et la laïcité en France</i>	20
2.1.1. Un état des lieux du religieux en France en 2020	20
2.1.2. Pourquoi l'Islam se retrouve-t-elle au cœur du débat sur la laïcité ?	21
2.1.3. Le traitement inégal des religions vis à vis du principe de laïcité à l'école	23
2.2. <i>Postmodernité : amplification</i>	24
2.2.1. Les médias	24
2.2.2. Les conséquences de l'usage des réseaux sociaux	26
2.2.3. Un espace de débat polarisé	27
2.3. <i>Exacerbation des problèmes liés à la laïcité au sein de l'école</i>	28
2.3.1. Crispation de l'École	28
2.3.2. Et les usagers ?	30
Chapitre 3. Quel cadre, champ d'action, pour les acteurs et l'institution ?	31
3.1. <i>Porosité entre la société, et la vie scolaire : une augmentation des situations de conflit au sein de l'institution autour du principe de laïcité</i>	31
3.1.1. Aujourd'hui, quelles réponses sont apportées aux conflits sur le terrain ?	31
3.1.2. Enjeux pour le CPE et la vie scolaire ?	33
3.2. <i>Les questions socialement vives</i>	34
3.2.1. Une construction complexe	34
3.2.2. Quelles conséquences sur l'action des acteurs ? Quelles réponses apporter au QSV, en théorie ?	35
3.3. <i>Quelles conséquences sur le positionnement des acteurs de l'institution ?</i>	37
Synthèse	38
Partie 2. Enquête	41
1. Méthodologie de l'enquête de terrain	41

1.1 La problématique.....	41
1.2 Les hypothèses.....	41
1.3 Terrain d'enquête et échantillonnage.....	42
1.4 Méthodologie de l'enquête : construction du support	43
2. Exploitation des données	46
2.1 Les acteurs et leur définition du principe de laïcité	46
2.1.1 Une définition floue pour les acteurs	47
2.1.2 La laïcité, un principe qui a toutes les caractéristiques d'une Question Socialement Vive ?.....	49
2.2 Une laïcité bousculée par l'islam ... mais pas seulement	51
2.2.1 Un rapport de force entre l'islam et la laïcité ?	51
2.2.2 Les évangélistes	53
2.3 L'établissement, la prise en compte de son contexte pour une laïcité effective	54
2.3.1 Les acteurs et leur analyse du contexte	54
2.3.2 Principe de laïcité et religion : une QSV comme les autres.....	54
2.4 La collaboration ou coopération, approche de la laïcité et réponses.....	56
2.4.1 Acte de collaboration ou de coopération ? quelle approche dans le traitement des situations problématiques ?	56
2.4.2 Le principe de laïcité et l'équipe de vie scolaire	58
2.4.3 Les réponses et pratiques, développées pour incarner et faire vivre la laïcité à l'école.....	59
2.4.4 Apparition tensions en vie scolaire.....	61
2.5 La formation des CPE et des professeurs d'EMC	62
3. Synthèse	65
Conclusion	67
ANNEXE 1 QUESTIONNAIRE POUR L'ENTRETIEN	70
ANNEXE 2 - Entretien CPE Collège.....	72
ANNEXE 3 - Entretien CPE Collège REP+	83
ANNEXE 4 - Entretien CPE Lycée	91
ANNEXE 5 - Entretien CPE Lycée professionnel	102
ANNEXE 6 - Entretien Professeur d'EMC collègue 1	108
ANNEXE 7 - Entretien Professeur d'EMC Lycée GT	114
ANNEXE 8 - Entretien Professeur d'EMC Collège 2.....	118
ANNEXE 9 Grilles d'analyses CPE Collège	120
ANNEXE 10 Grilles d'analyses Professeur d'EMC Collège.....	126
ANNEXE 11 Grilles d'analyses CPE Collège en Réseau d'Éducation Prioritaire	132
ANNEXE 12 Grilles d'analyses CPE Lycée.....	137

ANNEXE 13 Grilles d'analyses CPE Lycée Professionnel.....	143
ANNEXE 14 Grilles d'analyses Professeur d'EMC Lycée GT	149
ANNEXE 15 Grilles d'analyses Professeur d'EMC Collège 2	155
Bibliographie	159

Introduction

Cent ans après la loi de séparation des Eglises et de l'État consacrant la laïcité au sein de notre République, l'année 2005 est marquée par la réaffirmation du principe de laïcité. En effet, le 9 décembre 2005, jour de l'anniversaire du vote de la loi de 1905 au sénat, a été présentée la « Déclaration universelle sur la laïcité du XXIème siècle ». Signé par plus de 35 pays, ce nouveau laïc, pourtant une exception française, démontre que ce principe est pluriel et se manifeste sous différentes formes dans bien d'autres pays ayant une histoire et des cultures différentes. L'article 7 de la charte de 2005 signifie que « *La laïcité n'est donc l'apanage d'aucune culture, d'aucune nation, d'aucun continent. Elle peut exister dans des conjonctures où le terme n'a pas été traditionnellement utilisé. Des processus de laïcisation ont eu lieu, ou peuvent avoir lieu, dans diverses cultures et civilisations, sans être forcément dénommés comme tels.* »

Ainsi, bien des pays démocratiques pratiquent une forme de laïcité libre, ni constitutionnalisée ou légiférée comme c'est le cas en France, et où les décisions politiques ne sont pas pour autant soumises à l'influence d'une ou plusieurs religions. C'est le cas du Canada par exemple, dont les principes fondamentaux sont intimement liés à une laïcité sans pour autant que celle-ci soit légiférée. Aux États-Unis, c'est une forme de laïcité hybride qui s'établit. Le gouvernement garantit la liberté de conscience à chacun. Cependant, que ce soit dans les constitutions des états fédérés, ou encore lors de discours politiques, il n'est pas rare d'entendre ou de voir des références directes à la religion, notamment avec le fameux « in god we trust ».

En France, la laïcité est garante du principe de liberté de conscience et il est question ici de la distinction de l'Église et de l'État politiquement.

Aujourd'hui, la laïcité n'est pas assimilée naturellement et automatiquement par tous les individus et provoque encore de nombreuses incompréhensions et interrogations menant parfois à des situations dramatiques. Depuis les attentats de 2015, on observe parallèlement une hausse des manifestations individuelles portant atteinte au principe de laïcité et au contexte social et politique en France qui fragilise l'École. Les injonctions dirigées vers l'École, considérée comme le principal vecteur de transmission des valeurs républicaines, d'ouverture d'esprit et de connaissance, la somme de réagir avec un certain nombre de mesures dans l'espoir d'éclaircir le principe de laïcité et de favoriser un retour à un équilibre dans cet imbroglio. L'École étant accusée de toute part dans les médias, les politiques ont rapidement été interpellés sur la nécessité d'apporter une solution afin de maintenir et garantir le principe de laïcité au sein de notre société.

Un an après l'attentat perpétré contre Samuel Paty, quelques mois après que l'Éducation Nationale ait publié un rapport de Jean-Pierre Obin (2021) présentant des mesures pour former les acteurs à la laïcité sur les quatre années à venir, et à l'aube d'une élection présidentielle où les questions autour de la diversité seront centrales, vis-à-vis de la laïcité, quelle posture le CPE se doit-il d'adopter ? Se trouve-t-il plutôt dans une posture pédagogique, juridique ou éducative ? Cette posture est-elle fragile et malmenée et comment le CPE peut-il prendre sa place ? Existe-t-il un consensus de la part des acteurs de l'Éducation Nationale sur la définition de la laïcité ? La laïcité

est-elle un sujet vif, dont les controverses rendent difficile son étayage auprès des usagers de l'Éducation Nationale ?

À partir de l'exemple de la laïcité, il s'agira de voir dans quelle mesure l'action éducative du CPE peut-elle accompagner une question socialement vive pour permettre à l'école d'arriver à un compromis de cohabitation, sans céder au séparatisme ?

Dans la première partie de notre mémoire nous évoquerons tout d'abord le principe de laïcité dans sa dimension théorique en rappelant brièvement son histoire afin de pouvoir prendre la mesure des enjeux contemporains, de ses origines jusqu'à l'émergence de visions idéologiques divergentes depuis 2015. Ensuite nous mentionnerons les rouages qui rendent les modalités de débats autour de la laïcité conflictuelles. Enfin, nous préciserons le rôle des usagers dans l'éducation et soulignerons les dispositifs permettant de prendre en charge la laïcité. Parmi ces dispositifs nous ferons la focale sur les espaces de débats concernant les Questions Socialement Vives et les problèmes complexes en éducation.

La seconde partie répond aux questionnements soulevés par une confrontation entre ce que la théorie préconise et ce qui se fait sur le terrain. Nous analyserons les données récoltées au cours d'une étude de terrain auprès de différents établissements.

Partie 1. Le Cadre théorique

Chapitre 1. Histoire de la laïcité en France

1.1. La naissance d'une notion

Nous pensons qu'il est important, dans un premier temps, d'étayer le processus à partir duquel le principe de laïcité est apparu. Le principe de laïcité se trouve à l'intersection des questions politiques, juridiques, éthiques, morales, et est chargé émotionnellement. Nous souhaitons revenir aux origines de son émergence pour exposer les tensions autour des débats actuels. Peu stabilisée, la laïcité constitue un principe flou, dont les interprétations sont en constante évolution.

1.1.1. Les origines : des Lumières vers le premier empire

Selon l'édition actuelle du dictionnaire de l'Académie Française, « laïc » est un adjectif venant du grec « laïkos » qui veut dire « du peuple », de « laos », le peuple et qui désigne l'unité d'une population considérée comme un tout indivisible. C'est au Moyen Âge que ce terme a été repris au sein même de la religion catholique. Cet adjectif désignait les individus issus du « Laïcat » : une communauté ne relevant d'aucun des ordres monastiques de la chrétienté et n'ayant en charge aucune responsabilité.

C'est à partir du XVIII^{ème} siècle, appelé siècle des Lumières¹, que de nombreux penseurs philosophes, tels Voltaire et Rousseau, vont exercer leur esprit critique sur des thèmes de société dont la religion. Ce siècle marque le début d'une distinction entre « croire » et « savoir » et de nombreux écrits émergent, dénonçant régulièrement le fanatisme religieux présent en France et ses dérivés. Voltaire entame une réflexion sur la morale religieuse en France dans son *Traité sur la Tolérance*, paru en 1763. Seulement 26 ans avant la Révolution Française, Voltaire écrit « Le droit humain ne peut être fondé en aucun cas que sur ce droit de nature ; et le grand principe, le principe universel de l'un et de l'autre, est, dans toute la terre : « *Ne fais pas ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit* ». Or on ne voit pas comment, suivant ce principe, un homme pourrait dire à un autre : « *Crois ce que je crois, et ce que tu ne peux croire, ou tu périras* » » (*Traité sur la tolérance*, 1763, ch.6)

En parallèle, Jean-Jacques Rousseau dans son ouvrage « *Émile ou De l'éducation* » paru en 1762, aborde une vision philosophique de l'éducation, novatrice pour l'époque. Il y évoque le processus éducatif qu'un enfant doit suivre selon lui afin de devenir un citoyen éclairé et bon par nature. Le rôle de la religion dans ce processus n'est évoqué que tardivement dans l'ouvrage et se matérialise par l'existence d'une « lumière intérieure ». Présenté en tant que simple chapitre ayant pour titre « *La profession de foi du Vicaire Savoyard* », Rousseau tend implicitement à proposer la religion comme un complément à l'éducation et non comme faisant partie de son ensemble.

¹ Mouvement philosophique qui domina le monde des idées en Europe au XVIII^e s. Larousse. (s.d.) Lumières. Dans une encyclopédie en ligne. Consulté le 4 décembre 2021 sur https://www.larousse.fr/encyclopédie/divers/siècles_des_lumières/130660

En 1789, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen impose une laïcisation de la souveraineté qui vient maintenant non plus du divin mais du peuple. Cette « *désacralisation du pouvoir* » (Baubérot, 2010, p.8) s'accompagne d'une réflexion autour du droit d'exercer librement toute espèce de cultes : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi* » (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, 1789, article X). Pour Condorcet, garantir cette liberté passe par la possibilité pour le peuple « *d'accéder à une instruction morale indépendante de toute religion particulière* ». L'idée d'une émancipation des injonctions religieuses par l'instruction des individus commence à naître.

Cependant, la révolution n'amène pas vers une laïcisation totale. En effet, les idées révolutionnaires imposent en 1793 un nouveau calendrier, le calendrier Républicain, ainsi qu'un nouveau culte polythéiste : le culte révolutionnaire. Cette religion civique reprend finalement l'idée de l'existence d'entités supérieures, et les matérialise par des divinités nommées Patrie, Raison et Liberté (Baubérot, 2010 p15). En parallèle de la Terreur², les anciennes formes de religion doivent donc être purgées et sont considérées comme indignes aux principes Révolutionnaires et à l'émancipation des esprits. Ainsi, cette répression violente va conduire au massacre de prêtres refusant de se soumettre, à la fermeture des édifices religieux, aux mariages forcés des prêtres et à des déportations pour ceux qui refusent de prêter serment à la Révolution.

En 1799, Bonaparte, alors nommé premier consul, hérite d'une situation politique agitée. Suite aux événements de la révolution, il introduit en 1801 le Concordat. L'État et l'Église sont « liés » afin de « *stabiliser la société et lui inculquer l'obéissance au régime* » (Minnerath, R. 2015, p1). Ce concordat présente les modalités d'exercice des différentes religions et les relations entre celles-ci et l'État. Les Français ont donc la possibilité de se déclarer catholique, protestant ou juif, seules religions reconnues et financées par l'État (le catholicisme étant reconnue comme suivie par la majorité de la population française). Ce choix de réintroduire les cultes religieux peut être perçu comme une forme de régression face aux idées de la Révolution, cependant nous pouvons y voir là les prémices de la laïcité puisqu'il garantit à chaque individu la liberté de culte et réaffirme l'égalité des droits des citoyens par la création d'un code Civil. « *A été abandonnée en tout cas l'idée d'une quelconque religion civile alternative aux religions historiques et qui aurait prétendu les supplanter* » (Hermont-Belot, 2015, p.222)

Ce n'est qu'au XIXe siècle que se produit une première forme de scission entre catholiques et républicains³ avec les lois de 1822 et la création de l'école laïque.

²La Terreur, entre 1793-1794, désigne une période de répressions au cours de laquelle des actes de cruauté ont été proférés à l'encontre des royalistes. Larousse. (s.d.) Terreur. Dans encyclopédie en ligne. Consulté le 4 décembre 2021 sur https://www.larousse.fr/encyclopédie/divers/la_terreur/146370

³Dès 1822, la sécularisation des institutions françaises est un combat mené par les républicains qui mènent une lutte pour instaurer la laïcité au sein de l'école et de la société. Les catholiques tentent de résister afin de maintenir le poids de l'Église au sein de l'école et de la société, considérant les lois

1.1.2. Une Laïcisation progressive de l'école publique

Au-delà de l'émergence des principes généraux de laïcité vu précédemment, la Révolution française a su poser les bases d'une réflexion générale autour de la liberté de culte et notamment sur la place de la religion dans la société mais aussi, plus précisément, dans l'instruction. Avant cela, l'École était un instrument politique et idéologique au service de l'État et de la religion catholique. La morale ne pouvait être enseignée que d'un point de vue religieux.

Talleyrand, député national et ancien évêque d'Autun avait réalisé un rapport sur l'instruction publique paru en 1791. Dans ce rapport, il indique à quel point l'instruction fait partie d'un bien commun auquel chacun doit s'attacher afin de se perfectionner sur le plan moral et politique.

L'instruction *« doit exister pour tous : car puisqu'elle est un des résultats, aussi bien qu'un des avantages de l'association, on doit conclure qu'elle est un bien commun des associés : Nul ne peut donc en être légitimement exclu ; et celui-là qui a le moins de propriété privée semble même avoir un droit de plus pour participer à cette propriété commune »* (Talleyrand, 1791, p 588).

« La laïcité implique la morale [...] une morale non religieuse [...] scolaire et indépendante à l'égard de tous les cultes » (Maury, 1997, p19.)

La laïcisation de l'école par Jules Ferry, qui ne considérait pas que les enseignements religieux devaient avoir lieu dans les murs de l'institution, s'est avérée être un succès grâce à son attachement pour la *« bonne vieille morale de nos pères »* (Raynaud, 2019, p.76). Comment garantir la liberté de conscience en rendant l'instruction obligatoire ? (Baubérot, 2010, p.39) Pour lui, il existe une morale naturelle, qui peut poser question, dans la mesure où elle s'appuie sur l'idée d'une *« nature »* humaine, un point de vue essentialiste. Cependant l'idée séduit ses contemporains et permet à l'Église et ses fidèles de mieux vivre les lois de 1881-82 qui rendent l'école gratuite, laïque et obligatoire. Cette importante réforme de l'instruction en France s'accompagne de la volonté de donner une place aux femmes. Elles, qui étaient jusqu'alors sous l'emprise spirituelle de la religion et l'autorité de leur mari, vont avoir le droit d'accéder à une instruction laïque. Cette idée est entérinée en 1880 par la loi de Camille Sée concernant l'enseignement secondaire des jeunes filles. La laïcisation de l'école a aussi été permise par l'action de Ferdinand Buisson qui fut chargé de la direction de l'enseignement primaire entre 1879 et 1896. Ouvertement anticlérical, il a largement contribué aux réflexions autour d'une école laïque dans ses écrits au sujet de l'éducation, cependant il n'a jamais été hostile à la religion, la qualifiant de plus-value pouvant compléter l'instruction morale donnée par l'école. (Mecquenem, 2018 p 94). Il rédige en outre, un *« Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire »* dans lequel on retrouve des articles sur la morale et la laïcité, outils sur lesquels les instituteurs de France vont pouvoir s'appuyer à la fin du XIXème siècle.

de 1882 comme des lois «impies» imposant «une école sans Dieu». Consulté le 10 janvier 2021 sur dossiers d'histoire - Les lois scolaires de Jules Ferry - Sénat (senat.fr)

En 1883, Jules Ferry s'adresse aux instituteurs à travers une lettre. « *Des diverses obligations qu'il vous impose, celle qui vous apporte le plus lourd surcroît de travail et de souci, c'est la mission qui vous est confiée de donner à vos élèves l'éducation morale et l'instruction civique* » (Maury, 1997 p.19). Dans cette lettre, il encourage les instituteurs confrontés au fait de devoir enseigner la morale de façon laïque et de manière « vivante », pour préserver la liberté de conscience des enfants.

« *Si parfois vous étiez embarrassé pour savoir jusqu'où il vous est permis d'aller dans votre enseignement moral, voici une règle pratique à laquelle vous pourrez vous tenir : demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire [...] si oui abstenez-vous de le dire, sinon parlez hardiment* » (Maury. L, 1997 p22). S'applique ici une forme de liberté d'expression concédée aux instituteurs qui deviennent les porte-parole d'une morale laïque et participent à la diffusion des idées. Cependant, cet exercice n'est pas encore uniformisé et laisse les instituteurs face à leur libre arbitre sur les questions morales.

Cet affranchissement de l'École vis-à-vis de l'Église, constitue pour Jean Baubérot le premier seuil de laïcisation en France.

1.2. Une approche différente selon les contextes historiques à l'École

Après avoir retracé les étapes historiques du principe de laïcité de sa genèse jusqu'aux lois de 1881-82, le chemin est encore long. Nous avons choisi de retenir trois approches (1905 : le compromis, 2004 : la judiciarisation, 2015 : la pédagogie) qui caractérisent les moyens que vont se donner les politiques pour s'unifier autour du principe de laïcité. Elles ont chacune participé à en construire notre perception contemporaine, et ses dissonances. L'école, comme la société, devra composer avec les émotions que suscitent les débats au gré de l'évolution morale et civique de notre pays. Cela ne se fait pas sans écueil, et nous verrons que chaque approche génère son lot de ressentiments, nous rappelant qu'il n'existe pas de réponse concrète aux questions que soulève le principe de laïcité.

1.2.1. Le compromis, la loi du 9 décembre 1905 : la séparation de l'Église et de l'État

Avant la loi de 1905 d'Aristide Briand, décrite comme un pacte par Jean Baubérot, des débats ont eu lieu autour des questions de laïcisation. Pour Baubérot, le pacte de 1905, comme le concordat, se sont construits sur un temps long. 12 ans pour le pacte concordataire si nous assumons que la déclaration des droits de l'homme en est à l'origine, 25 ans pour la loi de 1905 en partant du principe que les lois de 1881-82 ont amorcé les débats. Il était question pour Jules Ferry et les républicains, au-delà d'apaiser les relations entre l'État et la religion, de maintenir une forme d'autorité en droit sur les activités de l'Église catholique. Les débats ont pu opposer

des personnages politiques radicaux comme le petit père Combe rallié par Ferdinand Buisson, Anatole France ou Jean Jaurès à l'approche plus modérée des laïques que représentaient Jules Ferry, Pierre Waldeck-Rousseau, ou Aristide Briand. Le petit père Combe, laïciste anticlérical, a notamment voté la loi du 7 juillet 1904 interdisant aux congrégations d'enseigner alors que l'enseignement catholique reposait sur elles. Aussi l'anticléricalisme ouvrier a pris sa part au débat. Il a donc été question d'unir les églises, les « laïcistes » et les « laïques » autour d'une loi. (Raynaud, 2019, p. 70).

L'idée de pacte nous semble pertinente puisqu'elle sous-tend l'idée qu'il existe des antagonismes, des divergences, entre deux parties mais que l'accord ne s'est pas fait au détriment total de l'une des parties. Il incarne un compromis. L'ancien ennemi devient un « partenaire-adversaire » (Baubérot, 1990, p.19). Cela n'empêche pas qu'il y existe un vainqueur et un vaincu. Le pacte prend en compte certaines aspirations du vaincu.

Dans la loi du 9 décembre 1905 le terme de laïcité n'apparaît pas. Aujourd'hui la France connaît un système comprenant séparation et laïcité. Ces deux concepts ne sont pas à confondre, ils nous distinguent d'autres pays qui se revendiquent en pratique laïque sans avoir engagé la « séparation » juridique entre les religions et l'État (Basdevant-Gaudemet, 2014). La loi de séparation repose sur 3 grands principes : la neutralité religieuse de l'État, la liberté de conscience et la neutralité au service du pluralisme.

Cette loi peut être perçue de deux manières, comme un prolongement du combat anticlérical par la non-reconnaissance institutionnelle des religions ou comme un geste d'apaisement dans le conflit qui oppose les Églises et l'État (Chauvigné, 2017). Kant a défini la modernité par une séparation de la religion à un espace privé lui-même séparé de l'espace public, que nous retrouvons dans l'esprit de la loi de 1905 dans sa forme institutionnelle, dans la séparation de l'église et de l'État (Hervieu-Léger, D. dans Zwillig, A.L., 2019). La loi de 1905 est une loi de liberté, de liberté de conscience et de manifester sa religion, « *donc de l'exercice public du culte qui doit composer avec les autres libertés publiques et l'ordre public* » (Basdevant-Gaudemet, 2014, p.78). Une distinction juridique émerge entre sphère publique et sphère privée. La sphère publique est l'endroit où le citoyen est soumis aux lois communes de la République (Schmitt, 2011), à l'inverse la sphère privée est l'endroit où les règles sont construites par le groupe (Chauvigné, 2017). Il est important de préciser que la religion n'est pas reléguée à la sphère privée.

Cette loi de 1905 marque un tournant dans le processus de laïcisation en France. Avec ce pacte, « *la laïcité de l'État nation et la liberté des cultes deviennent désormais la règle du jeu commune* » (Baubérot, 2010, p83).

Même si le conflit concernant l'État et l'indépendance religieuse a su trouver un compromis, des dissensions persistent au sein de l'École. Une « Querelle des manuels de l'école primaire » éclate et des associations de parents catholiques se constituent afin de surveiller le contenu des enseignements scolaires et le discours des instituteurs concernant la morale et la religion. (Lanfrey, 2003). En 1909, une lettre attaquant la neutralité de l'école laïque produit une liste de 12 ouvrages dont l'usage est interdit par les évêques. Aristide Briand reconnaît alors par la suite, en 1913, le droit aux familles

de donner leurs avis sur les manuels utilisés avant l'édition définitive d'un catalogue officiel de manuels scolaires.

En 1914, les principes anti-congréganistes sont suspendus et de nombreux exilés reviennent en France, et s'unissent malgré leurs divergences de point de vue. Cette décision sera par la suite réaffirmée par l'abrogation de la loi contre les congrégations en 1940. Le gouvernement de Vichy marque une rupture avec la notion de laïcité sans pour autant remettre en cause la séparation de l'Église et de l'État. Concernant l'École, l'instruction religieuse fait son retour à titre facultatif et en dehors des heures ordinaires d'enseignement.

Dès 1946, la laïcité est officiellement inscrite en tant que principe au sein de la Constitution française : « *l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* » (treizième alinéa du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946).

1.2.2. La judiciarisation, la loi du 15 mars 2004 encadrant le port des signes religieux

Nous pouvons considérer que le processus de judiciarisation a commencé dès 1905 avec la loi d'Aristide Briand. Il se concrétise en 2004 (Chauvigné, 2017).

En 1989, l'affaire de Creil soulève une question socialement vive. Fait inédit, trois élèves se voient refuser l'entrée dans leur établissement en raison du voile qu'elles portent. Au même moment, le contexte géopolitique international place le monde musulman au centre de la scène médiatique (Révolution islamique en Iran, crise du pétrole, attentats de 1985, l'affaire Rushdie). En France, la seconde génération d'immigrés souhaite être reconnue (Chauvigné, 2017). Les experts, les personnages politiques débattent, l'opinion publique se saisit de ces sujets. L'affaire de Creil cristallise les tensions autour du principe de laïcité. Dans les médias apparaît un « *problème musulman* » (Baubérot, 1990).

En 1989, le conseil d'État, dans l'esprit de la loi de 1905, mise sur la liberté de conscience. Dans la circulaire, le port du voile au collège « *constitue l'exercice de la liberté d'expression et de manifestation de croyances religieuses* ». Nous observons une double distinction. D'une part entre les enseignants, fonctionnaires de l'État, qui sont soumis au principe de laïcité et les usagers. D'autre part, l'École qui est définie comme un cadre institutionnel neutre et d'un autre côté le comportement des usagers. Le principe de laïcité est utilisé comme « *régulateur social* » (Chauvigné, 2017).

François Bayrou, ministre de l'Éducation nationale en 1994, fait le choix d'une laïcité neutralisante. Les signes religieux ostentatoires sont définis comme contraires aux valeurs de la République. Au même moment, l'intégration des minorités culturelles devient une question centrale dans les débats entre experts, politiques et dans l'opinion publique. L'extrême-droite revient dans le jeu politique en 1996.

Au début du XIXe. s., le contexte géopolitique international met une fois de plus le monde musulman en avant (attentats aux États-Unis en 2001, guerre en Irak en 2003, les frères musulmans en Algérie). En France, l'extrême-droite passe au second

tour des élections présidentielles en 2002. La question du voile, et l'intégration des minorités culturelles restent des sujets sensibles. Dans ce contexte, la commission Stasi (2004) tranche en faveur d'une laïcité stricte. Le rapport Debray (2002), préconise une pédagogie de la laïcité, mais celui-ci est mis de côté. La commission s'appuie en partie sur deux autres rapports, les rapports Baroin (2003) et Obin (2004). À la lecture de ces 3 rapports, nous pouvons retenir 3 évolutions. La première est juridique, la laïcité y est comprise comme un cadre, une contrainte ou une condition de la réalisation de la liberté. La deuxième est idéologique et politique. La laïcité devient une force qui permet de faire la différence entre l'enfant et l'élève dans une République menacée afin de former un citoyen universel. La troisième, l'École, est un sanctuaire où il est question de protéger la conscience et les opinions des élèves du monde extérieur (Chauvigné, 2017).

La loi de 2004 confirme l'attachement de la France aux valeurs républicaines. Elle peut être perçue comme une extension de la laïcité et une neutralisation, non plus seulement des acteurs de l'institution mais aussi des usagers. Elle est un symbole d'un processus de laïcisation et de neutralisation-unification de l'espace scolaire (Chauvigné, 2017).

Nous pouvons donc observer une rupture entre les ambitions de la loi de 1905 et celle de 2004. Le principe de laïcité devient une règle contraignante et garant de l'ordre républicain. Outre une réponse d'ordre juridique face aux entraves à la laïcité, il ressort qu'il est plus que nécessaire d'éduquer la population sur les enjeux de ce principe. L'adhésion par la contrainte n'est pas efficace, cependant l'approche pédagogique à l'école peut être un levier.

1.2.3. L'approche pédagogique, depuis 2015

Après une phase de neutralisation de l'espace scolaire, en lien avec la judiciarisation de la laïcité que nous venons d'évoquer, un enjeu se présente : rassembler derrière une identité commune et citoyenne les différents contextes sociaux et politiques. Il en va de la pérennisation du « vivre ensemble ».

Dès 2005, des symboles de la République viennent rappeler la position institutionnelle publique dans l'éducation des élèves (Chauvigné, 2017).

À partir de 2011, 2 rapports amorcent déjà un travail sur une approche différente, celui du Haut Conseil à l'intégration en 2011, « *Les Défis de l'intégration à l'école* », et celui dirigé par le philosophe Abdennour Bidar en 2012, « *Pour une pédagogie de la laïcité* ». Ce dernier prend le parti de s'éloigner d'une logique de sanction, en prônant le dialogue et la souplesse pour un enseignement du principe laïque dans le monde scolaire.

L'année 2013 accélère l'approche pédagogique de la laïcité avec une série de textes : le rapport intitulé *Pour un enseignement laïque de la morale* (qui entraînera la création de l'éducation morale et civique (EMC) en 2015), la loi dite de Refondation de l'école, et la « Charte de la laïcité » affichée dans toutes les écoles publiques (Ferhat, I. 2020). Pour faire valoir son autorité, l'école s'appuie sur le pacte républicain, et met

en avant la dimension universelle des valeurs de la République. La charte de la laïcité rappelle l'esprit de la loi de 1905 avec l'idée de rendre les élèves acteurs et critiques d'une réflexion sur ces valeurs (Chauvigné, 2017).

À la suite des attentats parisiens, notamment ceux ayant eu lieu sur le site de la rédaction du journal satirique Charlie Hebdo le 7 janvier 2015, les annonces ministérielles du 22 janvier 2015 pérennisent ce tournant à un moment de préoccupations sur les perturbations à l'école liées aux attentats. Il est donc question de renforcer la transmission des valeurs de la République par l'enseignement moral et civique. Les attentats nourrissent une mobilisation sans précédent, un consensus, qui permet de rassembler les acteurs autour d'une mission commune, touchant au rayonnement des valeurs de la République alors meurtries, et cela contre l'obscurantisme. Il est question d'associer dans un même mouvement la formation du futur citoyen et la formation de sa raison critique. « *Ainsi l'élève acquiert-il une conscience morale lui permettant de comprendre, de respecter et de partager des valeurs humanistes de solidarité, de respect et de responsabilité* » (Eduscol, 2016).

La pédagogie de la laïcité pourrait permettre de trouver un équilibre entre « *l'expérience de l'altérité entre une dimension identitaire personnelle et une dimension identitaire citoyenne* (Bidar, 2012) où l'autre serait égal en savoir et en autonomie. La pédagogie de la laïcité définirait un espace où chacun pourrait débattre, s'engager, fonder des valeurs (...) » (Chauvigné, 2017).

Depuis 1994 et la circulaire Bayrou, le principe de laïcité était, pour les usagers, plus synonyme de restriction et de discipline plutôt que d'une volonté éducative. Il était question de gérer dans l'immédiat des situations conflictuelles. La laïcité doit cependant être présentée à la communauté scolaire davantage comme ayant une fonction libératrice plutôt que restrictive, à l'image de la « Charte de la laïcité » dont l'objectif est de montrer que la laïcité doit être comprise comme une valeur positive d'émancipation et non pas comme une contrainte qui viendrait limiter les libertés individuelles (Delahaye, J. 2015). La charte, qui n'a pas de valeur juridique, rappelle cependant le cadre. Il ne s'agit pas de rappeler les interdictions, elle offre un moyen de se connaître, de s'entendre, de se parler. Les effets de la pédagogisation entraînent un apaisement au niveau de ces inquiétudes, les élèves sont sensibilisés au principe de laïcité. Il faut cependant avoir en tête qu'une partie de la population, notamment les musulmans peuvent percevoir une forme de stigmatisation et peut naître en eux un sentiment de discrimination tant ils sont visés dans les débats touchants à la religion et l'École depuis plus de 30 ans. Si cela n'est pas pris en considération, cela pourrait mettre en péril l'idée même d'une pédagogie de la laïcité (Ferhat, I., 2020).

1.3 Cristallisation idéologique : évolutions sociétales et choix politiques

L'École n'est plus un sanctuaire, les questions qui animent la société investissent les écoles. L'institution doit impérativement se moderniser pour empêcher les réponses néolibérales d'apparaître comme des solutions (en l'occurrence le

développement des écoles de confessions religieuses qui peut poser question). Obin pense d'ailleurs que la radicalisation se fait aujourd'hui de manière dissimulée, sous les radars dans ces établissements (Obin, 2020).

Nous avons retenu deux approches idéologiques, celle de Henri Péna-Ruiz⁴ qui pense le principe de laïcité comme neutralisant et que l'on retrouve dans le discours de Jean-Pierre Obin. Aussi, celle de Jean Baubérot qui s'emploie à étayer l'intérêt d'une laïcité de reconnaissance, libérale. Les idées de Jean Baubérot se retrouvent dans le discours de Paul Devin. Elles nous apparaissent aujourd'hui comme les plus courantes. Elles cristallisent à notre sens les difficultés qui existent aujourd'hui pour permettre d'aborder le principe de laïcité de manière apaisée. Ajoutée à la réapparition du terme « islamo-gauchisme », ces cristallisations justifient notre choix de considérer la laïcité comme une question socialement vive⁵ tant elle agite la sphère médiatique, politique, scientifique (symbole des tensions aujourd'hui). Nous allons voir que l'opinion publique vient ensuite se saisir de cette question et comment cela se traduit.

1.3.1. Une idée de la laïcité neutralisante

Les partisans d'une laïcité extensive, c'est-à-dire, d'une extension à la sphère privée, et ceux d'une laïcité ouverte, restreinte à l'État et aux fonctionnaires, sont des ennemis de la laïcité (Obin, 2020). Ils veulent altérer la définition constitutionnelle. Quelles que soient les différences secondaires, chacun doit attendre un traitement égal, exempt de toute forme de discrimination ou de privilège. Le principe laïque n'a de sens et ne vaut que pour la chose publique (Obin, 2020). Le principe de laïcité doit être perçu comme l'affirmation que les particularismes ne prendront jamais le pas sur l'universel et la loi générale. La France républicaine est neutre. L'École publique, laïque et ouverte à tous engage l'être humain dans un processus de libération, d'émancipation pour le bien de la République. La laïcité est le principe d'union de tout le peuple et repose sur la liberté de conscience, l'égalité de droits entre athées, croyants et agnostiques et l'orientation universaliste de la puissance publique.

Les élèves dans les écoles doivent savoir qu'ils sont là en tant qu'être humain, non pas en tant que musulmans, catholiques, de confession juive ou d'humanistes athées. Toutes les institutions étatiques et les fonctionnaires de l'État sont neutres et leurs actions sont préservées de l'influence des religions (Obin, 2020).

Les partisans d'une laïcité neutralisante, stricte, se caractérisent par un discours alarmiste et particulièrement tourné vers l'Islam. Depuis les attentats de 2015, la laïcité s'est retrouvée au centre des débats. Les porte-parole de cette approche se

⁴Henri Pena-Ruiz est maître de conférence à l'Institut d'études politiques de Paris et professeur agrégé de philosophie en khâgne au lycée Fénelon. Philosophe et écrivain, il est devenu un spécialiste des questions de laïcité.

⁵ Nous en prenons pour témoin le débat entre J.P. Obin et Paul Devin sur France Culture le 21 septembre 2021 dans l'émission « être et savoir ».

retrouvent à devoir préciser leurs idées qui peuvent être perçues comme islamophobes par l'opinion publique. À l'image de Henri Pena-Ruiz qui avait soutenu lors d'une université d'été d'un parti politique « *qu'on a le droit de rejeter l'athéisme ou une religion, donc d'être athéophobe, cathophobe, ou islamophobe ; mais on n'a pas le droit de rejeter des personnes ou des peuples du fait de leur religion ou de leur athéisme.* »⁶. Ces propos avaient pu laisser entendre que l'islamophobie était un droit. La tribune n'avait choisi de retenir que « *on a le droit d'être athéophobe, comme on a le droit d'être islamophobe* ». Le philosophe s'est expliqué le 9 octobre 2019 dans une tribune⁷, en rappelant ses positions universalistes et anti-racistes. Cette invective médiatique traduit à notre sens la dimension épidermique, clivante, inhérente au débat sur la laïcité. Si l'on avait porté une plus grande attention au rapport de Jean-Pierre Obin en 2004⁸, l'Histoire aurait pu s'écrire différemment (Obin, J.P., 2020, p.10). À propos de la commission Stasi de 2003, du rapport Obin de 2004 : « *Sans qu'aucune conclusion n'en soit jamais tirée par les responsables ! Le déni, la cécité, la lâcheté parfois, l'ont emporté sur le souci de vérité, la lucidité et le courage, dans la société comme dans l'école, dans le monde politique comme dans les établissements scolaires. Partout, pendant vingt ans, la poussière a été systématiquement poussée sous le tapis.* » (Obin, J.P., 2020, p.8). La religion musulmane pourrait devenir la première religion de France par le nombre de conversion de citoyens français, 4000 par an contre 200 en sens inverse (Obin, J.P., 2020, p.45-46). Des projections estiment le nombre de musulmans équivalent à 20% (Fourquet, 2019) dans les années à venir. Cela s'explique aussi par l'effondrement du catholicisme dans notre pays, en raison des nombreux scandales qui entachent l'église. Cette tendance est juxtaposée par l'auteur à une enquête de deux sociologues du CNRS (Muxel, A., Galland, O., 2018) qui cherchaient à évaluer une éventuelle « pré-radicalisation » en interrogeant 7000 lycéens de Seconde. En mettant en évidence un lien entre une « *vision absolutiste de la religion* », et la conviction que la violence est légitime pour l'imposer, les chercheurs sont arrivés à établir le chiffre de 4% de pré-radicalisés. 120 000 jeunes musulmans pourraient potentiellement commettre un attentat en France (Obin, 2020, p.48). Cette démonstration peut poser question sur les intentions de l'ancien inspecteur général de l'éducation nationale, sur les conséquences que ce genre de discours peut avoir dans l'inconscient collectif et l'hystérisation du débat. En juin 2021, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a repris un ensemble de mesures proposées par Jean-Pierre Obin dans son rapport sur le thème de « *La formation au principe de la laïcité des fonctionnaires* ».

⁶https://www.liberation.fr/debats/2019/10/04/islamophobie-a-gauche-halte-a-l-aveuglement-au-deni-a-la-complicite_1755455/

⁷https://www.liberation.fr/debats/2019/10/09/raciste-une-calomnie-sur-la-base-d-un-faux_1756275/

⁸<https://www.education.gouv.fr/les-signes-et-manifestations-d-appartenance-religieuse-dans-les-etablissements-scolaires-8888>

1.3.2. Une idée de la laïcité libérale

Entre Jean Baubérot, partisan d'une laïcité de reconnaissance, et les partisans d'une laïcité neutralisante, il n'y a pas de dissonance sur les quatre principes sur lesquels repose la laïcité. C'est-à-dire sur la séparation de l'État et des religions, la neutralité arbitrale de l'État, la liberté de conscience et l'égalité des droits pour tous. Les adjectifs sont inutiles à cet endroit, seulement c'est lorsque l'on se penche sur la manière dont la laïcité est appliquée que les idéologies se confrontent. Baubérot oppose alors une laïcité de reconnaissance à une laïcité de collaboration. Dans les sociétés pluriculturelles, il faut donc faire la part des choses pour le politique « *entre ce qui est « juste » et que le politique doit promouvoir et les diverses conceptions du « bien » qui se confrontent dans la société civile.* » Cette tribune va dans le sens du pacte laïque, du compromis (Baubérot, 1990). Il s'agit de prendre en considération les revendications des deux parties en désaccord, afin de pouvoir faire société. Il est question de penser à des ajustements afin de penser une société juste pour tous, tout en frustrant les conceptions du bien de chacun. La laïcité de collaboration apparaît à l'endroit où il existe des liens officiels entre les autorités religieuses et l'État. Cela se vérifie par exemple à l'endroit du régime encore en vigueur en Alsace-Moselle.

Il est question de « *l'augmentation de la liberté pour les uns, sans obliger les autres à renoncer à leur point de vue* »⁹. Pour les partisans de la laïcité libérale, le principe n'est pas l'expression d'une quelconque forme d'autorité. Jean Baubérot s'était d'ailleurs abstenu lors du vote pour le principe d'une interdiction des signes religieux à l'école en 2003 (Maurin, 2021). La méthode était pour lui inadaptée, mais les motivations lui semblaient justes. Le principe de la laïcité est un principe de liberté, émancipateur. Le processus de laïcisation est perçu comme long, et positif.

Le pacte laïque n'est pas immuable, il s'inscrit dans la durée. Aucun des deux premiers pactes (le Concordat, la loi de 1905) n'ont été linéaires. Il faut refuser les solutions immédiates, leur tâtonnement étant perçu comme non viable sur le long terme (Baubérot, J., 1990). Les pactes laïques ont toujours permis de donner un cadre de vie aux citoyens français, d'obtenir une forme de tranquillité sociale, jamais totale. Les pactes sont sources de conflits pour ceux qui doivent renoncer à certains de leurs objectifs mais aussi pour ceux qui, dans leur propre camp, acceptent de le contracter. Si le conflit frontal disparaît, on peut observer une démultiplication du conflit au sein des parties.

Si le principe de laïcité prend des caractéristiques fixistes, intemporelles, l'immobilisme dans un monde qui change pourrait à terme mener à une perte de sens du côté des valeurs et des références non renouvelées, et faire apparaître la laïcité en décalage avec son époque. Encore plus dans une époque qui est composée de sociétés pluriculturelles. Le débat social inhérent à la création d'un pacte laïque semble compromis tant l'idée que certaines limitations apportées à la loi de 1905 puissent être remises en cause. « *Moderniser ne signifie pas forcément bâtir un nouveau pacte laïque, même si cela peut y conduire* » (Baubérot, 1990, p.27). Pour l'Islam, mais aussi

⁹ https://www.liberation.fr/france/2011/05/13/en-finir-avec-la-laicite-ouverte_735344/

pour les nouvelles minorités qui sont apparues en France, il faudrait construire un nouveau pacte laïque. Elles n'ont pas intérêt à être traitées comme des « cas » à part.

Des divergences apparaissent donc sur la manière d'appliquer le principe de laïcité dans notre société contemporaine. D'autre part les experts s'accordent sur la nécessité que l'application du principe de laïcité soit soutenue par une action positive chez Obin (Obin, 2020, p-17) « *En l'absence d'une action positive d'ensemble, on peut craindre que les nécessaires mesures de défense de la laïcité soient une nouvelle fois vécues, notamment par ces élèves, comme discriminatoires, et les confortent dans leurs sentiments d'injustice.* » (Obin, 2020, p-17) et chez Baubérot « *La laïcité ne peut être vivante que si son aspect conflictuel est l'envers d'un projet positif.* » (Baubérot, 1990, p-15).

Le principe de laïcité est plus que jamais politisé et influence les orientations éducatives de l'État. Le 16 février 2021 dans une interview télévisée, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, a fait part de sa demande à ce qu'une enquête soit menée au CNRS. Dans cette enquête, il est question de distinguer les recherches qui relèvent du militantisme de celles qui relèvent du travail académique. Le but étant de dénoncer « *l'islamo gauchisme qui gangrène les universités* ». Nous pouvons observer quelles conséquences politiques peuvent avoir les débats autour du principe de laïcité. Si l'on empêche une minorité culturelle et ses alliés, de faire valoir leurs désaccords en les discréditant avant même de les avoir écoutés, le débat n'a pas lieu. Nous pouvons nous questionner sur les vertus pédagogiques de ce procédé. L'enquête à la demande de Frédérique Vidal peut aussi traduire une volonté politique d'être intransigeante vis-à-vis du principe de laïcité, une approche binaire que nous n'avons pas retrouvée dans le déroulé de nos recherches. Les nuances entre idéologies se retrouvent à l'endroit du regard porté sur notre époque et des modalités pour faire adhérer les jeunes citoyens au principe de laïcité, et non sur le fond.

Dans notre cas, lorsque les experts prennent position, ils invitent l'opinion publique à se saisir du principe de laïcité. Ils l'invitent dans leur sillon à montrer du doigt une ethnie et à se focaliser sur l'islam. En plus d'être influencés par les débats entre les experts, les politiques sont tenus de représenter cette prise de position. La porosité des espaces de débats entre les experts, les politiques et l'opinion publique conditionnent la coloration des débats. Le théâtre médiatique vient ensuite cristalliser les tensions autour des enjeux du principe de laïcité. Il est alors difficile d'identifier l'origine des questions soulevées. Cela vient ajouter du flou à une question déjà complexe. Le principe de laïcité est une question socialement vive, mais aussi clivante. L'espace de débats semble réduit à deux camps, les islamophobes et les islamo gauchistes.

Chapitre 2. La laïcité en débat

À partir des concepts historiques et des différentes approches, nous en arrivons au concept contemporain. Que ce soit dans les milieux intellectuels ou populaire, les débats autour de la laïcité aujourd'hui se concentrent sur l'Islam et une ethnie. Au travers de nos recherches évoquées plus haut, nous avons pu observer l'importance de contextualiser le principe de laïcité dans une époque donnée pour en comprendre la construction et en apprécier la coloration des débats. Nous allons donc tenter de prendre une photographie de notre époque. Nous cherchons à partir d'éléments de contextualisation, à observer ce qui anime le débat dans notre société et au sein de l'École.

2.1. Les religions et la laïcité en France

2.1.1. Un état des lieux du religieux en France en 2020

L'affiliation religieuse a valeur à être perçue en tant que « *perspective minoritaire* » (Hervieu-Léger, dans Zwilling, 2019). En France ceux qui se disent affiliés à une religion, au moins nominale, font jeu égal avec ceux qui se revendiquent « *sans religion* ». La France se retrouve majoritairement sécularisée. La condition de « fidèle » se retrouve être le fait d'une minorité d'individus. Chez les jeunes, le nombre de personnes qui se décrivent sans religion culmine à 60%. La scène religieuse se retrouve, de manière transversale, confrontée à la marginalisation au moins tendancielle de l'affiliation religieuse active. La logique monopolistique d'un catholicisme qui tendait à organiser la dynamique concurrentielle entre les religions n'est plus. Si bien que dans les débats sur des questions sociétales nous pouvons observer des rapprochements de minorités religieuses affinitaires inédits contre la modernité des Lumières. Une idée de la laïcité basée sur la tolérance et le vivre ensemble, déjà apparue au XVIIIe s., a paradoxalement conduit à une dynamique inverse. Dans chacune des religions, une minorité apparaît, celle des fidèles intransigeants radicaux qui refusent la réduction de la religion à un choix personnel, à toute forme d'acculturation. Ces individus attendent une reconnaissance publique de la singularité d'un rapport au monde ordonné par des principes religieux, de l'ascendance de leurs lois spirituelles sur les lois communes. C'est le cas par exemple des minorités radicalisées qui ne se retrouvent pas dans un Islam majoritairement inscrit dans la culture républicaine. Un autre exemple serait celui des concerts récemment annulés dans des églises en France¹⁰ du fait de la mobilisation de catholiques intégristes, bien que ces concerts aient pu avoir lieu sans problème ailleurs. Nous pouvons donc décrire deux mouvements : celui d'une dispersion religieuse et d'un réarmement antimoderne, minoritaire en chacune des minorités

¹⁰ https://www.lemonde.fr/culture/article/2021/12/08/un-concert-annule-sous-la-pression-de-catholiques-integristes-a-nantes_6105101_3246.html

qu'elles forment, et ultra-minoritaire à l'échelle du pays. Les minorités radicalisées cherchent à faire émerger l'idée d'identités collectives compactes, ce qui donne naissance à un nouvel élément de la conjoncture contemporaine dans la remise en question de la laïcité à la française. Alors que le principe de laïcité doit déjà composer avec une fragmentation des relations sociales et une contrainte de mobilité qui pèse sur les individus.

Si une part minoritaire au sein des différentes confessions religieuses se radicalisent, et manifestent leurs opinions au regard de la prédominance de leurs convictions religieuses sur les lois communes. Nous pouvons observer cependant une focalisation autour de l'Islam, sans opérer de distinction.

2.1.2. Pourquoi l'Islam se retrouve-t-elle au cœur du débat sur la laïcité

?

Deuxième religion de France, 8% de la population française est de confession musulmane, l'Islam est une religion qui s'est développée en France tardivement et qui n'a pas été associées aux premiers questionnements concernant la laïcité en France.

Dès 1975, le contexte géopolitique hérité de la guerre d'Algérie est médiatisé et met en lumière des problématiques telles que le conflit Iranien, ou encore les revendications par des musulmans orthodoxes de la non-mixité de certains lieux (Baubérot, 1990). Ce qui a grandement participé à la mise en avant de l'affaire de Creil en 1989. Le Conseil d'État n'avait alors pas considéré le foulard comme étant un attribut religieux. Aujourd'hui la laïcité se construit autour d'affaires médiatiques susceptibles d'altérer sa structure, et oppose deux visions politiques de ce qu'est la laïcité (à l'image du maire de Grenoble, Éric Piolle qui souhaite autoriser le burkini dans les piscines de la ville et du président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez en faveur de la neutralité¹¹).

L'année 2015 a profondément meurtri la France. En effet, les attentats du Bataclan, la tuerie de Charlie Hebdo et l'assassinat de la policière à Montrouge ont choqués la population. Ces différents attentats ont été revendiqués par des organisations terroristes : l'État islamique et Al-Qaïda, qui se revendiquent d'un Islam radical. La France a donc été attaquée dans son intégrité et ses principes qui sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité qui contribuent grandement à garantir un mode de vie national. Elle en est ressortie fragilisée et vulnérable. À la suite de cet épisode, un large élan de solidarité sur le plan national et international s'est mis en place pour rendre hommage aux victimes et défendre les valeurs républicaines. De nombreux slogans sont apparus dont « je suis Charlie ». Cependant, cet élan a rapidement laissé place à de nombreuses contestations et ont réveillé une hostilité vis à vis de l'Islam et

¹¹ https://www.liberation.fr/societe/religions/burkinis-seins-nus-et-shorts-de-bain-dans-les-piscines-de-grenoble-wauquiez-saute-a-pieds-joints-dans-la-polemique-20220504_OZGJEKCTLVEWJEQBBNZZB2U6R3Y/

de l'immigration. Un amalgame entre radicaux et musulmans est apparu presque aussi rapidement que cet élan de solidarité nationale alors même que les attentats ont été condamnés par les organisations musulmanes de France.

Un fort sentiment d'insécurité s'est installé sur le territoire dont une minorité de français ont tenu pour responsable les différentes vagues d'immigration en provenance de la Syrie et l'incapacité des politiques à y apporter une réponse. Certains partis politiques se sont même saisis des événements pour illustrer et justifier leurs idées. Les effets des attentats se sont aussi déversés au sein de l'École où certains élèves ont refusé de participer à la minute de silence en hommage aux victimes. En effet, pour les plus jeunes, il s'agit d'une question sensible touchant à leurs croyances : les attentats ont soulevé en eux ce qui est acceptable ou non au nom de la religion et plus largement les débats autour de la laïcité. Au sein de l'École, le terrible assassinat de Samuel Paty a fragilisé les enseignants dont l'immunité religieuse a été attaquée, montrant une évolution dans les atteintes à la laïcité portées sur l'École (Obin, 2019).

L'Islam ne se retrouve donc pas dans les préconisations faites au nom de la laïcité et chaque débat le concernant est surmédiatisé et amplifié. Cela participe grandement à raviver les débats entraînant une hausse de l'islamophobie en France dans un contexte politique déjà très marqué par la crainte du terrorisme (Fabre, 2021). L'Islam est aussi une religion qui, au-delà des dogmes, promeut des mœurs étrangères théologico-politiques qui questionnent la laïcité en même temps que l'identité Française (Fabre, 2021). Cette tension entre la politique et le religieux s'articule à la fois autour des revendications citoyennes et la saisine des autorités institutionnelles. « *Faisant par conséquent du politique plus que jamais un lieu d'investissement des croyances religieuses et de la place de la religion dans l'espace public une question politique.* » (Balibar, 2004. p. 356)

S'est engagé alors, au sein du débat public, une sorte de confusion entre tolérance et laïcité qui s'est largement diffusée dans les esprits. Alors que la tolérance constitue une modalité d'acceptation sous certaines conditions en admettant une forme de hiérarchisation d'une religion par rapport à une autre, le principe de laïcité reconnaît une égalité des peuples et entre les religions.

En France, la politique a conduit à une forme de ghettoïsation sociale de certains groupes d'individus ayant les mêmes caractéristiques culturelles, qui a finalement conduit petit à petit à un refus du communautarisme. Il y a donc débat entre ce rejet du communautarisme et en même temps l'idée de développer un modèle interculturel (Baubérot, 1990).

La société s'anime autour de l'Islam et de ses disciples, une forme de stigmatisation s'opère dans l'opinion publique sans discernement. Au sein des foyers, les familles doivent composer avec les différents faits médiatiques ou les épisodes de l'Histoire douloureux, ressassés et les réactions qu'ils suscitent. L'École de la République doit ensuite composer avec les tensions qui jalonnent la scolarité des élèves de confession musulmane, vectrice d'inégalités.

2.1.3. Le traitement inégal des religions vis à vis du principe de laïcité à l'école

Il existe des particularités religieuses qui échappent au principe de laïcité et dont la France s'accommode comme le cas de l'Alsace et la Moselle (Baubérot, 1990). Lors de la mise en place de la loi de 1905 ces deux territoires étaient alors placés sous le drapeau Allemand et ont donc échappé aux lois de laïcisation. Cependant en 1919, le traité de Versailles replace ces territoires en France, mais le Concordat de 1801 de Napoléon continue d'y être appliqué. Les ministres des cultes religieux, prêtres, rabbins et pasteurs, continuent donc d'être rémunérés par l'État français et l'argent public. Cette particularité fait encore aujourd'hui débat quant à cette légitimité à être régie par des règles qui désormais ne s'appliquent plus à l'ensemble des autres départements, de surcroît à l'heure où la laïcité fait débat et où l'unité des valeurs républicaines est en première ligne, notamment à l'École. Là encore, politiquement deux camps s'opposent. Les députés qui souhaitent maintenir le Concordat de 1801 en avançant qu'il n'est pas contraire au principe de laïcité et qu'il permet au contraire de maintenir un dialogue constructif entre les représentants religieux.

Initialement, l'origine des débats menant au principe de laïcité concernait jusqu'alors la religion catholique et visait essentiellement l'école privée. En effet depuis 1959 et la loi Debré¹², l'État subventionne le réseau scolaire privé pour répondre à la demande de scolarisation. Dans les faits, nous pouvons aussi nous remémorer la défaite cuisante de la gauche en 1984 quand il a été question de créer un service public d'éducation total et de faire disparaître les écoles privées. Il reste donc à faire, et ces exceptions ne participent pas à apaiser le débat. Il semblerait pourtant cohérent de se positionner, d'uniformiser les pratiques au niveau national.

L'évolution des débats sur la laïcité jusqu'à la judiciarisation des signes religieux ostensibles à l'École et la focal sur l'Islam ont conduit à des formes de discriminations directes ou indirectes (Baubérot, 2006) qui renforcent à notre sens l'idée d'un traitement inégal au sein de l'École. « *Face à un Islam désormais problématisé, la laïcité devient la solution et se voit progressivement redéfinie : ses idéaux historiques d'égalité et de liberté de conscience [...] sont délaissés au profit d'une nouvelle interprétation plus discriminatoire dont certains suggèrent qu'elle banalise un racisme « respectable »* » (Orange 2016, p 99 à 118). L'essentiel des débats se dirige donc d'abord vers les femmes musulmanes, concernées par le port du voile, n'ayant pourtant pas vocation à être prosélyte. Les débats s'étendent jusqu'en dehors des murs de l'École avec une série de lois sur l'interdiction du port du hijab et de la burqa intégrale dans l'espace public. Autre inégalité celle de la non-reconnaissance des pratiques religieuses musulmanes tandis qu'à l'inverse l'aumônerie reste autorisée. De manière générale, le port des signes religieux, même s'il est étendu au port de la kippa, reste concentré vers les religions dont les signes sont les plus visibles, et conduit à une différence de traitement. Il modifie aussi le statut de l'élève qui jusqu'alors n'était finalement pas contraint d'arborer une neutralité vestimentaire (Orange 2016). De

¹²Loi n°59-1557 du 31 décembre 1959 DITE DEBRE SUR LES RAPPORTS ENTRE L'ETAT ET LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

manière plus globale, comme nous l'avons vu dans la partie précédente, le traitement différencié au sein de l'École conduit à des discriminations dirigées vers une communauté issue de l'immigration et d'un passé colonial. L'usage de la laïcité est renforcé dans les écoles issues des quartiers défavorisés et populaires, stigmatisant un pan de la population considéré comme réfractaire à l'intégration (Orange 2016). Selon Rachid Benzine (2017), les plus jeunes ont adopté un « *mode de vie halal ostensible* », pourtant la piété apparente ne serait en réalité que la réponse à une forme d'insécurité identitaire (Verba, 2018). Cela ne doit en aucun cas, pour l'auteur, « *occulter la sécularisation de nombreuses familles musulmanes qui ont adapté leurs pratiques à la société française et se sont fondus dans l'habitus collectif* ». Enfin, une dernière différenciation pouvant être considérée comme discriminante, est celle de la différenciation d'application de la laïcité entre l'École et les Universités. Même si celle-ci s'explique par le fait que l'on considère dans ces dernières que les étudiants ont pleinement conscience des enjeux liés à la laïcité et sont maîtres de leur libre arbitre.

On ne cherche pas à neutraliser l'individu, elle conduit à une interrogation légitime (Bianco, Bouzya, Grzybowski, 2015).

A l'aune de la postmodernité, le sentiment d'inégalité de traitement des individus vis-à-vis de la laïcité conduit les principaux intéressés et leurs détracteurs à s'exprimer sur ce sujet par le biais des médias. On observe ainsi un accroissement des thématiques en rapport avec l'Islam relayées à la fois par la télévision et par les réseaux sociaux.

2.2. Postmodernité : amplification

2.2.1. Les médias

La parole relayée des responsables politiques dans les médias, décrit l'immigration musulmane comme incapable de s'intégrer dans une France laïque et républicaine. La dictature de l'audimat et les contraintes techniques de la communication de masse ne permettent pas de rendre compte et d'étayer des thèmes complexes. Une vision du monde est imposée au spectateur sans lui donner l'occasion de la remettre en cause, le contenu connotatif des images peut notamment orienter la compréhension des téléspectateurs. Quelques jeunes plus ou moins barbus sur fond de grande cité de banlieue peuvent donner naissance à un stéréotype, qui viendra ensuite induire l'idée de l'intégrisme islamique, jusqu'au danger du terrorisme. Le discours de normalisation de l'Islam et des musulmans existe à la télévision française, il l'est rarement à heure de grande écoute. La concurrence est rude avec le discours de diabolisation, tant il est fortement médiatisé et bien ancré dans les représentations populaires. Grand heureusement, les représentations idéologiques ne résistent pas aux expériences sociales des citoyens. Le discours de diabolisation aurait tendance à contribuer à la normalisation, à un recentrage, de la réalité sociale de l'Islam en France par ses excès et ses outrances (Yavari-D'Hellencourt, 2000).

Avec les outils du numérique l'accès à l'information a évolué, nous n'avons jamais autant consommé d'informations. Le journal *Le Monde* pouvait enregistrer par exemple 250 000 ventes par jour, il enregistre aujourd'hui entre 1,5 et 2 millions de visiteurs uniques sur son site. L'accès à l'information via les réseaux sociaux joue un rôle important pour les publics les plus jeunes qui délaissent la presse et la télévision. 64% des 18-24 reconnaissent s'informer sur internet, réseaux sociaux compris (Cardon, 2019, p.251). S'il n'est pas question de collégiens ou de lycéens en terme de tranche d'âge cela peut nous donner une tendance sur les habitudes de consommation de l'information des plus jeunes. Leurs parents mobilisent majoritairement les médias classiques (42% mobilise la télé, 18% la presse écrite, 11% la radio), pour autant internet arrive en seconde position (23%). Il semble pertinent de prendre en compte ce changement puisqu'il fait état du rapport à l'information qu'ont les usagers de l'École.

Nous pouvons observer aujourd'hui une dégradation considérable de la qualité des informations. Il est question de produire massivement et rapidement de l'information aguichante, drolatique, pratique ou addictive destinée à faire cliquer les internautes. Il est estimé qu'un quart des événements couverts par un site le sont par un autre au bout de 230 secondes (Cardon, 2019). En 2013, 64% des informations publiées en ligne sont un simple copier-coller (Cagé, Hervé, Viaud, 2017). Les médias ne maîtrisent plus la manière dont l'information est reçue, organisée et hiérarchisée par les internautes. Les élèves et leurs parents sont directement influencés par ses pratiques.

Ce modèle a participé à faire apparaître des contenus douteux : les fake news. Des informations trash, mensongères, déformées ou bizarres sont produites dans l'intention de devenir virales. Les sites qui hébergent ses fake news n'ont pas d'ambition politique, leur but est purement commercial. Il est question d'accroître leur trafic pour attirer des revenus publicitaires (Cardon, 2019). Nous pouvons cependant imaginer les effets malheureux que peuvent avoir ces pratiques à l'École sur des questions de société clivantes.

L'École doit aujourd'hui composer avec ces informations, plus précisément dans les espaces de conversations des réseaux sociaux. C'est à cet étage conversationnel du web que circulent des mouvements d'opinions contagieuses. Par exemple sur Signal ou encore Whatsapp, les messages sont cryptés donc inaccessibles à toute personne en capacité de contredire ou démentir (Cardon, 2019).

Aussi les adolescents sont informés par leurs pairs, et nous, adultes ou professionnels, ne pouvons pas maîtriser la véracité des informations véhiculées entre et par les jeunes (Tourret, 2020).

La pertinence de l'action des acteurs de l'institution auprès des usagers dépend de la prise en compte des évolutions sociétales. Il s'agit d'être conscient par exemple que le principe de laïcité peut être fragilisé dans des espaces d'échanges entre les usagers hors de la portée des acteurs. Cette modification du rapport à l'information a donc des conséquences sur les pratiques des acteurs.

2.2.2. Les conséquences de l'usage des réseaux sociaux

À l'heure d'un temps médiatique réduit, les acteurs n'ont plus l'espace d'inscrire leur action sur un temps long, il s'agit de réagir immédiatement afin que ce qui se passe en classe ne puisse être déformé et passer hors du contrôle des acteurs. Ce qui nous amène à nous questionner sur les effets que peuvent avoir les évolutions du rapport à l'information chez les jeunes et à l'École.

Nous savons que les réseaux sociaux ont joué un rôle important dans l'attentat contre Samuel Paty (Mestre, Minassian & Moro, 2021), l'enseignant avait avant l'attentat été victime d'une campagne de dénigrement sur twitter pour avoir montré des caricatures de Mahomet à ses élèves. Sa décapitation avait aussi été revendiquée sur le réseau social. Depuis 15 ans, la prolifération des échanges a généralisé l'extraction de la parole publique de son contexte. Les réseaux sociaux sont aujourd'hui une caisse de résonance du harcèlement. Nous sommes témoins du danger social de la pression virale à la censure, qui réside dans l'élargissement brutal du public cible et la disparition des intermédiaires qui tempèrent les contenus. La liberté de conscience et d'expression est mise à mal. Le harcèlement dont Samuel Paty a été victime a fait passer un problème propre à un établissement de l'Éducation nationale à un problème public qui touche les institutions et les valeurs fondamentales de la République (Tournay, 2020). En décembre 2020, le gouvernement mettra en place un plan de lutte contre le cyber-islamisme¹³.

Les jeunes publics sont de plus en plus exposés et sollicités par ces informations. Combiné à l'enseignement de la laïcité, aujourd'hui à l'École, ils amènent les élèves à se positionner immédiatement sur le respect de leurs propres traditions familiales et culturelles. Cela peut amener les acteurs à devoir se positionner sur des affaires sensibles, à chaud, tel que récemment l'affaire Mila¹⁴. Mila avait reçu des dizaines de milliers de menaces de mort via Instagram et twitter pour avoir critiqué l'Islam. Ce qui peut créer des situations d'incompréhension, sur le terrain, entre les acteurs et les usagers (Hartmann, 2021), dans ce cas précis, les uns n'ont pas voulu condamner l'adolescente, et les autres ont cherché à tout prix à nourrir un sentiment de justice vis-à-vis des propos perçus comme une atteinte à leur dignité.

Nous pouvons observer que la violence à laquelle les élèves sont confrontés au quotidien sur les réseaux sociaux les dépasse. Dans leur fil d'actualité, il peut être question d'être confronté un jour aux caricatures du prophète, un autre jour à des slogans tel que « on nous parle de laïcité, mais c'est toujours la même chose (...) cent ans de colonisation effacés par le coup de tête de Zidane », aux images du portrait présidentiel français et de caricature brûlés dans les pays arabes, ou encore à des

¹³<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués/cyber-islamisme-marlene-schiappa-deploiement-plan-d-actions-en-ligne>

¹⁴https://www.liberation.fr/checknews/2020/01/22/mila-une-jeune-femme-de-16-ans-a-t-elle-ete-exfiltrée-de-son-lycée-par-la-police-suite-a-une-video-a_1774539/

images de jeunes punis pour s'être filmés à genoux sur des prie-Dieu dans la cathédrale de Reims cigarette éteinte à la main. Ce sont autant d'exemples avec lesquels les acteurs doivent composer au quotidien, l'enseignement de la laïcité répond alors aux besoins pour les élèves de réfléchir sur le monde qui les entoure (Hartmann, 2021).

Nous vivons « l'ère des post-vérité », la mission de l'École de bâtir une culture commune et de participer à la construction du citoyen qui finira par prendre part au débat public est d'autant plus importante. La contestation de la mission qu'à l'École par les intégristes religieux, notamment avec l'affaire Mozert contre Hawkins aux États-Unis en 1986, a laissé apparaître l'idée que l'École transmet des opinions, pas plus légitimes que d'autres (Prairat, 2020). La réponse pédagogique représente un investissement sur le long terme et permettra de participer à la résolution de problèmes flous. Cela passe évidemment aussi par une éducation au traitement de l'information.

La violence du temps médiatique et des contenus qui fleurissent sur les réseaux sociaux, où la laïcité se retrouve tant de fois débattue et exposée, nécessitent pour les acteurs de se former avec toujours plus d'exigence à la réponse pédagogique (Hartmann, 2021).

L'École et ses acteurs, dans leurs missions, doivent préparer les élèves aux différentes agressions que les questions socialement vives soulèvent vis-à-vis des usagers. Avec pour enjeu d'apaiser le quotidien des usagers dans l'établissement, qui se retrouve influencé par le débit d'informations violentes qui apparaissent en continu sur les réseaux sociaux. D'autant que notre époque est caractérisée par la prolifération d'idées opposées et de manière radicale.

2.2.3. Un espace de débat polarisé

L'opinion publique est tiraillée entre deux grandes tendances aujourd'hui, certains revendiquent une parole libérée à la limite du racisme et de l'antisémitisme, alors que de nouvelles formes de censure définissent ce que l'on a le droit de dire ou non. D'autres sont prêts à tuer quand ils sont offensés. La liberté d'expression n'est plus ce qu'elle était. Les paroles d'une minorité sont relayées sans limites alors que le bruit créé par d'autres fait que des propos deviennent inaudibles, les objections et arguments ne sont plus écoutés (Canto-Sperber, 2021).

Les sociétés modernes sont prises dans un dilemme : entre une forme de laisser faire en espérant que les abus d'expression, comme de censure, finiront par disparaître et légiférer contre les intimidations et les propos les plus violents.

Seulement même si l'approche éducative qui vise à vérifier les faits et lutter contre la propagande se trouve utile. Il faut reconnaître qu'elle ne parvient ni à empêcher la prolifération dans l'espace public des propos qui ont pour but de fabriquer la haine, ni à rendre les censeurs tolérants. Les cibles des interdictions se

revendiquent victimes de la censure. Cela participe à nourrir en eux l'idée qu'ils sont les héros d'une liberté d'expression bafouée puisque les seuls à dire une vérité que personne ne veut entendre (Canto-Sperber, 2021).

Dans les sociétés libérales où il a été question de créer des limites plus strictes à la liberté d'expression, apparaissent inlassablement de nouvelles déviances. La tentation de toujours plus réguler la parole pourrait à terme mener à des sociétés de censure, bien loin de l'idéal que visait le Droit dans les sociétés libérales de protéger les libertés (Canto-Sperber, 2021).

L'École en tant que micro-société, est l'espace où doit se faire l'apprentissage des échanges sereins, des débats. L'éducation, aux fondations de notre société, doit permettre d'étayer les principes nécessaires à une bonne lecture de l'information, aux usages des réseaux sociaux. Les élèves doivent être accompagnés dans ce processus, entraînés à prendre du recul, et se mettre à distance des émotions que peuvent susciter certains événements. Cela permettrait de pérenniser nos valeurs républicaines tel que le principe de laïcité, notamment au travers d'échanges constructifs où les idées de chacun sont écoutées, entendues et prises en compte à la manière d'un compromis. Tout cela participerait à assurer le vivre ensemble. Nous allons voir dans la suite de notre chapitre que les acteurs, et les usagers, sont attachés aux principes républicains. Et quel regard, constat, porter sur les événements rapportés sur le terrain.

Nous avons donc démontré qu'il existait une cristallisation des idées autour du principe de laïcité. Ce qui s'est traduit par des divergences d'opinions et des débats autour du principe chez les experts. Ces débats invitent l'opinion publique à se saisir de la question sans qu'il donne naissance à une forme de consensus. Les différents contextes géopolitiques et sociaux amènent la focale sur l'Islam. En parallèle, une évolution du rapport à l'information, en partie à cause des réseaux sociaux, confronte les usagers à des contenus violents et des fake news. Ils peuvent échapper aux adultes. Si bien que les acteurs, à l'heure où les espaces de débats se polarisent, auraient valeur à prendre en compte ces dimensions et à les aborder en classe. D'autant plus que l'École n'est plus un sanctuaire, les manifestations en rupture avec les valeurs républicaines s'y invitent.

2.3. Exacerbation des problèmes liés à la laïcité au sein de l'école

Aujourd'hui les scientifiques s'interrogent sur la capacité du principe de laïcité d'empêcher l'islamisme de pénétrer l'École.

2.3.1. Crispation de l'École

Les opposants à une laïcité stricte et ses portes paroles insistent sur la nécessité d'examiner objectivement et raisonnablement la réalité de notre époque (Tourret, 2021). Les partisans d'une laïcité libérale reconnaissent le problème islamiste (Devin, P., 2021), cependant pour eux le consensus autour de l'attachement de

l'ensemble de la communauté scolaire aux valeurs de tolérance et de laïcité prédomine. Au lendemain des attentats du 7 janvier 2015, les médias et certains politiques se sont rués sur le nombre d'incidents répertoriés au sein de l'école de la part des élèves, alors qu'il était impossible d'en faire une mesure statistique et d'en analyser la nature exacte. Il s'y trouvait d'avérer, mais rares, propos délictueux. En France, la minute de silence s'est caractérisée par un sentiment de solidarité et de rejet du terrorisme.

En effet l'éventuelle multiplicité des provocations adolescentes irréfléchies ne témoigne en rien d'une forme de radicalisation (Devin, 2021 ; Tourret, 2021). La mise en place en 2018 d'un dispositif¹⁵ pour répondre aux différentes contestations de la laïcité a permis de recenser près de 930 manifestations d'atteinte à ce principe entre janvier et novembre 2018 (Jellab, 2019). Cette faible quantité de signalements contraste avec le nombre d'élèves fréquentant l'école en France. Il ne s'agit pas ici de les négliger ou de les banaliser, mais de ne pas les associer à un constat global de renoncement du corps enseignant. Le rapport¹⁶ sur ce dispositif propose un classement de ces incidents en cinq catégories : « le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse », « la contestation d'un enseignement », « le refus d'activité scolaire », « la suspicion de prosélytisme » et enfin la catégorie « autres faits ». Cette dernière catégorie nous intéresse particulièrement car elle regroupe à elle seule près de la moitié des incidents alors qu'elle ne fait pas clairement référence au principe de laïcité. Collecter des données sur ces incidents reste donc un exercice délicat si l'on considère qu'un signalement relève d'une démarche subjective (Langar 2021). Durant l'année scolaire 2019-2020, 120 incidents ont été recensés sur le territoire français.

Dans la même lignée, l'enquête du Comité national d'action laïque réalisé en 2018, sans nier les problèmes liés à l'Islam politique, explique que les incidents sont marqués par l'environnement social de l'établissement scolaire et touchent essentiellement à la neutralité ou à la liberté de conscience, il n'est pas question d'un inexorable renoncement. En 2020 le CNESEO publie une étude¹⁷, passée inaperçue dans les médias, qui porte sur une évaluation nationale à propos de l'École et de la citoyenneté. On peut y trouver des résultats qui confirment l'attachement des élèves au principe de laïcité et d'un fort attachement des enseignants aux valeurs républicaines. Les élèves y affirment sans ambiguïté la supériorité des règles républicaines sur celles de la religion, cette conviction s'affirme au fur et à mesure que l'âge des élèves croît.

A l'école, la situation n'est pas si alarmiste et les éléments de crispation qui ont pu surgir à des moments délicats ne sont pas le reflet exact de la situation de l'École

¹⁵Dispositif national « Valeurs de l'école de la république » (VALEREP), avec des équipes déployées dans chaque académie et un haut conseil des sages de la laïcité.

¹⁶ Jellab, A. (2019), « L'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires de l'enseignement public : état des lieux, avancées et perspectives ». Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

¹⁷ <https://www.cnesco.fr/fr/laicite-et-religion-au-sein-de-lecole-et-dans-la-societe/>

aujourd'hui. Contrairement à ce que laissent penser les médias, les usagers de l'École ne sont pas dans une posture de renoncement. Ils sont plutôt dans une dimension d'accompagnement dans l'appropriation du principe de laïcité.

2.3.2. Et les usagers ?

« *L'École est aujourd'hui l'un des lieux privilégiés d'expression de la pluralité religieuse et culturelle des sociétés occidentales, mais où la question de la diversité croissante des appartenances religieuses des élèves ne va toutefois pas sans poser de nouveaux défis* »¹⁸. Aujourd'hui l'École œuvre à ce que la différenciation entre croire et savoirs soit pleinement intégrée par les élèves. A l'heure où les programmes n'évitent plus les questions religieuses, les enseignants sont confrontés au sein de la classe à la difficulté d'aborder ces sujets et à les surmonter. Pour les enseignants se posent deux problèmes : celui de maintenir la neutralité dans leurs enseignements et l'opposition frontale de certains groupes d'élèves qui rejettent l'idée d'entamer une réflexion sur des thèmes qu'ils jugent totalement contraires à leurs croyances. Pourtant les professeurs de l'école française sont ceux qui l'affirment avec le plus de certitude en Europe : 87% des enseignants de terminale et 82% de ceux de troisième affirment se sentir « à l'aise » pour aborder les questions de laïcité dans leur cours (CNESCO 2020).

L'autocensure enseignante s'inscrit dans un choix pédagogique raisonné. Sans pour autant nier que des oppositions liées à des croyances religieuses puissent exister, celles-ci ne doivent pas être présentées comme un empêchement généralisé à une ouverture sur des idées. Dans les territoires où l'on rencontre des difficultés, les acteurs de terrains, internes et externes à l'établissement, sont autant attachés aux valeurs républicaines, seulement plusieurs facteurs complexifient la mission. Notamment la conjonction de situations sociales défavorisées et d'entraves à la réussite scolaire qui ne permettent pas de construire une relation pacifiée avec l'école.

Aussi, une réelle pression est exercée sur les enseignements et leur légitimité de la part de certaines familles de confession musulmane. Il n'est désormais plus rare de voir « systématiquement un refus opposé à l'étude, par leur enfant de la christianisation » (HCI, 2011). Cette pression se répand par capillarité dans d'autres domaines tels que l'éducation musicale ou le sport. Si les études reconnaissent les difficultés rencontrées par les enseignants, elles restent assez marginales et elles se résumeraient hypothétiquement à une forme inconsciente de recherche de repentance face à des élèves issus d'anciennes colonies françaises.

Il est paradoxal de cultiver et exacerber les tensions tout en revendiquant servir les principes de laïcité et les valeurs de la République. La laïcité n'est pas acquise d'avance, ce combat doit s'inscrire à long terme dans les enjeux de l'éducation, notamment de la formation progressive du jugement qui nous contraint à accepter les étapes de son inachèvement et les incohérences qui parfois apparaissent.

¹⁸ Estivalèzes, M. (2009). Éducation à la citoyenneté et enseignement sur les religions à l'école, un mariage de raison ? *Diversité urbaine*, 9(1), 45–57. <https://doi.org/10.7202/037758a>

En éducation, nous ne pouvons pas confondre détermination avec la virulence du propos et les polémiques.

Chapitre 3. Quel cadre, champ d'action, pour les acteurs et l'institution ?

Le rapport Debray prônant une pédagogie de la laïcité, qui avait jusqu'alors été mise de côté au profit de la judiciarisation, apparaît plus légitime en conséquence des enjeux qui se présentent à l'École. Une approche pédagogique, de la part des acteurs, du principe de laïcité permettrait d'agir durablement à la source en formant les futurs citoyens au sein de l'institution pour prévenir plus efficacement les éventuelles situations de conflits vis-à-vis de celui-ci. La loi ne permet pas aux usagers d'y adhérer de fait. Les définitions du principe ont pu évoluer à travers le temps, alimentant aujourd'hui des débats qui viennent se retrouver au sein de l'École, entraînant des conséquences sur leurs pratiques.

3.1. Porosité entre la société, et la vie scolaire : une augmentation des situations de conflit au sein de l'institution autour du principe de laïcité

3.1.1. Aujourd'hui, quelles réponses sont apportées aux conflits sur le terrain ?

Dans un premier temps, la dimension juridique représente la première réponse apportée à la multiplicité des manifestations individuelles, par exemple le souhait d'obtenir des menus différenciés à l'école. Cette première réponse fut apportée par un premier ajustement porté par la loi de 2011 relative au principe de laïcité en matière de restauration collective du service public. En application de la circulaire du 16 août 2011 « *le fait de prévoir des menus différenciés, liés ou non à des pratiques confessionnelles des élèves ne constituent ni un droit pour les usagers, ni une obligation pour les collectivités territoriales* » (Vademecum de la laïcité). Cependant les collectivités territoriales peuvent délibérément choisir de faciliter l'exercice aux élèves en mettant en place des repas différenciés : l'École permet de ne pas manger une viande interdite mais n'incite pas à manger une viande prescrite ou une nourriture sacralisée.

Ensuite, le contexte actuel vis-à-vis de la laïcité a nécessité une approche pédagogique de la part des acteurs une approche pédagogique du principe. L'École doit garantir sa mission première de participer à l'émancipation des élèves, citoyens en devenir, afin de leur permettre de raisonner librement. Les différentes politiques éducatives ont renforcé cette idée d'une École sanctuaire, pourvoyeuse de valeurs « *où les jeunes sont le plus possible préservés des convulsions du monde extérieur* »¹⁹. Demeure ce dernier rempart des valeurs républicaines, savoir anticiper les risques en prenant la mesure des gestes, des actes et des comportements qui peuvent être à

¹⁹ Extrait du discours prononcé à l'Assemblée nationale en 1990 par Lionel Jospin, Ministre de l'Éducation nationale.

l'origine de situations complexes, telle est la mission de l'École (Duvillard,2020). Les prescriptions gouvernementales ont conduit à l'élaboration en 2015 d'une charte de la laïcité prenant appui sur la circulaire n°2013-144 du 06/09/2013. Annexée à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de 2013, elle constitue un véritable outil à destination à la fois des personnels mais aussi des élèves. Cette charte représente un premier point d'appui pour comprendre que la laïcité est une valeur émancipatrice et non contraignante. « *Elle n'est jamais dirigée contre des individus ou des religions, mais elle garantit l'égal traitement de tous les élèves et l'égalité de dignité de tous les citoyens* » (Eduscol). « *La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix* » (Charte de la laïcité, article 6)

La charte doit être présentée de manière visible dans chaque établissement scolaire en complément des autres symboles républicains tels que le drapeau français, la devise nationale et la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789. Cependant elle ne se suffit pas à elle-même. Elle doit s'accompagner d'une explicitation pour pouvoir être assimilée par les élèves. En complément de celle-ci, le vademecum de la Laïcité est à disposition des personnels. Il s'agit d'un support d'accompagnement présentant différentes thématiques et les comportements adéquats à suivre afin de garantir le principe. Son but étant de faire en sorte qu'aucun personnel ne se retrouve démuné face à une situation problématique. Ainsi à priori, il contribue à une harmonisation de pratiques. Il permet de ne pas renoncer à l'enjeu éthique sous-jacent et limite ainsi les comportements de renoncements dont certains personnels peuvent faire état (Duvillard, 2020).

Pour que les notions de liberté, d'égalité et de libre arbitre soient bien comprises, elles doivent s'inscrire dans les apprentissages pédagogiques (Devin, 2021) afin d'échapper à tout manichéisme. Ce thème est abordé en Éducation Morale et Civique (EMC), enseignement qui vise la transmission d'un socle commun de valeurs et qui est mis en place depuis 2015 dans les Établissements Publics Locaux d'Enseignement et concerne toutes les filières. En effet « il ne suffit pas de proclamer les valeurs de la république pour qu'elles s'incarnent » (Meirieu, P, dans Zakhartchouk, 2017).

Le programme du lycée repose sur une évolution des EMC vu depuis l'école primaire et le collège. Il est porté par une ligne directrice : « *La personne et l'État de droit* » et « *Égalité et discrimination* » en classe de seconde, « *Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne* » et « *Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information* » en classe de première, « *Pluralisme des croyances et laïcité* » et « *Biologie, éthique, société et environnement* ». Ces différents thèmes permettent aux élèves de développer une réflexion sur les liens entre la morale, le droit, la loi, les habitudes sociales (Eduscol).

Ainsi, en lien avec ces thèmes, différentes approches sont expérimentées à l'École pour garantir le principe de Laïcité : participation de l'élève à des dispositifs de résolution de conflits, débats, message clair, médiations entre pairs, théâtre, forum... la liste n'est pas exhaustive. Les sorties scolaires pour visiter des lieux religieux

présentés sous l'angle de monuments historiques et culturels permettent aussi une approche distanciée vis-à-vis de la croyance et du religieux. Elles contribuent à l'extension de la laïcité en dehors des murs de l'École et apportent des bénéfices pédagogiques et éthiques aux élèves. Souvent, les élèves partagent la fausse idée qu'ils n'ont pas le droit de discuter de religion à l'école, alors que dans un contexte laïque et neutre c'est possible, et c'est là tout l'intérêt de l'EMC ainsi que de l'enseignement du fait religieux (EFR).

En effet l'EFR, qui est différent d'une instruction religieuse, permet de faire vivre la laïcité dans les établissements scolaires (Debray, 2002). Il s'agit ici de combattre l'inculture religieuse afin de passer d'une laïcité d'incompétence (où le religieux ne nous regarde pas) à une laïcité d'intelligence (où il est de notre devoir de comprendre). Selon le rapport Debray, cette approche doit s'appuyer sur les Droits de l'Homme, « *seule et unique référence pour penser les valeurs et normes éthiques dans une société ouverte et démocratique* ».

3.1.2. Enjeux pour le CPE et la vie scolaire ?

Article 111-1 du code de l'éducation « *l'éducation est une priorité nationale. [...] la nation fixe comme mission première de l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la république, le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité* ».

Le CPE par sa position stratégique au sein de la communauté éducative joue un rôle central dans la mise en place d'une politique éducative bénéfique au principe de laïcité. Face à des élèves qui ne maîtrisent pas correctement le principe de laïcité, il s'agit ici d'exercer un accompagnement avec des applications concrètes. En effet, la formation du citoyen est au cœur de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de 2013 avec la mise en place en 2006 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il apparaît alors nécessaire que tous les personnels aient la même vision et la même compréhension de la laïcité pour ensuite agir dans la cohérence : un discours unique et cohérent, bienveillant mais exigeant qui permette à chacun de savoir comment réagir face aux élèves. L'EMC est un enseignement nécessairement transversal et dont le CPE et la vie scolaire doivent se saisir afin de renforcer le lien entre l'éducation et la pédagogie (Delahaye, 2016). Aujourd'hui l'École n'est plus un sanctuaire (Dubet, 2010) la culture juvénile entre dans l'École (Rouyer, 2020). La problématique actuelle est que les élèves ne sont plus dominés par l'institution scolaire et leur loyauté s'amenuise à mesure qu'ils se rattachent à un groupe d'appartenance. Les questions socialement vives, notamment celle touchant au principe de laïcité, entrent alors dans l'École et ne sont plus cantonnées à l'espace extérieur : l'École est « *traversée par des problèmes qui échappent au registre scolaire (...) il revient à tous les acteurs scolaires de créer l'école dans laquelle ils vivent* » (Zaffran, 2020). Pour pallier le problème, l'article 10 de la Charte de la Laïcité indique qu'il « *appartient à tous les personnels de transmettre aux*

élèves le sens et la valeur de la laïcité » (Eduscol). Cela fait d'autant plus écho que l'on constate une réelle évolution de la vie scolaire. Auparavant, le terme de vie scolaire faisait référence au temps en dehors de la classe. Cette vision restrictive de la vie scolaire a changé, en même temps que la mission du CPE a évolué. Aujourd'hui la vie scolaire au sens large (et non pas uniquement en tant que service) est un élément central de la politique éducative des EPLE dont la finalité est de partager les valeurs, les postures et les savoirs nécessaires à la construction de la citoyenneté.

3.2. Les questions socialement vives

3.2.1. Une construction complexe

La laïcité est une question socialement vive (QSV). Utiliser les dimensions d'une QSV, nous semble être une entrée pédagogique pertinente. Dans le cadre des « *éducations à* » (Fabre, 2014), au vu du contexte actuel, sans négliger le plan juridique, et dans le prolongement des outils et dispositifs pédagogiques qui existent à l'École. L'approche par la QSV permet aux acteurs d'en démontrer la complexité d'une part, et d'autre part d'éduquer les usagers au processus rigoureux en jeu dans la conception de l'esprit critique. Les sujets liés aux questions religieuses rendent difficile les missions de l'École, la bousculent dans sa posture de neutralité.

La notion de problèmes flous dérive des problèmes mal structurés. Les questions socialement vives sont une mise en cause des modèles de développement technocratiques apparus après la Deuxième Guerre Mondiale, 4 facteurs les rendent possibles :

- Avènement d'une société de risque (Beck, 2001);
- Les scientifiques ne sont plus les seuls à demander à prendre part à la construction de politiques de développement, on observe une prise en compte démocratique des enjeux.;
- L'opinion publique s'empare de ces débats. Il est question de l'apparition d'une notion de « science citoyenne » dans les pays du nord de l'Europe ;
- La conscience sociale s'approprie le paradigme de « praticien réflexif » (Schön,1993). Un dialogue s'instaure entre les chercheurs et les acteurs sociaux, la science perd le monopole de la rationalité. Elle doit composer avec les rationalités sociales et politiques, partenaires à la fois adverses et inséparables (Fabre, 2005).

Les questions sont socialement vives parce qu'elles suscitent des débats parmi les communautés d'experts et parmi le grand public. Nous avons pu le voir avec les différences de points de vue présents dans les travaux de Obin ou de Baubérot. Aussi dans le rôle des médias, qui vont amener par leur lecture du problème l'opinion publique, les usagers, à se saisir de la question. Il est impossible de résumer une QSV

à une dimension scientifique ou technique, sa construction est hétérogène. Il est question de controverse sociotechnique dans la mesure où les connaissances scientifiques ou techniques qui pourraient permettre de mettre la question en perspective ne sont pas stabilisées. Les controverses qu'elles suscitent peuvent prendre la forme de conflits d'intérêts, chacun a recours à des stratégies rhétoriques, manipule les éléments du problème à des fins de persuasion. À l'image de l'extrême droite qui n'hésite pas à se saisir du principe de laïcité pour convaincre ses partisans de ses convictions identitaires. Les QSV permettent d'évaluer le discours d'un sujet sur le plan éthique et politique. Cela est d'autant plus marqué chez les QSV puisque viennent s'ajouter à tout cela des considérations juridiques, morales, économiques et sociales. Le fait qu'il n'existe pas de hiérarchies de priorités objectives fait qu'elles sont sujettes à polémique. Nous ne sommes pas en présence de faits indiscutables. Ce qui participe, à l'École, à l'apparition de conflits chez les usagers.

En étayant les dimensions du principe de laïcité à partir des QSV, les acteurs peuvent faire rayonner l'idéal républicain et étayer la complexité du problème. Le but est, par ce procédé, de sensibiliser les usagers aux modalités propres de la construction de l'esprit critique afin de permettre une cohabitation de ce dernier avec le principe de laïcité. Cela aurait pour conséquence d'amener les acteurs à éduquer à la vigilance épistémologique, éduquer non pas « à la politique » mais « au politique », et former à la prudence (Fabre, 2014). En s'adossant au cadre juridique qui existe, en éduquant à la notion de distance par rapport aux convictions qui nous animent, à l'importance de ne pas tenir pour vérité nos croyances. Les acteurs peuvent alors prévenir les incidents et les dérives identitaires. Il s'agit de faire prendre conscience au futur citoyen que son jugement est subjectif, lui faire accepter qu'il ne fait pas autorité. Qu'il est libre de construire ses propres idées mais qu'il doit répondre à la loi civile. Ce qui peut dans le même mouvement participer à apaiser le climat scolaire et les relations entre usagers, entre les usagers et les acteurs, mais aussi entre les usagers et l'institution. Les Questions socialement vives sont des problèmes mal structurés à solutions multiples et aux données ou conditions incomplètes (Fabre, 2014).

3.2.2. Quelles conséquences sur l'action des acteurs ? Quelles réponses apporter au QSV, en théorie ?

Dans le cadre de notre mémoire nous nous sommes focalisés sur les QSV à partir de l'exemple du principe de laïcité. L'entrée en pédagogie du CPE préconisée dans la lettre de mission peut amener à penser des actions transversales de manière à favoriser l'éducation citoyenne des élèves. Les « *éducatifs à...* » apparaissent pertinentes pour permettre aux CPE de mettre en place des actions globales et donner un nouveau visage à la vie scolaire. Elles favorisent la collaboration avec les autres acteurs de l'institution, et permettent aux élèves de se saisir des principes républicains.

Les acteurs peuvent se retrouver démunis face à l'introduction des Questions socialement vives dans le curriculum scolaire. Les QSV déstabilisent les acteurs de

l'institution par leurs particularités épistémologiques et didactiques. Elles mettent en question la transmission des savoirs comme « vérités », dans leur dimension « neutre », ils n'apparaissent plus comme intangibles. Les QSV ont pour caractéristique de se concentrer autour des problèmes flous dans le cadre de prise de décision. Pour les acteurs de l'institution il est donc question d'amener les usagers à s'informer, d'être capable de percevoir plusieurs scénarios de réponses possibles, d'inciter à faire des choix en ayant en tête la complexité des enjeux, ainsi que les conséquences possibles des différentes réponses imaginées. Il s'agit d'éduquer et d'instruire dans le cadre de la construction de l'esprit critique, comme évoqué précédemment. Il est question d'amener les élèves à s'orienter dans un monde problématique. Ce nouvel objet curriculaire amène l'élève à prendre conscience des enjeux autour de la décision, elle ne peut être irrationnelle, elle doit être éclairée. Cependant l'information scientifique ne suffit pas, les choix que nous faisons sont toujours rattachés à des valeurs. Élément nouveau, les QSV existent aujourd'hui dans un contexte mondialisé, elles font aujourd'hui pression sur l'institution. Les QSV nécessite de penser « *un projet d'éducation globale, à dimension cognitive, mais aussi affective, éthique et sociale, en rupture avec une tradition fortement centrée sur la transmission de savoirs réputés neutres et stabilisés* » (Fabre, M., Chauvigné, C., 2021, p.20). L'arrivée des QSV dans le curriculum scolaire pose question, des soupçons autour de l'introduction d'éléments idéologiques post-modernes existent (Beitone & Hemdane, 2018). Elles soulèvent 3 problèmes. Le premier apparaît du côté de leur légitimité, l'éducation citoyenne à légitimité sociale s'oppose à la traditionnelle éducation patrimoniale axée sur la transmission de savoirs académiques (Forquin, 2008). Le caractère complexe des QSV met en question les modalités d'exploration et la posture des acteurs de l'éducation nationale qui se doit d'être neutre (Kelly, dans Simmoneaux & Simmoneaux, 2017). La posture de l'acteur se retrouve en tension entre celle du moraliste et du relativiste, ou celle du militant. Il peut avoir recours à une forme de neutralité stricte afin d'éviter les écueils. Cela peut se matérialiser par exemple par la mobilisation des règles juridiques quand il est question du principe de laïcité. On parle ici d'une neutralité exclusive (Kelly, 1986). Aborder les QSV à l'École remet en question le projet de transformation de la société par l'École, puisque ce sont les questions qui animent la société qui viennent influencer l'éducation et l'instruction prodiguées à l'École (Fabre, 2012). Ajouté à cela que l'École se retrouve à s'appuyer sur des savoirs mal stabilisés et controversés ce qui rompt avec les savoirs institutionnalisés articulés jusqu'à lors (Tutiaux-Guillon, 2017).

Comme évoqué plus haut, les QSV imposent des modalités d'enseignements plurielles. Pour les acteurs il est question de choisir entre une attitude « *d'impartialité neutre* » en tant qu'animateur qui ne dévoile pas ses idées et celle « *d'impartialité engagée* » où il se retrouve libre de les exposer. Les « *éducations à...* » nous imposent aussi de nous pencher sur les pratiques professionnelles des acteurs. La difficulté étant de faire des choix stratégiques dans la mise en place de son action en fonction de l'environnement auquel l'acteur se retrouve confronté. Certains vont faire le choix d'un enseignement doctrinal (il s'agit d'un cours magistral traditionnel), d'autres vont problématiser la question (à partir de situations-problèmes), il peut être question d'avoir recours à une forme d'enseignement critique (cela permet de développer

l'argumentation chez les élèves) ou encore praxéologiques (il est ici question d'exposer les bonnes pratiques) (Simmoneaux & Simmoneaux, 2014). L'acteur peut aussi avoir recours à une carte de la controverse, pour éduquer à la politique sans tomber dans le militantisme (Fabre, 2014).

Les « *éducations à...* » peuvent aussi, au travers de la mise en question du principe de laïcité, permettre aux élèves d'y adhérer. Cela est possible seulement si l'acteur reconnaît la nécessité d'accepter une forme d'insolence, inhérente à l'activité de débat, chez les usagers. Elle permet aux élèves de verbaliser leurs hypothèses, de remettre en cause leurs idées, pour ensuite venir les déconstruire ou les consolider. Les usagers seraient aussi capables de mettre en perspective les informations que l'on retrouve dans les médias traditionnels mais aussi sur les réseaux sociaux.

3.3 Quelles conséquences sur le positionnement des acteurs de l'institution ?

« *Les périodes de l'enfance puis de l'adolescence sont des temps de construction importants pour devenir de futurs adultes* » (Bianco, Bouzar, Grzybowski, 2015). Face à ces temps de construction, les différentes approches de la laïcité de la part des acteurs de l'éducation nationale entraînent des choix et des postures très différentes. Il n'existe pas réellement une seule posture laïque possible, et celle-ci dépend des situations sur le terrain. Une posture renvoie à des schèmes d'action et des modes de communication et de réflexion qui influent sur les apprentissages des élèves. L'enjeu pour les équipes pédagogiques et éducatives aujourd'hui est donc de favoriser la coopération entre les personnels, les élèves et les familles en adoptant non pas une posture laïque mais une posture éthique face à des situations relevant du principe de laïcité et d'y apporter une réponse commune (Veziér, Buttier 2021). Pour pallier ce manque, en 2013, à la mise en place des INSPE, le curseur s'est placé sur la laïcité, conduisant à un effort de formation initial global auprès des étudiants du 1^{er} et du 2nd degré. Avant cela, les IUFM et les ESPE étaient autonomes dans les contenus de formations et celles concernant la laïcité étaient très inégales en fonction de l'établissement fréquenté. Les enseignants et personnels, qui travaillent sur le terrain depuis longtemps, issus des IUFM, sont donc moins formés sur la question que les étudiants d'aujourd'hui (Damblant, Ferhat, 2021). A la suite des attentats de 2015 des formations à destination des enseignants ont été mises en place mais n'ont pas trouvé l'adhésion de tous. Certains ont eu le sentiment d'être désavoués face à un principe que bon nombre d'entre eux pensent maîtriser (Orange, 2021). Aujourd'hui, face à la médiatisation des atteintes à la laïcité, notamment concernant l'Islam, l'éducation nationale a, comme nous l'avons vu, multiplié les supports pour accompagner la communauté scolaire. En 2021 à la suite de son rapport, considéré comme alarmiste par bon nombre de personnel de l'éducation nationale, J.P Obin établit un dispositif de formation à destination de ces derniers sur la question laïque. Considérant la formation comme nécessaire, il tend vers l'idée qu'il faut un bagage de connaissances et de compétences afin de pouvoir répondre aux situations complexes du terrain. Il préconise un suivi de formation des personnels de l'éducation sur quatre

années, l'objectif étant que cette formation soit pérenne et qu'elle se poursuive au-delà du quinquennat actuel. Pour ce faire 1000 formateurs vont être formés pour prendre en charge la formation des personnels : chefs d'établissement, professeurs et tout autre personne en contact avec les élèves. Ceci arrive en réponse à une étude du Comité national d'action laïque (CNAL) de 2018 qui indique que seulement 6% des enseignants et 25% des étudiants considèrent avoir reçu une formation à la laïcité, ce qui peut conduire de fait à une hausse des autocensures de la part des personnels sur ces questions vives. Il apparaît donc important d'impulser des formations afin d'homogénéiser les pratiques et les réponses.

Cette vision négative de la situation concernant le principe de laïcité à l'École ne trouve pas l'adhésion de tous. La concernant, les besoins sont divers en fonction du collège ou du lycée. Ils dépendent aussi des territoires et de la nécessité qu'ont les enseignants en fonction de leur matière à aborder le principe de laïcité avec les élèves. Même si les différentes études du CNESECO sous-tendent l'idée que les besoins sont plus importants dans les réseaux d'éducation prioritaires, alimentant le stéréotype de l'école de banlieue problématique avec des élèves majoritairement musulmans, la surmédiatisation des débats tend à diaboliser une réalité qui semble pourtant considérée par les acteurs comme tout autre sur le terrain. Les opposants à JP. Obin le rejoignent sur la nécessité de former les personnels, mais former pour accompagner les élèves et accompagner la diversité, et non pas en réponse à la peur ou pour juguler « l'invasion » de l'Islam et répondre à une division des peuples. L'autocensure pointée du doigt précédemment peut aussi être une forme de réponse et d'apaisement, et non pas la représentation d'une soumission face à des interdictions d'élèves. L'accompagnement des personnels ne doit pas s'accompagner d'une instrumentalisation idéologique de la part de politique, au contraire, la focale doit être orientée vers l'acceptation de valeurs partagées (Devin, 2021).

Si l'on considère qu'il existe différentes interprétations de la laïcité parmi les personnels, la formation doit davantage renvoyer à l'apprentissage d'une posture éthique et réflexive plutôt qu'à l'application de procédures normalisées ou de vérités absolues qui ne prennent pas en considération la complexité des diverses situations. Au-delà du débat il y a un chemin à suivre de la part du CPE et en coopération avec l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. Les professeurs et le personnel se donnent des pistes pédagogiques et des ressources communes pour répondre aux questionnements des élèves, en se basant sur l'échange et la confiance, pour une vision apaisante (Devin, 2021).

Synthèse

En 1905 la loi apparaît comme un compromis, elle est perçue comme une loi de liberté. Les contextes géopolitiques et sociaux à partir des années 70 amènent à la loi de 2004. Elle symbolise un tournant juridique, le principe de laïcité est alors synonyme de restriction, de contrainte. Au début des années 2010, la pédagogie

apparaît pour réinstaurer le principe républicain au cœur de notre société, de l'École. Aujourd'hui, le principe de laïcité suscite toujours autant de débats entre les experts et les politiques. Certains militent pour une laïcité neutralisante alors que d'autres la veulent de reconnaissance. Les débats viennent se focaliser sur une ethnie, et le monde musulman. Bien que parfois l'origine des débats soient floues, l'opinion publique se saisit de ces questions. Nous revoyons apparaître les termes d'islamo gauchisme, pendant que d'autres parlent d'islamophobie.

En France, les différentes confessions religieuses sont aujourd'hui dans un rapport de force avec les valeurs républicaines. Pourtant, l'islam se retrouve toujours au centre des conversations depuis plus de 40 ans. Dans les médias de masse un déséquilibre existe, entre d'un côté le temps alloué à un discours de diabolisation et de l'autre de normalisation de l'islam et des musulmans. Il faut ajouter à cela le traitement inégal des religions vis-à-vis du principe de laïcité. Au sein de la société, les attentats de 2015 ont ravivé l'animosité de la part d'une minorité de français. L'absence de la prise en compte de l'islam dans la loi de 1905 mène aujourd'hui à un amalgame entre tolérance et laïcité. La tolérance hiérarchise les religions, le principe de laïcité promeut l'égalité. En conséquence de l'évolution du temps médiatique, les informations ne sont plus étayées. L'arrivée des outils du numérique a largement participé à modifier notre rapport à l'information. Avec les chaînes d'informations en continu et internet, l'information obtient une valeur marchande. Le nouveau modèle économique des médias participe à faire apparaître les fake news. Le danger se situe, alors, au niveau des conversations privées sur les réseaux sociaux. À cet étage conversationnel, les opinions contagieuses se propagent sans pouvoir être contredites, démenties. Ce qui a pu mener à l'attentat perpétré à l'encontre de Samuel Paty ou encore donner corps à l'affaire Mila. Les adolescents sont informés par leurs pairs à cet endroit. Ils sont de plus en plus sollicités et confrontés à la violence des réseaux sociaux. Les espaces publics de débat sur internet témoignent, eux, de la polarisation des idées. Il s'agit pour les acteurs de l'École de se positionner dans un espace-temps raccourci sur des questions complexes. Les élèves peuvent, de manière minoritaire, à leur tour tantôt se retrouver dans une posture radicale ou stigmatisante. Ces postures peuvent aussi émerger à l'École lors d'enseignements qui aujourd'hui n'évitent plus la question religieuse. D'où la nécessité de former les acteurs sur ces questions afin de sensibiliser et rassembler les élèves autour des valeurs républicaines. Le problème islamiste existe. Le faible nombre d'incident ne témoigne pas d'un renoncement aux idéaux républicains de la part des acteurs. Il est important de prendre en compte les spécificités des établissements où se jouent ces tensions. Le phénomène de concentration des inégalités sociales par exemple peut être considéré comme un frein. Les acteurs se trouvent de fait en difficulté pour développer une relation pérenne entre les usagers et l'École.

L'École n'est plus un sanctuaire, les QSV qui font débat au sein de la société se manifestent dans l'institution. Au-delà des réponses juridiques, des outils pédagogiques viennent appuyer l'action des acteurs pour faire adhérer les usagers au principe de laïcité. Cela va dans le sens du rapport Debray en 2002. La charte de la

laïcité, le vadémécum, en sont des exemples. L'EMC, l'EFR sont des enseignements qui viennent inscrire le principe de laïcité dans des apprentissages pédagogiques. Dans l'optique d'aller plus loin dans la pédagogie, aborder le principe de laïcité comme une QSV permet à la fois d'en étayer la complexité et d'éduquer les usagers à la construction de l'esprit critique. Elles peuvent apparaître comme un outil qui permettrait une cohabitation entre les convictions de chacun et le principe de laïcité, la loi. Elle peut avoir lieu dans le cadre des « *éducation à* » et peuvent être menées par le CPE en collaboration avec le professeur chargé de l'EMC. L'introduction des QSV dans le curriculum scolaire peut se révéler déstabilisante pour les acteurs puisque le rapport aux savoirs est modifié. Ils ne sont plus considérés comme neutres, des vérités, intangibles. Elle pose la question des pratiques des acteurs, elles transforment les QSV qui peuvent apparaître comme des limites en opportunité. Elles peuvent s'inscrire dans le parcours citoyen de l'élève. Cependant il n'existe pas de moyens concrets ou de formation qui permettent aux acteurs de se saisir de ces questions. Pour le principe de laïcité une formation a été mise en place en 2021 pour tous les acteurs en contact avec les élèves. Le CPE, les acteurs de la vie scolaire ont tout intérêt à prendre leur part dans ces enseignements. Cela permettrait une cohérence dans l'action, de renforcer les liens entre éducation et pédagogie.

Partie 2. Enquête

1. Méthodologie de l'enquête de terrain

1.1 La problématique

Dans notre partie théorique nous avons pu définir le principe de laïcité comme une question socialement vive. Cela nous a permis de mettre au jour les différentes tensions qui peuvent apparaître au sein de la société et chez les experts. L'institution n'est plus un sanctuaire, nous observons une porosité entre l'institution et la société. Notre époque postmoderne voit les problèmes en vie scolaire s'amplifier. L'accès à l'information s'est vu modifier, le rapport des usagers aux médias a évolué. Tout cela peut donner lieu à des incidents qui peuvent prendre des proportions dramatiques. Les acteurs de l'institution doivent se saisir des questions soulevées par les usagers. Il est question de réinvestir le principe républicain dans le quotidien des établissements scolaires. À partir de l'exemple de la laïcité, il s'agira de voir dans quelle mesure l'action éducative du CPE peut accompagner une question socialement vive pour permettre à l'École d'arriver à un compromis de cohabitation, sans céder au séparatisme. A travers notre enquête de terrain nous tenterons de déterminer dans quelle posture les CPE se placent vis-à-vis de la laïcité : se trouve-t-il plutôt dans une posture pédagogique, juridique ou éducative ?

1.2 Les hypothèses

Au cours de nos diverses interrogations et de notre recherche, ont émergé trois hypothèses qui selon nous représentent la situation actuelle dans les écoles de la République :

Hypothèse n°1 :

- ***Le CPE est dans une posture juridique vis-à-vis de la laïcité.***

Nous cherchons ici à déterminer si le CPE s'appuie uniquement sur cette dimension juridique pour répondre aux problèmes rencontrés sur le terrain ou si au contraire, d'autres angles sont envisagés pour traiter les situations complexes vis-à-vis du principe. Cela sous tendrait l'idée que d'autres approches sont possibles à la fois chez les élèves et le personnel. Nous pourrions ainsi évoquer au regard des résultats de notre enquête des pistes alternatives ou complémentaires à la posture juridique.

Hypothèse n°2 :

- ***Le traitement des situations liées à la laïcité est difficile, car il n'y a pas de consensus entre les acteurs de l'École.***

Cette deuxième hypothèse nous amène à interroger une dimension un peu plus large de notre problématique. Elle part du postulat qu'être garant du principe de laïcité est une mission difficile en raison des divergences de compréhension du principe. Il s'agit ici de comprendre si les préconisations en matière de traitement du sujet par l'Education nationale sont efficaces et en adéquation avec la réalité des acteurs. Ainsi nous cherchons à voir si les acteurs s'appuient sur les différents supports mis à leur disposition pour encadrer cette thématique et si cela crée une émulation parmi les personnels des établissements scolaires.

Hypothèse n°3 :

- **La laïcité est un sujet vif au sein de notre société actuelle, dont les controverses rendent difficile son étayage auprès des usagers de l'École.**

Enfin, notre troisième hypothèse interroge une dimension supérieure aux deux premières et aborde un point de vue sociétal sur le principe de laïcité. Nous tentons ici de déterminer si l'influence de la société n'entrave pas une approche sereine du principe chez les élèves et les membres du personnel. Nous pourrions ainsi observer si les acteurs sont contraints de s'adapter à la population scolaire accueillie pour réussir à transmettre le principe de laïcité.

1.3 Terrain d'enquête et échantillonnage

Afin de répondre à notre problématique et valider ou invalider nos différentes hypothèses posées, nous avons décidé de nous pencher sur les pratiques des acteurs au sein des EPLE. D'une part celles du CPE, qui par sa fonction se retrouve quotidiennement en première ligne de situations parfois complexes. D'autre part, nous nous intéressons aux expériences et pratiques des enseignants, plus particulièrement aux professeurs d'éducation civique et morale (EMC). Par ce choix, notre but est d'avoir une idée des enjeux relationnels entre ces deux acteurs, et entre eux et le reste de la communauté éducative. En effet, les relations entre CPE et équipes pédagogiques sont liées au quotidien, notamment lors d'incidents. Le CPE, longtemps considéré comme une pierre angulaire de l'établissement et comme responsable du maintien de l'ordre et du calme, rôle hérité du « surgé » (Vittali, 2010), est aujourd'hui davantage perçu comme un membre incontournable de la communauté éducative et dont le partenariat avec l'équipe pédagogique est indispensable au quotidien.

Nous avons fait le choix de nous concentrer sur des collèges, un lycée général et technologique, car les élèves y sont davantage présents en termes de continuité scolaire et enfin un lycée professionnel. Nous couvrons ici un spectre assez large

d'EPLÉ. Il ne s'agit pas pour nous de chercher à faire émerger une tendance, mais d'élargir notre champ de connaissances vis-à-vis des pratiques pédagogiques liées au principe de laïcité et des QSV. Nous avons sélectionné 4 établissements. Un premier collège où nous trouvons de la mixité sociale. Le second collège est lui rattaché à un réseau d'éducation prioritaire. Le premier lycée est un établissement général et technologique où les classes sociales défavorisées sont représentées et le deuxième est un lycée professionnel. L'idée étant de comparer les actions mises en place en fonction des publics accueillis dans les établissements, les moyens mis à disposition.

Avec cet échantillonnage, nous avons fait le choix de mener des entretiens semi-directifs. Seul un entretien n'a pu être mené en présentiel et l'acteur a répondu par écrit à nos questions. L'objectif est de recueillir librement des points de vue précis quant au principe de laïcité, tout en orientant nos interrogations afin de compléter ou approfondir les réponses. Ici nous ne cherchons pas à collecter des données chiffrées, mais bien des points de vue, des ressentis qui, mis au regard de notre problématique, pourront valider ou invalider nos hypothèses.

Le CPE, au centre des interactions entre les usagers et les professeurs, et son entrée en pédagogie, se trouve en première ligne lors d'incidents. Il a pour mission de mener des actions en réponse aux difficultés rencontrées.

Les enseignants d'EMC se retrouvent confrontés, en conséquence de leur mission, aux incidents touchant au principe de laïcité, s'il y en a. La laïcité est étayée, entre autres, par le professeur d'EMC sur le plan moral.

1.4 Méthodologie de l'enquête : construction du support

Pour les besoins de notre enquête nous avons, à partir des différents enjeux soulevés dans notre partie théorique, établi un questionnaire. Dans celui-ci nous avons déterminé les questions les plus pertinentes afin de trouver des réponses aux hypothèses soulevées. Nous avons retenu la méthode d'entretien semi-directif. Son « objectif est de saisir le sens d'un phénomène complexe tel qu'il est perçu par les participants et le chercheur dans une dynamique de co-construction du sens » (Imbert, 2010, p. 25). Cette méthode nous est apparue comme la plus appropriée à notre travail de recherche, car elle permet une proximité avec les acteurs interrogés : Accueillir leurs ressentis et la réalité de leur quotidien professionnel.

C'est une façon de ne pas se concentrer seulement sur des données statistiques et des rapports. Nous voulons avec cette méthode de recueil comprendre les individualités, prendre en considération la dimension humaine et comprendre, de manière intime, comment les acteurs pensent et agissent.

Ce questionnaire reprenant les différents points que nous souhaitons soulever est une trame. L'idée a été de permettre aux professionnels de formuler les réponses qu'ils souhaitaient à nos questions ouvertes, d'exposer leur point de vue. Notre travail a consisté à accompagner nos interlocuteurs dans leurs réponses, notamment grâce à la « relance ». Il s'agissait pour nous de les encourager à « les développer, à aller plus avant dans son récit, à en préciser des aspects » (Combessie, 2007, p. 25).

Avec en tête, l'ambition de préciser leur pensée aux endroits qui nous ont permis de compiler nos données et de produire notre analyse transversale. Nous n'avons évidemment pas exclu les développements auxquels nous n'avions pas songé. Avec cette méthode, nous sommes à l'écoute, mais aussi dans la discussion. Elle nous permet de réagir, de rebondir et de poser d'autres questions.

Après avoir déterminé l'ensemble de ces éléments nous avons donc contacté les CPE de deux collègues et deux lycées par mail afin de solliciter un rendez-vous.

Nous nous sommes engagés à restituer une version retranscrite de nos entretiens aux personnels interrogés (Annexes 2 à 8), ainsi qu'à assurer l'anonymat dans nos retranscriptions. Nous avons ensuite établi un code afin de nous permettre de mettre en évidence, dans nos retranscriptions, les similitudes et les différences entre les établissements, mais aussi entre les acteurs (Annexe 9 à 14). Nous veillerons à introduire dans nos développements des passages de nos retranscriptions afin d'appuyer nos arguments.

Les différents thèmes que nous avons abordés dans nos entretiens sont les suivants :

Définir le principe :

Il est question pour nous dans ce thème de chercher à mettre en évidence si les définitions des acteurs se rejoignent. De voir si au cours de leur carrière respective, les acteurs ont observé une évolution de leur métier, par rapport au principe, en conséquence des évolutions sociétales. Notamment pour comprendre comment le principe a pu être investi au fil de leurs années d'activité. Et si leur manière de faire rayonner le principe a évolué en conséquence de cela.

La formation :

En conséquence des évolutions sociétales, le rapport au principe de laïcité a pu être modifié. Il est question, dans cette partie, de chercher à savoir si les modifications ont généré chez les acteurs un besoin de formation. Si ces formations ont répondu à leurs attentes, s'ils ont ensuite pu se saisir des outils. Ou au contraire, si les outils leur ont suffi. Ce qui nous amène aussi à nous pencher sur leurs actions pour permettre d'étayer le principe de laïcité auprès des usagers.

Les difficultés/les incidents :

Dans ce thème, nous cherchons à savoir si les acteurs ont le sentiment que le principe de laïcité est malmené par les usagers. Notamment quels facteurs peuvent leur laisser penser cela, si cela peut venir de l'actualité, des réseaux sociaux par exemple. Pour les acteurs en poste depuis un certain temps, ont-ils pu voir en 2015 et 2020 des incidents à l'École, et les réponses apportées à ceux-là. S'ils ont le sentiment que les prescriptions et les ressources leur apportent les solutions dont ils ont besoin pour assurer leur mission. Et enfin comment ils peuvent permettre aux usagers et leurs individualités de cohabiter.

La collaboration :

Nous tenterons ici de déterminer si les membres du personnel d'un même établissement se saisissent ensemble ou non des situations liées à la laïcité. Il sera important de soulever si une stratégie commune a été réfléchiée en amont ou non et si cette question relève uniquement de la vie scolaire ou de tous les acteurs.

La posture du CPE :

Il s'agira ici par nos questions de révéler la posture que les CPE adoptent vis-à-vis de ces situations. Alors que nous admettons l'hypothèse que le CPE se place davantage dans une posture juridique, il serait néanmoins intéressant de découvrir d'autres postures, d'autres approches sur cette question.

Lors de nos entretiens, nous avons insisté sur le fait que les propos recueillis seraient anonymes. Même si nous étions préparés, cela reste néanmoins un exercice difficile. Nous avons dû composer avec les individualités de chacun, et le fait que certains CPE soient plus bavards que d'autres. La difficulté résidait dans le fait de savoir quand recentrer les questionnements pour revenir à l'essentiel du sujet, sans donner l'impression de brider l'interviewer. Nous avons volontairement décidé d'entamer nos entretiens en leur demandant de revenir sur leur carrière. Cette entrée en matière nous a permis d'établir un climat de confiance et d'entamer les questions avec sérénité. Ainsi nous n'avons évoqué la définition du principe de laïcité qu'à la toute fin des entretiens. Cette stratégie nous a permis de faire en sorte que les CPE ne cherchent pas à répondre à nos questions de manière à coller inconsciemment à leur définition du principe. Ainsi ils ont pu répondre à chaque question de façon objective et propre à la réalité du terrain qu'ils rencontrent, tout en se détachant de la définition du principe de laïcité et des attendus qu'elle sous-tend.

2. Exploitation des données

Nous commencerons tout d'abord par aborder la manière dont les acteurs définissent le principe de laïcité. Il s'agira de mettre en avant la diversité des sensibilités contemporaines et ce que cela révèle.

Nous verrons ensuite ce que, d'après les acteurs, les manifestations contre le principe traduisent. Puis quel public manifeste son refus d'appliquer le principe de laïcité.

Nous tenterons d'interpréter le regard que portent les différents acteurs sur le contexte d'établissement avec lequel ils doivent composer. Nous verrons en quoi le contexte influe sur la manière dont les établissements s'emparent de la question du principe de laïcité.

Dans le prolongement de notre réflexion, nous verrons quelles dynamiques apparaissent dans les actions de collaboration. Nous nous intéresserons aux conséquences que les incidents peuvent avoir sur les relations interpersonnelles des acteurs au sein des établissements, sur les pratiques, les réponses apportées par les acteurs. Nous tâcherons de voir si les acteurs se retrouvent dans les préconisations ministérielles et ce qui permet la cohabitation des individualités d'utilisateurs.

Puis nous détaillerons le rapport qu'entretiennent les acteurs avec l'idée de se former sur le principe de laïcité. Nous verrons aussi quelle place occupe les outils, les ressources, la formation mis à disposition par l'Éducation nationale.

2.1 Les acteurs et leur définition du principe de laïcité

A travers nos 7 entretiens nous avons pu collecter des données qualitatives. Parmi les acteurs interrogés nous avons quatre CPE et trois professeurs d'EMC.

Nous allons tout d'abord nous pencher sur les individualités des acteurs interrogés.

Antoine est CPE depuis 2006 il travaille au sein d'un collège de centre ville de X élèves issus de CSP différentes. Auparavant il a eu une expérience d'AED pendant 4 ans et a travaillé au sein d'école primaire dans l'accompagnement des élèves en grandes difficultés.

Eliott est CPE depuis 2007. Il exerce dans un collège classé Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) d'environ 350 élèves. La mixité sociale n'est pas présente, seulement 0.1% de CSP+.

Un troisième CPE en Lycée général et technologique, **Valérie**, est dans le métier depuis 1991. Son établissement situé en périphérie de la ville est le lycée de secteur du collège REP situé à côté. Il capte la majorité des adolescents vivant au sein de deux cités de la ville mais aussi des jeunes de la commune voisine.

Enfin **Philippe** a obtenu le concours en 1995. Son établissement est un lycée professionnel de 450 élèves, qui propose des filières CAP, BAC PRO et des formations plus spécifiques comme la tapisserie d'art. Ainsi son établissement propose une grande hétérogénéité d'origine culturelle et sociale.

Nous avons complété nos recherches en nous appuyant sur le témoignage de trois professeurs d'EMC.

Tout d'abord **Clément** qui exerce depuis 31 ans et **Renée** qui exerce depuis 25 ans, tous les deux en collège. Et enfin, **Gérard**, professeur depuis 13 ans, aujourd'hui en poste dans un lycée général et technologique.

Les acteurs choisis ont donc des profils différents et exercent dans des typologies d'établissements qui peuvent influencer leur pratiques et leur approche du principe. Il est donc question de comprendre ce qui définit le rapport qu'ils vont avoir avec le principe de laïcité.

2.1.1 Une définition floue pour les acteurs

Pour l'ensemble des acteurs interrogés, nous constatons qu'aucun n'a une connaissance exacte et complète du principe de laïcité. Si ce principe semble intégré par tous les acteurs, leur manière de l'évoquer constitue davantage un recueil de ce qu'il permet, comme d'un mode opératoire et non pas ce que la laïcité est intrinsèquement. Il semble que la définir de but en blanc est bien plus difficile pour nos acteurs qui doivent diffuser le principe de manière claire. « *On croit que c'est une uniformisation. Alors que normalement c'est pas ça.* » nous explique Clément, enseignant en collège. Certains pensent que la laïcité est un interdit, que c'est quelque chose qui exclut, qui stigmatise. Alors que pour d'autres c'est tout le contraire, c'est ce qui permet à chacun d'être libre dans sa religion, elle autorise les libertés individuelles. Cette double vision de la laïcité, neutralisante ou libérale, paraît logique étant donné la difficulté qu'éprouvent les acteurs à la définir.

Dans les réponses collectées, pour trois CPE sur quatre et les trois professeurs d'EMC, la notion d'émancipation de l'élève est une récurrence : « *au lycée on est encore avec des enfants et jeunes adultes en construction, selon la loi, ils ne sont pas encore adultes. A l'école publique on insiste sur le fait qu'ils ne doivent pas être influencés et l'école doit les protéger pour qu'ils puissent ensuite s'épanouir vers ce qu'ils souhaitent ensuite* » (Gérard, EMC). Le principe de laïcité résonne alors comme condition d'épanouissement et un levier pour une formation du citoyen. Ce n'est pas sans nous rappeler l'idée de Philippe définissant le principe comme émancipateur : « *Nous on vous accueille en tant que jeune adolescent et jeune adulte en devenir. Notre but est de vous apporter le plus possible pour vous épanouir et que vous deveniez un citoyen libre, ou chacun à liberté de conscience* ». Philippe et Gérard parlent donc d'émancipation, ce qui en réalité est une conséquence possible de l'application du principe de laïcité et non pas la définition du principe lui-même. L'objectif est de montrer que la laïcité doit être comprise par les élèves comme une valeur positive d'émancipation et non pas comme une contrainte qui viendrait limiter les libertés individuelles (Delahaye, J. 2015). Cette mission d'émancipation est notamment développée dans la circulaire de 2015 relative aux missions des conseillers principaux

d'éducation : « *comme tous les autres personnels, ils contribuent au respect des principes de neutralité et de laïcité au sein des établissements et à la lutte contre les discriminations. Dans ce cadre, ils participent à la diffusion et à l'explicitation des principes énoncés dans la charte de la laïcité à l'École* ». L'émancipation touche par conséquent à la réussite personnelle de l'élève, son insertion sociale et professionnelle, son bien-être, sa sécurité et la formation de son esprit critique. L'élève acquiert ainsi une conscience morale qui lui permet de comprendre, de respecter et de partager les valeurs humanistes de solidarité, de respect et de responsabilité. (Eduscol, 2016).

Pour 2 CPE sur 4 (Antoine, Elliott) et 1 professeur d'EMC sur 3 (Gérard), le principe de laïcité permettrait de réunir les conditions du vivre ensemble, de créer du commun, dans une école ouverte sur le monde mais qui protège les jeunes de l'influence de la société et des appartenances religieuses. « *J'ai un peu commencé comme ça en disant que la laïcité ça permettait, c'était un des leviers possibles... en tout cas d'élaborer une culture commune, des valeurs communes pour créer un commun qui nous permet de vivre ensemble. Ça, ça serait pour moi la notion de laïcité. Après j'aime l'idée aussi... un peu protecteur, pour justement ce qui pourrait être un peu trop prégnant pour des enfants sur une vie de famille avec des extrêmes de se dire que l'École elle est un peu sanctuarisée et que ça recrée une égalité* » (Antoine, CPE). Ici émerge l'idée de protection, de liberté de conscience mais d'absence de religieux dans la sphère scolaire. « *A mon sens, le principe de la laïcité fait que l'école doit être un sanctuaire. Ou comme je te disais on appartient tous à la communauté* » (Elliott CPE). Autrement dit, la protection des jeunes face aux influences de la société actuelle représente un des enjeux de la laïcité selon nos acteurs puisque les jeunes aujourd'hui sont largement influencés par les médias et les réseaux sociaux dans leur quête de réponse. L'École est un sanctuaire où il est question de protéger la conscience et les opinions des élèves du monde extérieur (Chauvigné, 2017).

Voici maintenant la définition du site laicite.gouv.fr, qui constitue la réponse à la question « qu'est-ce que la laïcité ? »²⁰ :

« La laïcité garantit la liberté de conscience. De celle-ci découle la liberté de manifester ses croyances ou convictions dans les limites du respect de l'ordre public. La laïcité implique la neutralité de l'État et impose l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou conviction.

La laïcité garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs croyances ou convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir.

La laïcité implique la séparation de l'État et des organisations religieuses. L'ordre politique est fondé sur la seule souveraineté du peuple des citoyens, et l'État — qui ne reconnaît et ne salarie aucun culte — ne régit pas le fonctionnement interne des organisations religieuses.

²⁰ <https://www.gouvernement.fr/qu-est-ce-que-la-laicite>

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public. »

En confrontant la définition retenue par le gouvernement et celle des personnes interrogées, il apparaît que les acteurs n'arrivent pas à définir le principe de manière précise. Quelle que soit leur fonction, aucun n'a été en mesure de nous dire que le principe de laïcité sert à régir les relations État-Églises. La notion de principe fondateur de la République semble complètement leur échapper dans la définition. Ils se concentrent davantage sur les conséquences que peut avoir l'application du principe de laïcité. Le principe apparaît alors comme un outil, un levier. Donc on ne sait pas la définir mais les acteurs sont conscients qu'elle est nécessaire pour que chacun puisse se construire. L'idée étant que ce principe soit porteur dans l'évolution des jeunes, qu'il n'y ait pas d'idées de freins ou de contraintes, mais bien d'émergence de repères. Cela nous rappelle donc qu'il n'existe pas réellement une seule posture laïque possible (Vezier, Buttier 2021).

2.1.2 La laïcité, un principe qui a toutes les caractéristiques d'une Question Socialement Vive ?

La laïcité, si difficile à définir, fait partie des questions socialement vives qui animent notre société.

Parmi les 7 acteurs interrogés, une CPE se distingue par sa vision neutralisante : « *J'ai un frère qui est curé. Qui m'a imposé la religion de manière très très virulente. Donc je dirais que moi, d'un point de vue personnel, je suis très sensible à tous les abus religieux quel qu'il soit.* » (Valérie CPE). Son rapport à la religion est conflictuel du fait de son histoire personnelle. C'est ce qui motive sa volonté de respecter de manière rigoureuse le principe de laïcité. Elle respecte scrupuleusement la règle établie par le règlement intérieur et la loi. Pour elle, la vision ostensible d'une quelconque religion dans le cadre scolaire est préjudiciable : est-elle consentie ? imposée ? L'élève doit donc, pour son bien, rester dans une posture neutre. Ce qui n'est pas sans nous rappeler la vision neutralisante de Jean-Pierre Obin. Les élèves dans les écoles doivent savoir qu'ils sont là en tant qu'êtres humains, non pas en tant que musulmans, catholiques, de confession juive (...) Toutes les institutions étatiques et les fonctionnaires de l'État sont neutres et leurs actions sont préservées de l'influence des religions (Obin, 2020).

A l'inverse Antoine, bien qu'il applique le principe de laïcité dans son établissement, reconnaît : « *je ne suis pas vraiment à l'aise avec la notion de laïcité (...) je m'en fous un peu, je serais plutôt comme les Anglais à dire « toutes les libertés sont possibles ».* Antoine ne fait pas de lien direct entre les règles interdisant le port de signes religieux et le principe de laïcité. La laïcité, selon lui, serait une laïcité de reconnaissance qui aurait valeur à exister dans les sociétés pluriculturelles et comme rappelé dans l'article de presse « *En finir avec la laïcité ouverte* » par Baubérot (2011)

: « La reconnaissance de la liberté de conscience dans des sociétés pluriculturelles induit la séparation, théorisée notamment par John Rawls²¹, entre ce qui est « juste », et que le politique doit promouvoir, et les diverses conceptions du « bien » qui se confrontent dans la société civile. Un processus de laïcisation signifie alors l'augmentation de la liberté pour les uns, sans obliger les autres à renoncer à leur point de vue. ». Et fait écho au pluralisme promu par la loi de 1905.

Nous retrouvons donc ici chez une minorité d'acteurs, deux sur les six interrogés, la coloration des débats entre experts. Le fait que deux acteurs issus de la même corporation expriment des convictions intimes différentes nous rappelle une des dimensions des Questions Socialement Vives : il n'y a pas de réponse unique et le principe, bien qu'universel reste soumis à l'interprétation de chacun. La conscience sociale s'approprie le paradigme de « praticien réflexif » (Schön, 1993). Un dialogue s'instaure entre les chercheurs et les acteurs sociaux, la science perd le monopole de la rationalité. Elle doit composer avec les rationalités sociales et politiques, partenaires à la fois adverses et inséparables (Fabre, 2005). Cela engendre donc parfois une différence de posture de la part d'acteurs issus de la même corporation dans le choix du traitement de situations problématiques.

« (...) comme je suis fonctionnaire d'État, je me plie, et je demanderai à une jeune fille d'enlever son voile à l'entrée de l'établissement » (Antoine, CPE). Ici, il nous confie qu'il ne reconnaît pas ses valeurs dans l'application du principe de laïcité, cependant il s'y soumet en tant que fonctionnaire même s'il est pour la liberté de conscience. Ce qui veut dire que même pour les personnels chargés de le promouvoir, les points de vue divergent quant à sa nécessité aujourd'hui et ce qu'elle permet, notamment à l'école. Cela nous rappelle que les Questions Socialement Vives permettent d'évaluer le discours d'un sujet sur le plan éthique et politique. Le fait qu'il n'existe pas de hiérarchie de priorité objective dans le principe de laïcité explique qu'il est sujet à polémique (Fabre, 2014). Cela n'est pas surprenant, car nous savons que l'appartenance de l'acteur aux services publics peut résulter d'une forme d'engagement qui dépasse les murs de l'institution scolaire. Nous observons au travers des approches des différents acteurs, l'attachement culturel en France, au service public. Notamment à l'intervention de l'État pour réguler les inégalités entre les classes sociales (Dubet, Duru-Bellat, 2020).

« Pour moi si je veux faire un rappel au cadre. C'est clair que je m'appuie sur les textes. Si c'est du domaine d'un incident qui peut amener une sanction je rapproche du cadre. La charte de la laïcité dit ça...Le règlement intérieur dit ça. Là tout de suite c'est très simple Et je trouve que déjà ça sécurise notre discours » (Elliot, CPE). En effet, nous constatons que les choses ne sont pas si simples entre Valérie qui considère que cela relève de la vie privée, Antoine qui est ouvert à toutes les expressions liées aux appartenances dans l'enceinte de l'école et Elliot qui se réfère à la loi et au principe de neutralité. Ce panel montre à quel point cette question est vive non seulement dans la société, ici les individus ont tous des points de vue différents

²¹ John Rawls est un philosophe Américain. Dans son ouvrage « La Théorie de la justice », publié en 1971 il expose une thèse selon laquelle une société doit être juste avant d'être égalitaire.

mais également dans les valeurs et les règles à transmettre. Le tout interroge également les acteurs dans l'attitude à adopter envers les élèves entre interdiction, ouverture aux autres et obéissance. En fonction des options choisies, la formation du citoyen en est impactée. Ici se traduit ce qu'est une question socialement vive à la lumière de la laïcité.

Nous pouvons lier cela à l'enquête du CNESCO de 2020 qui signifiait l'attachement des acteurs aux valeurs républicaines et à l'enquête du Comité national d'action laïque réalisée en 2018 qui faisait état de l'absence de renoncement du côté des acteurs à l'endroit du principe de laïcité. Les réponses des acteurs font écho de la prédominance du consensus autour de l'attachement aux valeurs de tolérance et de laïcité (Devin, 2021). Alors que la massification en a soulevé les limites, le mythe de l'école sanctuaire est encore présent dans l'imaginaire des acteurs (Dubet, Duru-Bellat, 2020).

Nous voyons donc que le principe de laïcité ne laisse pas indifférent, mais constitue une difficulté car elle est soumise à interprétation, en fonction des valeurs que portent nos acteurs, façonnées par leur propre expérience de vie et de leur sensibilité. Malgré tout, ils s'accordent à dire que le principe de laïcité est, pour la majorité des acteurs interrogés (5 sur 6), porteur d'évolution chez l'individu. Il apparaît nécessaire que chacun puisse se construire librement en ayant des réponses à ses questions.

2.2 Une laïcité bousculée par l'islam ... mais pas seulement

Ce qui vient irrémédiablement en tête lorsque l'on parle de laïcité et d'atteinte à la laïcité à l'école, c'est l'islam. Nous savons que d'une manière générale l'islam est régulièrement pointé du doigt dans la société, mais également dans l'école. L'Islam ne se retrouve donc pas dans les préconisations faites au nom de la laïcité et chaque débat la concernant est surmédiatisé et amplifié. Cela participe grandement à raviver les débats entraînant une hausse de l'islamophobie en France dans un contexte politique déjà très marqué par la crainte du terrorisme (Fabre, 2021). Cette surmédiatisation a conduit irrémédiablement la laïcité à être réduite uniquement à contenir les revendications liées à l'Islam. Cependant, il semble que la réalité de notre échantillon soit différente et moins alarmiste. Nos entretiens font émerger dans ce rapport de force avec la laïcité deux idées.

2.2.1 Un rapport de force entre l'islam et la laïcité ?

« Les élèves ont une connaissance très simpliste de la laïcité en tant que principe contraignant et n'en retiennent que le fait qu'il interdit le port du voile. » (Clément, professeur d'EMC). Nous pouvons donc observer chez les jeunes que laïcité et Islam sont amalgamés. Il y a une réelle méconnaissance du principe. La laïcité ne serait donc qu'une barrière face à l'Islam. Cette perception d'une réduction de la laïcité à un symbole religieux visant à combattre une religion en particulier est partagée par l'ensemble des acteurs interrogés. Nous pouvons l'expliquer par les contextes historiques successifs dont l'opinion publique a pu se saisir au fil des ans (Baubérot, 1990). Mais aussi politique, dans la mesure où les dernières lois passées en lien avec la laïcité se focalisaient sur l'Islam (Baubérot, 1990). Aussi la relation entre la laïcité et l'Islam se retrouve biaisée par les nombreux faits de sociétés relayés par les médias, ainsi que les événements dramatiques qui se sont déroulés au sein même de l'école (Obin, 2021).

Pour les professeurs d'EMC (3/3), cette position n'est pas sans conséquences sur l'école : les revendications juvéniles. « Quand on a des élèves qui essaient de porter le voile à l'intérieur du lycée alors qu'elles savent qu'elles n'ont pas le droit. Donc c'est qu'elles tentent d'enfreindre un règlement dont elles ont bien connaissance. Si elles essaient c'est qu'elles cherchent des failles. Donc là il y a une fragilité » (Gérard, professeur d'EMC). Cela laisserait penser que pour ces élèves, la religion et les lois de Dieu prédominent sur les lois étatiques. Ainsi, elles auraient la sensation non pas d'enfreindre le règlement mais plutôt de suivre fidèlement les préconisations de leur religion. Cependant, ces revendications juvéniles seraient l'expression d'un « mode de vie halal ostensible » davantage qu'une forme de radicalisation (Benzine, 2017). À l'image du reste de notre panel qui n'a pas eu affaire à des « atteintes à la laïcité » comme celles évoquées dans la société par les médias. Aujourd'hui, les élèves ont davantage la volonté de revendiquer leur appartenance culturelle et/ou religieuse.

Les provocations juvéniles sont donc de plus en plus présentes au sein de l'école et se traduisent de différentes manières : port du voile dans l'enceinte de l'établissement, revendication d'un régime alimentaire précis, émergence des abayas et autres tenues culturelles. C'est pour eux une façon de contourner la règle tout en restant, pour les élèves, en accord avec leurs convictions. Dans certains territoires « ghettoïsés » les valeurs de la République apparaissent plus comme des incantations que comme des réalités vécues pour les élèves et à leurs yeux l'école, chargée de promouvoir le principe de laïcité, n'a pas beaucoup de légitimité. Cependant l'éventuelle multiplicité des provocations adolescentes irréfléchies ne témoigne en rien d'une forme de radicalisation (Devin, 2021 ; Tourret, 2021).

L'Islam apparaît comme étant au premier plan des conflits qui se déroulent à l'école lorsqu'il s'agit de transmettre et de faire appliquer le principe de laïcité. Cependant au cours de nos recherches sur le terrain, une autre catégorie religieuse a été majoritairement évoquée : les évangélistes.

2.2.2 Les évangélistes

Cependant, et paradoxalement à ce que l'on a pu penser ou attendre de nos entretiens, ce sont les évangélistes qui sont pointés du doigt dans quatre entretiens sur sept lorsqu'il est question de problèmes (1/3 prof d'EMC et 3/4 CPE) : « c'est les évangélistes qui m'inquiètent un peu, parce que là, c'est quand même très doctrinaire » (Clément, prof d'EMC). « *Il y a eu une jeune fille qui est évangéliste chrétienne qui a commencé à remettre en cause un petit peu l'évolution de la société et de Darwin en histoire géo.* » (Antoine, CPE).

Cette donnée nouvelle nous a quelque peu surpris à mesure que les témoignages ont abondé en ce sens. En effet, les élèves de confession catholique évangélistes semblent dans la confrontation avec l'institution de l'école et le principe de laïcité : prière collective au self, refus de l'enseignement des sciences de la vie et de la terre... Pourtant, ils ne sont pas explicitement ciblés dans l'état des lieux dressé publiquement sur l'école en termes d'atteinte au principe qui lui s'oriente vers l'Islam. Le courant évangélique, « christianisme de conversion », a multiplié son audience par 6 entre 1950 et aujourd'hui (Cassely, Fourquet, 2021). Il y a aujourd'hui en France plus de temples évangéliques que protestants. Le courant évangélique comble un vide spirituel, son déploiement en France va de pair avec la désindustrialisation. Le mouvement soumet ses fidèles à un cadre normatif fait d'injonctions et d'interdits à suivre au quotidien. Le cadre moral est accompagné de structures d'encadrement, sur le plan sociologique, église, groupes de prière, entraide scolaire, camps de jeunes, groupes de parole, qui viennent nourrir un fort sentiment d'appartenance. Le tout complété par une « théologie de la prospérité » qui justifierait la réussite sociale individuelle par l'intensité de la foi et de la pratique religieuse (Cassely, Fourquet, 2021). Ces éléments peuvent expliquer l'attitude prosélyte des adeptes.

La surmédiatisation conduit notre société à entretenir un rapport biaisé sur l'approche de la laïcité et son utilité vis-à-vis d'événements qui peuvent se produire, car ces questions suscitent débat et interprétation. « La population ciblée par la laïcité dans la société et à l'école reste globalement celle des musulmans exclusivement » (Orange, 2016). Alors que des difficultés subsistent avec des élèves de confessions religieuses différentes notamment les évangélistes. Dans chaque religion apparaît une minorité d'intégristes qui n'hésite pas à faire valoir sa loi au-dessus de celles des Hommes (Hervieu-Léger, dans Zwilling, 2019). La médiatisation de certains faits entraîne un amalgame et ne démontre pas la réalité du terrain (Baubérot, 1990). Cela s'explique en partie par le fait que notre société s'est bâtie sur la tradition d'une culture chrétienne très marquée par les circonstances historiques d'élaboration de la loi de 1905 et que cette donnée est intégrée en grande partie par la population française (Baubérot, 1990). Ainsi, les revendications catholiques s'inscrivent plus discrètement dans le paysage actuel.

Nous avons vu que les revendications sont d'origines religieuses diverses. Même si cela reste prégnant, il continue d'y avoir une stigmatisation vis-à-vis de

l'Islam. A l'aune de ces éléments, il s'agit donc maintenant de comprendre dans quel contexte ces revendications apparaissent au sein des établissements.

2.3 L'établissement, la prise en compte de son contexte pour une laïcité effective

2.3.1 Les acteurs et leur analyse du contexte

Dans seulement 3 entretiens sur 7 le contexte d'établissement est pris en compte et sujet à des observations (1/3 professeur d'EMC, 2/4 CPE).

« *C'est donc un gros établissement, c'est beaucoup des classes supérieures sociologiquement parlant et puis 15% d'un quartier un peu plus défavorisé et les bidonvilles. Y a pas beaucoup de middle class* » (Antoine, CPE). Dans l'établissement d'Antoine il y a de forts écarts de classe sociale, qui d'après lui peuvent présager des écarts culturels et religieux. Dans le prolongement des dires d'Antoine, Clément, professeur d'EMC dans ce collège, décrit : « *on est préservé quand même avec la mixité sociale. Les enfants parlent entre eux. Ils se régulent entre eux.* ». Donc la mixité permet d'éviter les incidents, elle apparaît comme une opportunité de les prévenir. Ce qui expliquerait l'absence d'incidents majeurs au sein de leur établissement.

Eliott, CPE en REP+ rend compte d'une autre hypothèse : « *il y a une espèce d'entre soi très fort. (...) Puisque tout le monde se comprenait, j'ai l'impression que ça n'a pas été quelque chose de problématique* ». Ici, Eliot nous parle d'absence de mixité religieuse et culturelle. Le quartier existe comme un fil rouge entre les usagers et donne le sentiment à Eliott que l'affirmation de son individualité pour un élève, sa revendication, ne représente pas un enjeu.

Nous voyons que peu importe le contexte, il est possible pour les acteurs de formuler une opinion qui justifie l'absence d'incident. Les acteurs sociaux s'approprient le paradigme de praticien réflexif. La science perd le monopole de la rationalité. Bien que l'enquête du Comité national d'action laïque réalisée en 2018, explique que les incidents sont marqués par l'environnement social de l'établissement scolaire. Le contexte ne représente pas un élément décisif qui a valeur à être évoqué lors de nos entretiens pour plus de la moitié des acteurs interrogés (2 CPE sur 4, et 2 professeurs d'EMC sur 3). Les hypothèses évoquées par nos acteurs quant au contexte témoignent d'un point de vue personnel. Une fois encore la laïcité comme QSV amène les acteurs à partager leurs opinions. Nous ne sommes pas en présence de faits indiscutables et hiérarchisés. Les QSV suscitent des débats parmi les communautés d'experts et parmi le grand public (Fabre, 2014).

2.3.2 Principe de laïcité et religion : une QSV comme les autres

Quand nous interrogeons les acteurs sur des sujets de société qui posent question dans l'établissement, tous ont spontanément une réponse à donner. Antoine

doit composer avec l'homophobie d'un parent. Elliott voit les règlements de comptes du quartier dans lequel son établissement est implanté influencer la vie de son collègue. Valérie se sent dépassée par la vitesse avec laquelle les questions liées à la transidentité s'infiltrent dans l'établissement. Philippe évoque les questions liées au genre qui touchent les publics adolescents. Clément reconnaît être parfois déstabilisé par les questions des élèves : *« Dès qu'il y a un fait d'actualité en fait. Les enfants nous questionnent et je suis assez honoré de ça, parce que je me dis qu'ils ont les réponses chez eux et ça veut dire qu'ils me font confiance. S'ils viennent me demander ce que j'en pense. Donc on discute. (...) Il y a tout le temps des choses que je ne sais pas. »*. Que la diversité culturelle ou religieuse existe ou non au sein de la population d'élèves, cela n'aboutit pas à un surcroît de traitement de la laïcité à l'endroit des religions. D'ailleurs pas une seule des réponses spontanées concerne une manifestation liée à la religion, elles peuvent toucher à une autre dimension du principe de laïcité. Nous l'avons évoqué, des incidents en rapport avec le principe et le religieux arrivent en restant à la marge de la vie de l'établissement. A l'instar de Renée professeur d'EMC qui explique : *« Des élèves peuvent répéter des mots, des gestes qu'ils entendent ou voient sur les réseaux ou à la télé comme « Allah Akbar » mais en comprennent-ils vraiment le sens ? »*. Aujourd'hui la culture juvénile entre dans l'école (Rouyer, 2020). Le public scolaire auquel ils sont confrontés est selon eux plus éveillé sur le monde, ce qui démontre une réelle porosité entre la vie à l'extérieur et à l'intérieur de l'école. Les élèves s'affirment davantage notamment en ce qui concerne les différences culturelles. Ces témoignages (4/4 CPE et 3/3 professeurs d'EMC) appuient unanimement l'idée que ce sont les questions qui animent la société qui viennent influencer l'éducation et l'instruction prodiguées à l'École (Fabre, 2012). Ainsi, Gérard décide d'aborder les questions coloniales en pleine élection présidentielle pour déconstruire les discours politiques : *« il faut les expliquer, comme la colonisation et la décolonisation. Les mettre devant des éléments. Certains élèves utilisent cela pour revendiquer des choses contre la France, ça permet de les renvoyer face à leurs contradictions. Concernant l'Algérie j'ai travaillé cela, on était en pleine période présidentielle, donc certains candidats faisaient du révisionnisme historique donc je trouvais important de remettre les choses en place »*. Les questions socialement vives, notamment celles touchant au principe de laïcité, entrent alors dans l'école et ne sont plus cantonnées à l'espace extérieur. L'école est traversée par des problèmes qui échappent au registre scolaire (Zaffran, 2020). Aussi les questions sociétales sont abordées de fait avec les élèves en classe.

Bien que la recherche reconnaisse le contraire, le contexte semble être un facteur à prendre en compte pour moins de la moitié des acteurs (2 CPE, 1 professeur d'EMC). Le lien entre l'établissement, ses abords et les manifestations contre le principe de laïcité sont l'occasion pour les acteurs de formuler leurs hypothèses. Nous retrouvons ici une dimension des QSV encore une fois qui engage les acteurs à révéler leur opinion personnelle. La conscience sociale s'approprie le paradigme de « praticien réflexif » (Schön, 1993). Un dialogue s'instaure entre les chercheurs et les acteurs sociaux, la science perd le monopole de la rationalité. Les 3 acteurs partagent leur analyse. Seulement, force est de constater que peu importe la typologie de

l'établissement (Collège général, REP+, lycée polyvalent général ou professionnel), tous nous rapportent des incidents minimes en lien avec le principe de laïcité, tous y sont confrontés. Cependant, les incidents en lien avec le principe existent au même titre que les incidents en lien avec les autres QSV qui touchent à la culture juvénile ou la société. L'école n'est plus un sanctuaire (Dubet, 2010). Ce qui peut expliquer d'une part, la non-nécessité pour les acteurs de définir le principe de laïcité (vu en 2-2.1). Puisqu'on peut penser qu'un incident en balaye un autre. D'autre part, le manque d'intérêt vis-à-vis du rôle du contexte d'établissement de la part de l'autre moitié des acteurs.

À partir de ces constats, nous allons chercher à savoir maintenant comment se construit la collaboration entre les acteurs afin d'apporter des réponses adaptées aux différentes situations qui surviennent à l'école.

2.4 La collaboration ou coopération, approche de la laïcité et réponses

La transmission des valeurs de la République et notamment du principe de laïcité est donc l'un des enjeux majeurs de l'École d'aujourd'hui. C'est l'ensemble de la communauté éducative qui doit avoir cet objectif et tout mettre en œuvre pour permettre que cette transmission soit quotidienne et aussi participative. Deux conditions sine qua non pour que l'élève puisse comprendre, intérioriser et adhérer au principe de laïcité. Si les acteurs éprouvent de la difficulté à s'approprier le principe de laïcité, nous pouvons préjuger que sa prise en charge est en conséquence difficile, notamment dans le traitement des situations conflictuelles. Nous allons maintenant chercher à mettre en évidence comment les pratiques peuvent se révéler être des opportunités pour favoriser les actes de collaboration, ou non. Si la collaboration est l'œuvre d'échanges entre les équipes pédagogiques et éducatives et in fine quelle position le CPE adopte-t-il.

2.4.1 Acte de collaboration ou de coopération ? Quelle approche dans le traitement des situations problématiques ?

Regardons tout d'abord les définitions de la collaboration et de la coopération pour mieux comprendre ce qui se joue entre les acteurs :

- La collaboration se caractérise par la communication entre les acteurs concernés. Elle existe quand des enseignants travaillent ensemble pour élaborer des objectifs, des projets, des séances d'enseignement alors qu'ils restent seuls face à leur classe. (Baudrit, 2007)
- Quant à la coopération, elle désigne la mutualisation du travail entre différents enseignants qui vont œuvrer ensemble dans une situation d'enseignement face à des élèves (Baudrit, 2007).

Du point de vue de deux professeurs d'EMC « *Bien souvent les collègues des autres disciplines se dédouanent alors qu'ils sont citoyens comme nous. On pourrait le faire en collectif, mais ils font reposer les choses sur nous comme si nous avions une réponse spécifique et historique à apporter* » (Gérard, EMC). Il ajoute : « *j'ai interpellé une élève la dernière fois qui mettait son voile en quittant les cours, je lui ai demandé de le remettre à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement. Je ne renvoie pas forcément vers la vie scolaire. On privilégie le dialogue et la communication, si ça ne suffit pas on rappelle la loi [...] Le collectif reste la force première dans ces situations.* ». Il a le sentiment que les représentations de ses collègues sur ses pratiques font barrage aux actions collectives. Nous voyons que Gérard ne ressent pas le besoin d'être soutenu par la direction, ou le CPE sur le sujet. Il ne juge pas bon d'en référer à la vie scolaire. Pour lui, c'est un événement aussi important que le port d'une casquette au sein d'un établissement.

Lorsqu'il est question de laïcité, les professeurs d'EMC ont le sentiment d'être vus comme les spécialistes de ces questions pédagogiques. « *heu bah là justement pour Samuel Paty, on avait vraiment travaillé ensemble. On a renouvelé l'équipe et c'est super. Avant ça ne fonctionnait pas très bien. (...) Et puis si on est mis en cause. Je sais que je vais pouvoir aller en parler. Si je me retrouve face à une difficulté tu vois, un gamin qui dit tel truc. J'hésiterais pas à le dire « voilà je me trouve en difficulté »* » (Clément, EMC). Ils ont le sentiment que les autres professeurs évacuent ces QSV aux collègues d'EMC qui représentent pour eux la matière de prédilection pour évoquer l'actualité. Ce qui conduit les professeurs d'EMC à coopérer afin de répondre de manière adaptée aux questions des élèves. Pour 1 seul professeur d'EMC, Renée, la collaboration entre collègues d'histoire géo est totalement inexistante.

Nous ne voyons pas de collaboration parce qu'il n'y a pas de travail collectif entre professeurs de disciplines différentes. « *Des travaux ponctuels, plus ou moins lancés par la Direction, mais pas vraiment des habitudes de travail régulier* » (Renée, EMC collègue). L'intervention du professeur d'EMC répond donc à une commande de la part de collègues d'intervenir autour du principe, sans qu'il y ait un véritable échange entre eux. On reconnaît chez les professeurs une difficulté à échanger sur les écueils qu'ils rencontrent au quotidien et ne sont pas toujours l'opportunité d'échanger. Elles peuvent isoler l'acteur. Les QSV liées à la laïcité, au repli identitaire ou à la politique etc...déstabilisent les acteurs de l'institution de par leurs particularités épistémologiques et didactiques (Fabre, Chauvigné, 2021). Nous constatons donc que sur les trois professeurs d'EMC interrogés les actes de collaboration à l'endroit du principe de laïcité, avec les autres acteurs, n'existent pas.

Pour 3 CPE sur 4, les actes de collaboration existent entre le service de vie scolaire et l'équipe de direction autour des incidents liés au principe de laïcité. « *(...) ben quand les élèves se faisaient rabrouer par les enseignants je disais « ils peuvent venir m'en parler parce que maintenant j'ai une règle commune que j'ai argumenté avec les chefs. »* » (Antoine, CPE). Nous voyons que la gestion d'incident relève davantage de la fonction de CPE et des personnels de direction que des enseignants. « *Heureusement, j'avais des chefs d'établissement qui étaient déjà très carrés sur l'importance du respect du principe de la laïcité. Mais aussi dans le dialogue.* » (Elliot

CPE). De manière spontanée, les CPE ne rendent compte que des relations de collaboration entre CPE et équipe de direction et n'évoquent pas les professeurs. La posture juridique adoptée en amont par les chefs d'établissement influe sur la gestion des incidents. Les CPE ont le sentiment d'être jugés comme des spécialistes sur le plan juridique et disciplinaire quant aux réponses à apporter aux élèves et aux familles. Cette vision erronée provient de la réduction de la fonction de CPE à l'application des sanctions et punitions et la connaissance des procédures disciplinaires concernant ces questions. Ces professionnels, rassemblés en équipe et supposés disposer d'une capacité d'agir en commun ont néanmoins des objectifs individuels et une culture de métier qui leur est propre. Sur le terrain, la présence d'enjeux multiples et de contraintes freinent directement ou indirectement la mise en œuvre de ces pratiques collaboratives (Maillot, Merini, 2021). Malgré la compétence commune aux personnels de l'Éducation: « faire partager les valeurs de la république » (référentiel de compétence de 2013) et l'article 10 de la Charte de la laïcité « il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité », la participation à la formation du citoyen dans lequel s'inscrit le principe de laïcité ne semble évoqué que pour les CPE.

2.4.2 Le principe de laïcité et l'équipe de vie scolaire

Dans 3 établissements sur 4, le principe de laïcité pose question en vie scolaire ($\frac{3}{4}$ CPE). « *J'ai eu un questionnement avec l'une de mes AED. On avait une élève qui était venue avec une djellaba qui était extrêmement marquée. Et cette collègue a laissé entrer l'élève dans l'établissement. Moi, ça m'a tout de suite paru comme n'étant pas approprié. Mon AED pour elle c'était pas le cas.* » (Elliot, CPE). La question du principe de laïcité est peu évoquée lors de la pré-rentrée ou lors de réunions. Nous devons avant cela évoquer quel aspect du religieux est abordé en vie scolaire, mais nous ne comprenons pas cette consigne. L'absence de consensus ou d'éléments de définition clairs est source d'incompréhension et peut être source de dysfonctionnement dans le service. Pourtant aujourd'hui la vie scolaire au sens large (et non pas uniquement en tant que service) est un élément central de la politique éducative des EPLE dont la finalité est de partager les valeurs, les postures et les savoirs nécessaires à la construction de la citoyenneté (Fabre, Chauvigné, 2021). De plus, l'EMC est un enseignement nécessairement transversal dont le CPE et la vie scolaire peuvent se saisir afin de renforcer le lien entre l'éducation et la pédagogie (Delahaye, 2016).

Nous venons de voir que les actes de collaboration et de coopération sont compliqués à mettre en œuvre. Le traitement de situation éducative peut se résumer à l'application par le CPE d'une décision de la direction. Les actes de collaboration ou de coopération n'apparaissent pas entre les acteurs de l'équipe pédagogique, ni entre les acteurs de l'équipe pédagogique et les acteurs de l'équipe éducative. Les CPE s'occupent de la loi, les enseignants de l'enseignement. Les incidents sont plus souvent l'occasion de différencier le travail entre les équipes pédagogiques et

éducatives, héritage de la division des tâches au sein des établissements scolaires (Payet, 1997). Les AED, les enseignants sont parfois inhibés lorsqu'il s'agit de prendre position sur le sujet, aussi des tensions peuvent apparaître dans le service de vie scolaire. La collaboration se vérifie à l'endroit des liens étroits entre équipe de direction et des CPE pour 3 CPE sur 4. Les évolutions sociétales font que le principe de laïcité est aujourd'hui un sujet vif, les approches binaires avec d'un côté le législatif et de l'autre le pédagogique ne suffisent plus. L'émergence de l'EMC peut être l'occasion pour toute la communauté éducative de se saisir du sujet.

2.4.3 Les réponses et pratiques, développées pour incarner et faire vivre la laïcité à l'école

Nous allons observer les réponses développées. Nous cherchons à savoir, lors d'incidents internes ou d'événements extérieurs quelles sont les réponses apportées. Et ce qui permet aux individualités des usagers de cohabiter.

Pour l'ensemble des professeurs d'EMC interrogés, l'approche est pédagogique. Elle est adaptée en fonction du niveau des élèves. Cette approche est illustrée par Gérard, professeur d'EMC en lycée : *« ça peut être déjà un point de départ sur des textes de loi. En général, c'est l'intégrer dans un contexte précis et le relier à l'histoire pour que ce soit pas hors sol, enfin hors contexte. Et après partir de là pour justement poser des questions sur les choses qu'on peut voir aujourd'hui »*. Sa posture et son approche semblent inhérentes à la discipline qu'il représente. Il part d'une approche pédagogique avec une entrée juridique. Nous voyons que l'approche de Gérard est réflexive. Il va amener les élèves à travailler l'esprit critique, réfléchir par eux-même sur les réponses à développer à partir d'un fait d'actualité.

Au collège, l'approche peut être plus ludique avec aussi une entrée juridique. Les élèves vont être amenés à s'approprier le principe de laïcité de manière plus encadrée. *« J'apporte aussi des textes de loi, comme des choses factuelles quoi. Que ce ne soit pas que moi qui décrète que...faut être assez...étayer quoi. Faut pas balancer « OUI FAUT ÊTRE LAÏQUE » »* (Clément, EMC). Il a comme Gérard une entrée pédagogique s'appuyant sur des points juridiques. *« J'utilise les Quiz, les débats et le travail de réécriture de la charte, la sensibilisation à la liberté d'expression de la presse... »* (Renée, EMC). Renée et Clément se placent à hauteur d'enfant pour étayer le principe. Toutes ces approches sont pédagogiques, mais s'appuient en partie sur les textes de loi. Les entrées pédagogiques transversales retenues correspondent à des enjeux forts de l'enseignement moral et civique. Elles permettent de lier ses trois finalités : **« Respecter autrui »**, **« Acquérir et partager les valeurs de la République »**, **« Construire une culture civique »**. (Eduscol 2021) dont la Laïcité est une entrée pédagogique transversale.

L'approche des CPE est juridique (3/4 CPE), *« avec le proviseur on a convoqué chacune des élèves chacune leur tour. Pour réexpliquer le règlement intérieur, le fait qu'une sortie, c'est comme si on était en classe etc... Et puis voilà. Il n'y a pas eu de sanction. Il y a juste eu explication. »*, mais aussi *« ça protège clairement. Puis*

d'ailleurs on leur dit. C'est pas nous, c'est la loi. On l'applique parce que c'est comme ça. Oui ça protège bien sûr. » (Valérie, CPE). Nous voyons que la communication et l'approche juridique reste la phase 1 du traitement pour les incidents relevant d'une atteinte au règlement intérieur et face aux familles. Il semble que l'attachement à la loi pour les acteurs soit devenu plus fort depuis les attentats. Les acteurs ont le sentiment que la loi les protège. Les outils tels que la charte de laïcité et le Vademecum sont présents, mais pas forcément mobilisés. Avec la loi, ils peuvent avoir recours à une forme de neutralité stricte afin d'éviter les écueils. Cela se matérialise par la mobilisation des règles juridiques quand il est question du principe de laïcité. On parle ici d'une neutralité exclusive (Kelly, 1986). En phase 2 intervient la pédagogie. Les acteurs passent par la discussion, l'échange. Nous voyons donc que la pédagogie de la laïcité permet de trouver un équilibre entre une dimension identitaire personnelle et une dimension identitaire citoyenne (Bidar, 2012).

L'approche pédagogique peut être l'opportunité d'innover (2/4 CPE). Comme nous le démontre Antoine. *« Les conseils d'élèves c'est ce que j'ai mis en place en arrivant. Je prends une heure tous les quinze jours dans une classe entière. On construit collectivement la façon dont on va échanger et communiquer. L'idée c'est d'avoir un temps qui est un peu informel, qui est quand même dans leur emploi du temps. Un temps d'échange, c'est un travail autour de l'oralité et c'est aussi un travail de compétences psychosociales. J'essaie d'échanger avec les enfants sur leur vie d'élèves. Leur vie dans l'établissement, d'élèves dans la classe, d'élèves dans le lien avec leurs enseignants mais aussi en tant qu'enfants dans leur vie de famille. Et donc c'est eux qui construisent un petit peu l'organisation de ces conseils d'élèves parce que c'est eux qui décident si on est en rond, si on est en U, si on est en classe classique. Comment on distribue la parole, comment on échange. C'est très structuré, c'est très ritualisé avec des choses qui sont immuables qui sont imposées par moi puis dans ce cadre là après eux ils ont la liberté de pouvoir échanger. »*. C'est une façon d'aborder la laïcité de manière indirecte et transversale. Certaines dimensions du principe de laïcité existent au sein du conseil d'élève, à l'endroit de la liberté d'expression, et de la liberté de conscience notamment. La pédagogie de la laïcité crée un espace où chacun peut débattre, s'engager, fonder des valeurs (Chauvigné, 2017). L'assimilation du principe de laïcité par les élèves se fait par la prise de conscience de faire partie d'un collectif au collège (Antoine, Elliot, CPE). Dans le référentiel de compétence 2013, il est attendu de la part des CPE de participer à la formation du citoyen. Les CPE ont l'opportunité de se saisir des heures de vie de classe. Ou de coanimer une séance avec un professeur. Aussi les situations éducatives qui touchent au principe de laïcité ne sont jamais à l'origine de sanctions (4/4 CPE).

Nous avons vu que Gérard et Clément (2/2 professeurs d'EMC) ont des approches pédagogiques construites en partie sur le juridique. Nous voyons que des temps menés par le CPE auprès des élèves leur permettent de comprendre leur place dans le collectif, de nourrir le sentiment d'appartenance et de développer les compétences nécessaires au vivre ensemble. Les conseils d'élèves sont des pratiques effectives qui viennent compléter les pratiques générales prescrites par le ministère. La pédagogie reste massivement la meilleure réponse, pour les CPE, comme

traitement de fond face aux atteintes à la laïcité pour une meilleure appropriation par les élèves. Même si les équipes éducatives et pédagogiques ne travaillent pas ensemble, nous pouvons observer une porosité entre les deux champs d'action. Les CPE s'appuient sur le juridique pour mieux faire accepter la règle et travaillent par la communication à en étayer le sens, les enseignants donnent du sens au principe en l'amenant à hauteur d'élève pour qu'ils se l'approprient en s'appuyant en partie sur le juridique. Les QSV nécessitent de penser « un projet d'éducation globale, à dimension cognitive, mais aussi affective, éthique et sociale, en rupture avec une tradition fortement centrée sur la transmission de savoirs réputés neutres et stabilisés » (Fabre, Chauvigné, 2021, p.20).

2.4.4 Apparition tensions en vie scolaire

Pour la majorité des CPE interrogés (4/4) la détection et le traitement des situations est plus difficile pour les personnels n'ayant aucune formation initiale sur l'éducation notamment à l'endroit des AED. Les manifestations en rupture avec le principe de laïcité peuvent être à l'origine d'incompréhensions internes. C'est ce que nous illustre Valérie CPE au lycée : « *et eux ne sont pas forcément en accord. Parfois ils en ont rien à faire de cette histoire là (...) - Les AED - tournent le dos au moment où l'élève arrive. C'est un sujet qui met mal à l'aise* ». Les AED n'ont visiblement pas assez de « bagages solides » pour s'emparer des situations liées à la laïcité avec sérénité. Ils préfèrent finalement fermer les yeux plutôt que de se retrouver eux-même dans une mauvaise position. À l'inverse, parfois ce sont les convictions personnelles des AED qui freinent l'encadrement de ces situations : « *Je pense qu'elle n'était pas du tout du même avis que moi. Il s'est trouvé par la suite qu'on a été rarement du même avis sur le reste de l'année. Je pense qu'elle a pris... elle n'a pas du tout apprécié ma position.* » (Elliot, CPE). Pour Valérie et Eliott le principe génère des situations de gestion d'équipe complexes. Comme pour les enseignants et les CPE, la dimension vive du principe de laïcité peut faire apparaître les opinions des AED dans le cadre professionnel. Ce qui n'est pas étonnant puisque les QSV sont sujettes à polémique (Fabre, 2014). Les CPE font face à un réel manque de temps à consacrer à la formation éthique des AED pour ensuite pouvoir collaborer pleinement sur les situations problématiques. « *Une éthique de la responsabilité est donc une attitude soucieuse des conséquences ; le paradoxe est que toutes les conséquences ne sont pas prévisibles. Si l'on ne peut tout prévoir, il existe une sorte de prévision négative, c'est-à-dire des choses à ne pas faire et des risques à ne pas prendre [...] soucieuse du présent et du futur, elle est attentive à ce qui de l'avenir semble déjà donné et à ce qui du présent s'indique comme avenir* » (Prairat, 2012). Cela peut entraîner comme conséquence directe un manque de crédibilité vis-à-vis des élèves et des familles à l'endroit où les personnels sont les représentants du service public et garant de la neutralité et du principe.

Nous venons d'observer les pratiques individuelles des acteurs. La collaboration et la coopération ne font pas partie des options évoquées. Nous pouvons observer une division des tâches au sein de l'établissement. Au collège, on observe une approche ludique et encadrée, au lycée le professeur invite les élèves à la réflexivité. Il existe une porosité entre les pratiques enseignantes qui vont être pédagogiques puis vont tendre vers le juridique et celles du CPE qui a une approche en phase 1 juridique puis en phase 2 pédagogique. L'EMC pourrait d'ailleurs être l'occasion pour les acteurs de travailler ensemble sur la question. Les initiatives pour créer du lien entre les différences culturelles des usagers sont laissées à la sensibilité des acteurs et relèvent de la pédagogie. Les outils sont mobilisés par les CPE pour appuyer la règle lors d'incidents. Les innovations pédagogiques apparaissent à la marge parmi nos acteurs interrogés, mais des pratiques effectives apparaissent en complément des prescriptions.

Face à la diversité des réponses qui peuvent être apportées aux incidents, se pose alors légitimement la question de la formation des personnels.

2.5 La formation des CPE et des professeurs d'EMC

Après avoir fait un état des lieux du positionnement des acteurs face à la collaboration dans l'objectif de faire vivre et renforcer la laïcité, nous allons préciser leurs rapports à la formation, comment celle-ci s'organise et voir si les ressources mises à disposition sont mobilisées. Comme l'indique l'article 10 de la Charte de la laïcité « il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité », mais comment faire lorsque les personnels ont le sentiment de ne pas être suffisamment armés ?

Parmi les trois professeurs d'EMC interrogés, aucun n'a reçu, au cours de sa formation initiale, une formation spécifique liée aux situations liées à la laïcité. Il se sont formés seuls sur cette question. « *Je me rappelle pas avoir eu une formation spécifique là-dessus non [...] j'ai pas du tout eu de formation dessus mais aussi parce que dans le plan académique de formation je me suis pas inscrit aux formations qui sont proposées.* » (Gérard). Il s'est donc formé de lui-même à sa propre initiative, par ses lectures entre autres car il était visiblement conscient que l'apport de la formation initiale n'était pas suffisant. Clément nous rend compte de sa sensibilité personnelle et de son intérêt pour la compréhension des religions qui l'engage à payer de lui-même des stages pour enrichir ses connaissances : « *alors la formation à la citoyenneté je me la suis faite hein, quand même essentiellement tout seul [...] et puis de moi-même j'ai toujours été attiré par comprendre les religions. Ça m'a toujours...donc j'ai fait des stages aussi, donc j'ai aussi un petit stage avec un imam en Seine Saint-Denis. C'était une formation que j'ai payée* ».

Concernant la formation des CPE le constat est le même : « *La formation individuelle professionnelle est inégale c'est certain. Ah oui on n'a pas le temps. Toutes ces questions-là, ça nécessite de se former constamment.* » (Antoine, CPE). Là encore le manque d'accompagnement des acteurs est largement évoqué par nos CPE, que ce soit au sein de la formation initiale ou au sein des EPLE. Les attentes sont palpables par les différents acteurs, notamment à l'interne dans la relation de collaboration professeurs/CPE : « *Et les collègues, les profs je veux dire, j'ai remarqué que ce qu'ils attendaient c'était des réponses clefs en main. Et quand on leur a dit « mais non ça se construit ensemble. Comment est-ce qu'on réagit ? bah euh ça ne plaisait pas. Eux ils avaient besoin de savoir « ok il se passe ça, j'ai besoin de ça. » »* » (Elliot, CPE). Il y a donc une vision dégradée de l'offre de formation pour les CPE, ainsi que de la capacité à en mettre en place dans les EPLE à destination de tous les personnels. La réalité du terrain et des missions quotidiennes du CPE le rattrape rapidement : « *ce ne sont peut-être pas quelques heures de formations qui vont arranger les situations. Pris dans des injonctions contradictoires... et tout ce qu'il y a à faire, et bien ça va passer à côté...* » (Philippe, CPE).

Concernant la mobilisation des outils, là encore le constat n'est pas différent de nos professeurs. 2 CPE sur 4 reconnaissent ne pas utiliser les ressources à disposition, hormis au moment où le Vademecum est actualisé. « *Je me rends compte dans ma carrière. J'ai jamais été dans une situation où ça nécessitait de faire appel à des outils.* » (Elliot, CPE). 1 CPE les évoque sans conviction et 1 ne les cite pas du tout. Les acteurs ne se saisissent qu'à la marge des ressources (1 CPE sur 4).

Alors que la politique éducative de transmission de la laïcité à l'École a pour vocation de fournir aux enseignants et personnels éducatifs tous les outils pour se former à la laïcité (Eduscol,2022), pour nos 4 CPE et nos 3 professeurs, les outils d'accompagnement n'apportent qu'une réponse linéaire alors que les problèmes sont multiples et complexes. Les documents sont connus, mais pas forcément utilisés. Ils ne répondent pas suffisamment, a priori, aux attentes du personnel. Les offres de formations telles que « Faire vivre les valeurs de la république » ou encore les parcours de formation sur Magistère...Tous ces éléments peuvent nous interpeller puisque la loi du 15 mars 2004 et la circulaire d'application du 18 mai 2004 garantissent la neutralité de l'espace scolaire, elles définissent au passage les obligations des élèves dans le cadre du respect du principe de laïcité ce qui devrait faciliter l'exercice des personnels. Nous pouvons pourtant lire : « *Et puis bon bah la laïcité bah je me sentais vraiment pas armée.* » (Clément, EMC).

Aucun des professionnels interrogés ne rend compte d'apport en formation initiale. Seulement 1 CPE sur 4 a suivi une formation proposée par la ville. La plan Académique de formation propose un module de formation de 6 heures à destination des personnels : « Valeurs de la République et laïcité ». Cependant, cette formation ne propose pour l'académie qu'une vingtaine de places et les formations de Plan Académique de Formation ne sont pas mobilisés. Nous pouvons faire l'hypothèse que

cela est dû au manque de temps évoqué par Antoine, Valérie et Philippe (3 CPE sur 4). À la lumière de ces informations, nous pouvons faire une autre hypothèse, les difficultés à définir le principe évoqué dans notre partie 2- 2.1 viendrait d'un défaut de formation. Les CPE sont renvoyés à leur volonté de se former ou non. Alors que la neutralité du cadre scolaire et la laïcité s'incarnent dans ces textes par les personnels, agents du service public de l'éducation nationale, qui doivent faire appliquer ces règles, nous pouvons donc nous interroger sur la faisabilité de cette mission. Les personnels de l'éducation nationale s'engagent à ce titre par le principe et les règles d'impartialité qui régissent l'école. Cet engagement est d'ailleurs formalisé dans la circulaire du 23 mai 1997 : « *le professeur participe au service public d'éducation qui s'attache à transmettre les valeurs de la République, notamment l'idéal laïque (...)* ». Il semble donc nécessaire que les acteurs de l'éducation nationale partagent une vision commune du principe et de son application.

Nous venons donc de voir que la formation est abordée de manière inégale selon les individus et leurs missions. Nous nous rendons compte que la prise en main de la laïcité est liée à des personnes et non pas parce que c'est une question de formation. L'absence de formation initiale et le désintérêt de la formation continue sur le principe n'est pas le seul responsable des difficultés de traitement du principe par les acteurs. Comme nous l'avons vu plus haut, le traitement de la laïcité n'est pas qu'une question de formation, mais aussi de collaboration. Pour favoriser la transmission de la laïcité, il semble nécessaire d'allier la collaboration et la formation afin de garantir un cadre propice et fort, un climat serein. L'EMC apparaît comme une solution concrète pour les équipes pédagogiques et éducatives et pourrait pallier les écueils soulevés par les Questions Socialement Vives.

3. Synthèse

Notre cadre théorique et notre enquête nous ont permis de vérifier nos hypothèses en les validant ou au contraire en les infirmant. Évidemment, n'ayant réalisé que des entretiens, sept au total, nos résultats sont à prendre avec précaution et recul.

Notre première hypothèse supposait que le CPE est dans une posture juridique vis-à-vis du principe de laïcité.

Cette hypothèse est en partie affirmée par notre enquête. Nous devons cependant souligner que, lors d'incidents, les acteurs vont ensuite passer par un temps d'échange avec l'élève, en phase 2. Ce temps d'échange est pédagogique et à aucun moment les acteurs ne passent par la punition ou la sanction pour faire accepter le principe à l'élève. L'approche juridique reste un outil efficace pour faire respecter le cadre. Les acteurs reconnaissent la sécurité que l'approche juridique leur apporte dans un premier temps. La loi les protège. Le fait de mobiliser les outils mis à disposition vient extraire l'acteur de la situation éducative, dépersonnaliser et sécuriser le discours. Ce qui transmet, aux usagers, l'idée que les acteurs agissent dans le prolongement d'un cadre de règles qu'il leur est imposé au même titre que les élèves.

Dans une seconde hypothèse, nous avons émis l'idée selon laquelle le traitement des situations liées à la laïcité est difficile car il n'y a pas de consensus entre les acteurs de l'École. Cette hypothèse a été infirmée par notre enquête.

Les tentatives des acteurs pour définir le principe de laïcité est influencées par leur histoire personnelle, leurs valeurs et non par la formation. Cependant, en tant que fonctionnaire de l'État, ils acceptent tous le principe, sa dimension juridique et le font respecter. Pour autant il n'existe pas de lien de collaboration ou de coopération à proprement parler entre les acteurs ou les équipes. Les acteurs de l'équipe éducative, pédagogique et de direction semblent diviser les tâches au sein des EPLE. L'action de diviser le travail lors d'incidents semble tacite et facilite le travail de tous. Du fait de la dimension juridique du principe de laïcité, et sans jamais chercher une forme de

consensus autour du principe au travers d'actes de collaboration et coopération, les acteurs réussissent facilement à traiter les incidents dans les établissements.

Enfin, notre dernière hypothèse est que la laïcité est un sujet vif au sein de notre société actuelle, dont les controverses rendent difficile son étayage auprès des usagers de l'École. Notre enquête infirme cette hypothèse.

Les professeurs d'EMC ne rapportent pas d'incident lors de leurs cours. Les événements dramatiques tels que les attentats ou encore l'assassinat de Samuel Paty n'ont pas rendu le travail autour de la laïcité plus difficile selon les acteurs. La pédagogie, inhérente à l'action des enseignants, permet d'étayer le principe déjà intégré par les élèves à leur arrivée au collège. Lors d'incident en vie scolaire, à la marge, l'approche juridique en phase 1, et pédagogique en phase 2 désamorce et apaise les conflits.

Notre travail de réflexion soulève quelques limites qui méritent d'être évoquées. En effet c'est un sujet vaste et complexe dont les répercussions n'ont pu être toutes développées dans notre analyse et il est intéressant de s'interroger sur l'absence de certains aspects en rapport avec le problème principal.

Nous pouvons évoquer comme limite à notre étude le manque de diversité des acteurs. Nous avons fait le choix de nous arrêter aux professeurs d'EMC et aux CPE. Cependant nous aurions pu chercher à rencontrer des professeurs d'EPS notamment, qui sont exposés aux questionnements en lien avec le principe de laïcité. Nous avons choisi l'entretien pour comprendre les choix de positionnement des acteurs, nous avons besoin qu'ils soient explicités. Nous pouvons aussi reconnaître que notre enquête aurait pu être complétée par un questionnaire fermé pour obtenir des données quantitatives. Notre analyse n'est pas nationale et se restreint donc à notre académie. Elle ne reflète peut-être pas la réalité d'autres académies.

Nous aurions pu aussi nous intéresser aux publics et interroger les élèves sur le principe et la manière dont ils accueillent le positionnement des acteurs. Tout comme les familles et le lien qui s'effectue lors du traitement des situations. Ces différents points auraient pu apporter un éclairage nouveau sur le sujet et enrichir notre enquête.

Conclusion

À partir de l'exemple de la laïcité, nous cherchions à voir dans quelle mesure l'action éducative du CPE peut accompagner une question socialement vive pour permettre à l'école d'arriver à un compromis de cohabitation, sans céder au séparatisme. Le CPE, par sa position stratégique au sein de la communauté éducative, a un rôle important à jouer dans la mise en place d'une politique éducative bénéfique au principe de laïcité.

Pour comprendre les enjeux autour du rôle du CPE et de l'École dans le traitement d'une question socialement vive, nous nous sommes penchés sur l'histoire de la laïcité. Nous avons évoqué le long processus qui avait permis d'arriver à la loi de 1905 perçue encore aujourd'hui comme une loi de liberté, un compromis. À partir des années 70, les contextes et conflits géopolitiques et sociaux, dont l'École fut préservée jusqu'en 1989 avec l'affaire de Creil, ont mené à la loi de 2004. Le gouvernement choisit à l'époque d'aller plus loin dans la judiciarisation de la question laïque, perçue dorénavant comme contraignante par une partie des citoyens. En 2010, apparaît l'approche pédagogique. Il est alors question de chercher à faire adhérer au principe républicain. Tout au long de ces processus, le principe n'a jamais cessé de faire débat dans toutes les sphères de la société, à l'École, entre les experts, les politiques et au sein de l'opinion publique. Relayé dans la sphère médiatique, les différentes colorations des débats se focalisent autour d'une ethnie et du monde musulman. Nous trouvons alors des partisans d'une laïcité de reconnaissance, d'autres la veulent neutralisante et des termes comme « islamo-gauchisme » ou « islamophobie » réapparaissent.

Nous avons ensuite resserré notre analyse autour de notre époque contemporaine. Nous savons que l'École n'est plus un sanctuaire et doit notamment composer avec le traitement inégal des religions vis-à-vis du principe de laïcité. Il n'y a pas de doute sur le fait que le problème islamiste existe. Les contextes sécuritaires successifs au milieu des années 2010 en sont des témoins. Cependant depuis plus de 40 ans nous observons un déséquilibre dans l'espace médiatique à l'endroit du temps alloué au discours de normalisation et celui de diabolisation de l'islam et des musulmans. Il s'agit alors pour les usagers de l'École de ne pas faire d'amalgame. Définir la laïcité comme une question socialement vive permet de sensibiliser au processus complexe de prise de décision. Nous avons vu que l'École et ses acteurs doivent par exemple prendre en compte qu'en parallèle des débats vifs et des problèmes flous, les outils du numérique ont fait évoluer notre rapport à l'information, devenue marchandise. Ces nouveaux outils ont entraîné dans leur sillon une modification des modèles économiques des médias qui ont notamment favorisé l'apparition de fake news et des théories complotistes. Les acteurs doivent alors composer aujourd'hui avec un temps médiatique qui ne permet plus d'étayer une information. À son tour, la hiérarchisation de l'information se retrouve dévoyée. De plus, les acteurs doivent aussi composer avec la violence à laquelle sont confrontés les élèves sur les réseaux sociaux. Les espaces conversationnels privés représentent

un danger du fait de l'absence de contradictoire alors que les espaces de débat public font état de la polarisation des idées. La liberté d'expression s'y retrouve malmenée. Il apparaît complexe de s'y retrouver pour les usagers et peut expliquer le nombre croissant de manifestations au sein de la vie scolaire. L'absence de la prise en compte de l'islam dans la loi de 1905 mène aujourd'hui à un autre amalgame, entre tolérance et laïcité : la tolérance hiérarchise les religions alors que le principe de laïcité promeut l'égalité.

L'École comme expérience de socialisation, qui n'évite plus la question religieuse, semble être le rempart tout trouvé aux séparatismes. Grâce aux innovations pédagogiques, nous avons pu voir qu'elle pourrait alors permettre le compromis de cohabitation en éduquant à l'esprit critique et en sensibilisant au processus complexe de prise de décision. Nous avons aussi pu reconnaître que les questions socialement vives nécessitent que l'ensemble de la communauté éducative s'en saisisse pour transformer ce qui pourrait être une difficulté en opportunité. La posture des enseignants se voit évoluer et leurs pratiques sont remises en question. Les questions socialement vives sont déstabilisantes pour les acteurs car ils ne travaillent plus sur des savoirs neutres et stabilisés. De fait, il apparaît nécessaire que tous les personnels aient la même vision et la même compréhension de la laïcité pour ensuite agir dans la cohérence : un discours unique et cohérent, bienveillant mais exigeant qui permette à chacun de savoir comment réagir face aux élèves.

Si dans un premier temps nous avons mis en avant l'importance d'adopter une posture éthique, réflexive pour les acteurs (Devin, 2021), nous avons aussi mis en avant l'importance de la formation pour faciliter la création d'espaces de travail de collaboration et de coopération (Devin, 2021). Notamment entre le CPE, avec son entrée en pédagogie, et les professeurs d'EMC dans le cadre des « *Éducatifs à* » pour répondre aux questions socialement vives (Fabre, 2014; Chauvigné, Fabre, 2021). Nous devons reconnaître que la division des tâches est encore très ancrée dans les établissements (Payet, 1997). Elle facilite et freine à la fois le compromis de cohabitation. Quant à l'absence d'apport dans la formation initiale des acteurs (4/4 CPE, 3/3 professeurs d'EMC), et le désintérêt ou le manque de temps à l'endroit de la formation continue (3/4 CPE), cela se révèle être un frein. De fait, la prise en main de la laïcité est liée à des personnes et non pas parce que c'est une question de formation. La division des tâches repose sur une approche juridique : Les enseignants réfèrent aux CPE d'un incident qui doit être régulé. Les incidents sont alors contenus et minimes. Cependant, cette dynamique freine les acteurs dans leur capacité à innover dans leurs pratiques (1/4 CPE, 0/3 professeurs d'EMC).

De plus, nous reprenons la définition du compromis dans le dictionnaire Larousse : « action qui implique des concessions réciproques ; transaction ». Nous pouvons affirmer que le compromis de cohabitation n'existe pas puisqu'il est plus question pour les usagers de respecter une loi et ils le font majoritairement. Les incidents liés au principe de laïcité apparaissent à la marge de la vie de l'établissement (4/4 CPE). Ils sont davantage associés par les acteurs à une quête identitaire plutôt qu'à une forme de revendication (Devin, 2021 ; Tourret, 2021). On observe tout de

même une évolution des pratiques. Il existe une porosité entre celles des enseignants qui s'appuient aujourd'hui sur la pédagogie puis le juridique (3/3 professeurs d'EMC) et celles des CPE qui s'appuient sur le juridique avec aujourd'hui une dimension pédagogique (4/4 CPE). L'investissement des acteurs dans leurs missions, leur motivation et leur attachement ne traduit pas une quelconque forme de renoncement qui laisserait s'installer une forme de séparatisme au sein de l'institution (CNESCO, 2020). Les incidents se fondent dans la masse d'incidents en lien avec des Question Socialement Vives et qui touchent la société et la culture juvénile (4/4 CPE). Donc les incidents en lien avec le principe de laïcité ne sont pas un sujet de conversation plus important que les autres pour les différents acteurs de l'établissement (4/4 CPE).

Aujourd'hui nous faisons face à l'apparition de groupes de minorités intégristes et radicaux dans toutes les confessions religieuses (Hervieu-Léger, dans Zwilling, 2019) et au développement des écoles privées hors contrat qui enregistrent une progression de 110% en 11 ans²². Ainsi l'enseignement privé regroupe 17,5%²³ des élèves²⁴ soit presque 1 futur citoyen sur 5. Si l'on associe cela à notre époque actuelle où le rapport aux médias et à l'information est continu (Cardon, 2019), où les débats sont réduits à des confrontations violentes et spectaculaires et où la liberté d'expression est dévoyée (Canto-Sperber, 2021), alors nous pouvons faire l'hypothèse que le processus de socialisation en jeu dans les écoles publiques ne suffira plus à stabiliser le principe de laïcité auprès des citoyens à l'avenir.

²² https://www.bfmtv.com/economie/110-en-10-ans-le-boom-des-ecoles-privées-hors-contrat_AN-202109020014.html

²³ <https://www.education.gouv.fr/les-etablissements-d-enseignement-scolaire-privés-2942>

²⁴ <https://www.education.gouv.fr/les-chiffres-cles-du-systeme-educatif-6515>

ANNEXE 1 QUESTIONNAIRE POUR L'ENTRETIEN

Définir le principe :

- Depuis combien de temps êtes-vous CPE/ enseignant ?
- Considérez-vous que l'école a changé ? vis-à-vis du public ? des mœurs ? de la société ?
- En tant que CPE/ enseignant, comment s'exprime selon vous la laïcité dans l'École ?

La formation :

- Il y a-t-il des formations à la laïcité à destination des élèves ?
Si oui : comment faites-vous ? Si non : comment feriez-vous ?
- Avez-vous déjà choisi de suivre une formation touchant au principe de laïcité ? Si oui, comment avez-vous jugé la formation ? A-t-elle répondu à vos attentes ?
- Avez-vous connaissance des outils et ressources disponibles mis en place par le gouvernement ?

Les difficultés/incidents :

- Selon vous la laïcité est-elle fragilisée à l'école ? Si oui, comment l'expliquez-vous ?
- Quel lien faites-vous entre l'actualité de notre société et ce qui peut se passer dans l'école ?
- Depuis les attentats, des choses ont-elles été entreprises dans l'établissement ?
- Vous sentez-vous capable de gérer des situations liées à la laïcité ? Quelles réponses apportez-vous à ces situations ?
- Comment gérez-vous les situations liées aux différences culturelles entre élèves ?
- Pour vous les préconisations de l'État sont-elles suffisantes sur ce thème ?
- Vous êtes-vous déjà senti dépassé par un sujet d'actualité qui a pu faire débat dans votre établissement/classe ? En parlez-vous entre membres du personnel ?

La collaboration :

- Existe-t-il des outils, un protocole, imaginés en collaboration par les équipes éducatives et pédagogiques en cas d'incident qui permettent d'adresser les QSV quand elles se présentent aux acteurs ?
- Existe-t-il au sein de votre établissement des habitudes de collaboration entre enseignants/CPE ou Documentaliste/CPE pour mettre en place des temps de sensibilisation touchant au principe de laïcité ?
- Échangez-vous sur le principe de laïcité avec votre équipe d'AED ?

La posture du CPE :

- Sur quoi vous appuyez-vous pour faire vivre la laïcité au sein de votre établissement/classe ?
- Prenez-vous le temps, en tant que CPE, d'animer sur les heures de vie de classe par exemple des « Éducation à » ?
- Vous êtes-vous saisie d'une quelconque manière des sujets touchant à la citoyenneté ? Comment les faites-vous rayonner au sein de votre établissement ? Si oui, imaginez-vous pouvoir aborder une sensibilisation au principe de laïcité dans les mêmes conditions ?

ANNEXE 2 - Entretien CPE Collège

1) Alors on va commencer...Déjà depuis combien de temps vous êtes CPE ? Est-ce que vous pouvez nous faire un petit...un petit euh...résumé de votre carrière et euh...

2) Ouais...Alors moi j'ai eu mon concours de CPE en 2006 et donc je rentre dans ma sixième année ici au collège *** et j'ai fait une année de stage à *** euh pendant l'année de stage..stagiairisation j'étais à mi-temps à Pontchâteau à mi-temps à l'ESPE. Avant j'ai été 4 ans AED dans un lycée à *** et euh avant j'ai travaillé dans des écoles primaires euh c'était plutôt de l'accompagnement des élèves en plus grande difficulté et la création de tout ce qui était espace numérique et espace CDI, à l'époque c'était BCDI que ça s'appelait et puis avant j'ai eu une licence de sciences de l'éducation et une licence de psycho. J'ai pas de master, parce que à l'époque pour être CPE y avait pas besoin de Master (rire)

3) Voilà sur le petit parcours

4) Yes...euh en s'appuyant sur votre expérience même en tant qu'AED et maintenant celle de CPE est ce que vous avez le sentiment que déjà le...les publics ont évolué et que du coup votre travail en tant que CPE s'est vu modifié ?

5) Non alors moi j'ai pas ce recul là du tout parce que c'est pas du tout une population représentative là *** c'est vraiment une population d'élèves hyper spécifique et c'est le seul établissement où j'ai travaillé à plein temps donc c'est ma seule expérience. Et elle est pas non plus très représentative mon expérience d'assistant d'éducation parce que j'étais dans un lycée rural euh ou y avait que des élèves un petit peu « normaux » sociologiquement normaux...construit quoi. Donc ça a une petite particularité *** quand même parce que, c'est donc un gros établissement c'est beaucoup des classes supérieures sociologiquement parlant et puis 15% d'un quartier un peu plus défavorisé et les bidonvilles. Donc c'est des grands écarts sociologiques. Y a pas beaucoup de middle class mais en même temps c'est la même cohorte que j'accompagne depuis 6 ans donc je vois pas de gros changement genre...en tout cas j'en ai pas le retour et puis nous le travail qu'on a mis ici en oeuvre que ce soit la vie scolaire, les enseignants, l'équipe de direction, l'administration. Elle a rendu le climat scolaire de plus en plus serein donc même s'il y a une évolution sociétale que la que j'aurais...pas en tant que ma propre expérience, mais en tant que citoyen(ne) je peux voir l'évolution des enfants pour autant pas au collège *** parce que les choses ont fait en plus que s'améliorer. Alors que globalement justement les stéréotypes de pensée, il pourrait penser que les choses se dégradent mais pas chez nous donc eux j'ai pas cette représentation là.

6) Et heu justement sur le climat scolaire heu comment enfin y a des...des y a eu des audits, qu'est ce qui en est ressorti sur le climat scolaire de la part des élèves ?

7) En première étape, le premier, la première observation qui y a pu y avoir de la part des sociologues vous voulez dire ?

8) Ouais ouais comment...comment l'établissement a été défini...qu'est ce qui en est ressorti ?

9) Et ben il n'y avait pas de gros écueils, ce qui est ressorti c'était un peu l'idée que les élèves les plus défavorisés n'étaient pas forcément pris en charge pour pallier à l'écart hum d'égalité

face à l'école, face aux chances de réussir leur scolarité. Que c'était encore un peu descendant qu'il n'y avait pas beaucoup d'innovations pédagogiques. Que c'était un peu ronronnant et après c'était vraiment sur les items hyper pragmatiques l'établissement qui était vétuste, les couloirs qui étaient sombres. Les cours de récréation qui n'étaient pas aménagées. Donc l'amélioration du climat jouait sur ces deux items là. Heu après ce qui a contribué au changement j'imagine, c'est la nouvelle vie scolaire parce que c'était visiblement très compliqué avant mon arrivée donc heu c'était facile de faire mieux (rire) parce qu'il n'y avait rien. Et l'arrivée de madame/monsieur *** qui a créé une dynamique un peu différente. Heu y avait des tensions qui étaient fortes entre les enseignants et la direction et c'est plus le cas forcément du coup quand ça pèse et qu'il y a moins de tensions les élèves le ressentent fortement

10) Ok. Vous en tant que CPE comment vous qualifieriez, comment s'exprime la laïcité au sein de l'établissement ?

11) Ah bah eh merci pour cette question (rire) Alors moi je ne suis pas vraiment à l'aise avec la notion de laïcité. Je ne vais pas être la meilleure des représentantes républicaines de vos entretiens. Heu...En fait, l'idée moi qui m'importe, qui est essentielle, c'est les valeurs communes. Je travaille...l'idée du travail de CPE c'est de participer à ce qu'on donne des valeurs communes pour créer du commun et que les élèves qui sont des futurs petits citoyens aient une base commune, des engagements communs, un savoir vivre ensemble pour la suite. Et ça participe, ces valeurs communes, à ce que l'on peut recevoir de la charte de laïcité, ce sur quoi moi je ne suis pas toujours en accord mais en tant que fonctionnaire d'Etat je participe à ces règles là. Heu typiquement si j'étais seule dans mon établissement que j'aurais construit moi les jeunes, les filles qui le souhaitent elles pourraient porter un niqab, les garçons qui voudraient le porter pourraient porter le petit chapeau juif...je m'en fous un peu, je serais plutôt comme les anglais à dire « toutes les libertés possibles » ça c'est quelque chose qui m'avait pas importé. Je vois bien que parfois les chefs d'établissements sont heurtés par les robes longues des jeunes femmes musulmanes, moi je me dis que c'est pas un problème. Que c'est pas une tenue religieuse. J'ai pas les mêmes prérogatives. Après comme je suis fonctionnaire d'Etat, je me plis, et je demanderais à une jeune fille d'enlever son voile à l'entrée de l'établissement. Heu et puis ce qui va importer de la laïcité c'est que malgré tout que ça soit l'école un peu sanctuaire. Qui fait en sorte qu'il n'y est pas trop les influences extérieures parce que justement pour créer du commun si on imagine qu'on prend l'enfant avec toute sa charge d'expériences de famille de rencontres par ses pairs. Là si on donne une base commune c'est voir aussi quels sont les curseurs de base et constater qu'il y a de grandes diversités parmi eux et on se rend compte que créer du commun bêtement sans savoir ce qu'il y a déjà été mis en œuvre. Nous avons 7 écoles qui alimentent notre collège. On voit bien déjà qu'ils n'ont pas reçu les mêmes apprentissages, justement en termes simplement de pédagogie. Après, en terme éducatif il y a de grands écarts. En termes de laïcité, moi j'avais cette notion de faire du commun. Après je ne suis pas enseignante. Justement les enseignants on peut penser que dans leurs apprentissages, je pense à la SVT, aux débats qu'il peut y avoir en français, de laisser cette...quand même...trouver le bon positionnement sur les échanges les débats qui peut y avoir tout en gardant cette ligne là. La charte de la laïcité, elle est pas déconnante moi je me dis pas que...je suis en désaccord avec elle. Après je trouve qu'elle peut être un peu liberticide, mais c'est tout. (8min04)

12) en fait vous diriez...qu'il n'y a pas tellement...vous ne travaillez pas tellement la laïcité mais en tout cas il y a pleins d'éléments qu'on retrouve dans le principe de laïcité, vous reconnaissez ces valeurs et à votre manière vous les ré-investissez auprès des petits.

13) Ouais carrément.

14) Ok. Ensuite est-ce qu'il y a des formations touchant au principe de laïcité à destination des élèves spécifiquement ? En dehors de l'EMC

15) Non, on dit pas tiens je vais faire un truc sur la laïcité. Ça, ça fait partie des accompagnements qu'on a d'une manière régulière. Moi, pendant mes conseils d'élèves, on l'évoque ça, les libertés individuelles, la place des religions à l'école. Après tout le travail autour des discriminations, les relations fille/garçon, le travail autour du genre. C'est jamais nommé de cette manière là. De toute façon on ne fait jamais, même en EMC un travail sur la laïcité. Qu'est ce que c'est ce mot, qu'est ce que ça veut dire, refaire la charte de la laïcité avec leurs mots ou leurs petites icônes. Ça c'est vraiment propre à l'histoire, à l'EMC, mais nous elles sont diluées quoi... Ces valeurs là elles sont censées être imprégnées et qu'est ce qu'on en fait. C'est pas un cours spécifique sur la laïcité en tout cas. Même si, c'est une demande rectorale quand même.

16) Vous avez parlé de conseil d'élèves, est ce que vous pouvez expliquer ce que c'est ?

17) Les conseils d'élèves c'est ce que j'ai mis en place en arrivant. Je prends une heure tous les quinze jours dans une classe entière. On construit collectivement la façon dont on va échanger et communiquer. L'idée c'est d'avoir un temps qui est un peu informel, qui est quand même dans leur emploi du temps. Un temps d'échange, c'est un travail autour de l'oralité et c'est aussi un travail de compétences psychosociales. J'essaie d'échanger avec les enfants sur leur vie d'élève. Leur vie dans l'établissement, d'élève dans la classe, d'élève dans le lien avec leurs enseignants mais aussi en tant qu'enfant dans leur vie de famille. Ce qui pourrait les...ce qui constitue leur vie d'enfant, d'adolescent. Et d'apprendre à parler ensemble, de débattre...Et donc c'est eux qui construisent un petit peu l'organisation de ces conseils d'élèves parce que c'est eux qui décident si on est en rond, si on est en U, si on est en classe classique. Comment on distribue la parole, comment on échange. Donc y a des...c'est très structuré, c'est très ritualisé avec des choses qui sont immuables qui sont imposées par moi puis dans ce cadre là après eux ils ont la liberté de pouvoir échanger. Et c'est souvent dans ces moments là qu'il y a des discussions autour du harcèlement, autour des éco...du développement durable, des relations filles/garçons. Mais plus spécifiquement mais après plus largement des fois ils parlent de leur chaton, pendant une heure. Mais ça participe aussi de leur vie d'enfant.

18) Et en fait, enfin c'est déjà peut être une entrée vers le principe de laïcité, vers cette idée de dépasser ses individualités pour construire le collectif et arriver à interagir les uns avec les autres...

19) C'est ça. Dans le respect de chacun, sur sa façon d'être et de vivre. en fait là ce sont les premiers conseils d'élèves quand je suis arrivé(e) à *** où j'halluciniais un petit peu. « Qu'est ce que t'as fait ce week-end ? » « Et bah moi je suis parti au bord de la mer dans la maison familiale ». D'autres qui disent « Mais si tu te rappelles c'est le jour où mamie nous avait caché dans la cave parce que y avait les mecs du *** qui étaient venus tirer ». Et t'as tout le monde qui se regarde « ah ouais on n'a pas passé les mêmes week end. » et en même c'est étonnant comment elle fonctionne bien cette mixité. Et sur les échanges aussi, des fois je...je fais des petits jeux de

brise glace en disant « ceux qui ont des chaussettes bleus vous venez tous au même endroit » et puis après tu élabore les choses « ceux qui parlent deux langues » et là tu constates en sixième qu'ils sont nombreux à déjà parler plusieurs langues. Et c'est riche quoi. Donc là ceux qui disent « moi je fais du violon » ils apprennent que celui qui pourrait être socialement plus défavorisés et ben il parle trois langues et il a un peu les boules quoi. Donc tout ça c'est mêlé. Mais heu je dis pas « aujourd'hui nous allons travailler sur la laïcité. »

20) Et heu justement vous avez parlé des heu...enfin ce phénomène de brise glace c'est un moyen aussi de créer du lien entre les différentes cultures qui peuvent se retrouver au sein de l'établissement, vous avez le sentiment que ça participe à favoriser cette espèce d'entente...vous parliez de diversité, et de cette mixité qui fonctionne, vous pensez que le conseil d'élève joue un rôle là dedans ?

21) Alors c'est toujours compliqué hein de voir où sont les leviers d'un climat scolaire plutôt apaisé. Mais ça y contribue c'est certain, parce qu'en fait toute action qui met en œuvre l'idée qu'on puisse améliorer le bien être d'un enfant au sein de l'établissement ça participe. C'est multifactoriel, ça serait un peu prétentieux de penser que les conseils d'élèves ont résolu les conflits. Mais c'est sûr que ça y contribue. Ça y contribue dans leur façon de parler entre eux, de se comprendre, de se tolérer. Ça n'empêche pas qu'après ils peuvent se pougner sur la cour. Mais c'est un temps possible de compréhension de l'autre. Dans la relation aussi avec l'adulte. Des fois même après certains conseils d'élèves ils disent « ils sont un peu relou quand même à avoir le langage facile, à être des petits revendicateurs de la CGT ». Mais moi justement je trouve que ça participe au niveau des apprentissages, de savoir prendre la parole même avec un adulte, de dire quand c'est juste quand c'est pas juste. Ça ça participe, moi, pour moi, comment on accompagne les enfants pour vivre ensemble.

22) en fait dans les conseils d'élèves vous leur allouez une complète liberté, vous leur laissez un genre de forme d'insolence qui leur permet de remettre en cause à peu près tout, peut-être pour pouvoir ensuite...

23) Pas autant que je le souhaiterais, ils sont convenus vous voyez. C'est compliqué même quand on met en place des projets d'élèves, t'as envie de dire « aller lâchez-vous, dites nous le rêve. Dites-nous un absolu. Dites-nous ce qui faudrait faire pour que ça change ? » Et ils disent « bah moi je voudrais un trampoline sur la cours ». Tu leur dis « C'est quoi ton repas de rêve ? » « concombre à la crème ». Bon ils sont un peu contraints, en même temps l'éducation nationale elle fait ça. Elle laisse peu de chance. Il y a des instances qui permettent un peu ces libertés là. Justement avec les éco délégués, le CA, le CVC j'arrive... « C'est quoi que vous avez envie de faire ? » Aller on essaye. Mais emmener, porter tout un établissement, à dire, je suis pas le/la seul(e) à...Y a vachement de contraintes de l'administration, de la direction. Il y a des choses où il faudrait qu'il y ait un peu plus de liberté, d'autonomie, de projet d'élève qui soit porter, qui puisse être fait. On nous contraint. Eux aussi ont leurs injonctions rectorales qui dit « bah non l'organisation elle est comme ça ».

24) Vous avez eu des retours de professeurs qui ont senti un avant/après conseil d'élèves ?

25) Bah euh sur l'accueil des sixièmes, ce sur quoi on travaille avec ***, c'est une collègue à moi

qui est en formation *** et ***. Elle va devenir directrice de centre. Elle fait son stage ici donc elle sera pendant seize mois. Son dernier item c'était le travail autour de l'accueil des sixièmes et ça les profs principaux ils le disent quand même. Que les conseils d'élèves ils ont favorisés un accueil et une adaptation des sixièmes au collège plus rapide quoi. Donc ça, ça été quelque chose qui est palpable. C'est un temps d'échange qu'on a en primaire, et qu'on a plus quand on arrive au collège.

26) C'est vrai.

27) Comme les profs principaux peuvent avoir ce temps informel. Mais là que ça soit institutionnalisé, une heure où tu peux parler. Même si bien parler à 29 c'est pas le top. Mais même juste le temps de parler de soi etc...ça permet de poser des questions. Puis des fois en tant que CPE, sur le « comment ils vivent chez eux » ça donne aussi des clefs des fois qui sont plus longue à acquérir.

28) Des fois en primaire, j'avais ça aussi, on appelait ça le « quoi de neuf »

29) Oui c'est ça. Les « quoi de neuf » de Freinet c'est un des petits items des classes coopérantes. Le conseil d'élèves, il en fait partie. Les vrais conseils d'élèves de Freinet c'est un temps qui permet d'imaginer l'emploi du temps, l'organisation de la classe...etc. A notre échelle c'est pas possible. On a des élèves avec un emploi du temps chargé. Moi je les vois une fois tous les quinze jours. Un prof de français les voit 1h par jour mais de là à construire des projets communs c'est un peu fragile. Alors qu'en primaire c'est facile. C'est quoi notre projet de la semaine ? Comment on l'organise ? Qui fait quoi ? Ça sur les projets d'élève c'est énorme.

30) Votre conseil d'élèves ça remplace l'heure de vie de classe en fait ?

31) Bah non parce que nous on ne fait pas du tout d'administratif, on prépare pas les conseils de classe. C'est vraiment un autre temps qui est ritualisé différemment. Après les professeurs principaux de sixième parfois ils me demandent comment ça s'est fait pour le mettre en place. Mais comme c'est fait ici il le font pas sur les heures de vie de classe. C'est un établissement où il n'y avait pas d'heure de vie de classe. Il n'y avait même pas d'emploi du temps pour les heures de vie de classe quand je suis arrivé(e). Donc heu...c'est pas l'idéal hein. Y a des profs qui ne font pas encore du tout d'heure de vie de classe. Les élèves s'en plaignent car ils disent « bah on n'a pas eu le temps de préparer le conseil de classe parce qu'on n'a pas eu d'heure de vie de classe ». Donc ça c'est un peu honteux. D'autres qui profitent des heures de vie de classe pour faire un cours parce qu'ils l'ont loupé. Ce n'est pas complètement instauré.

32) D'accord

33) Ça me paraît un peu fragile

34) Est ce que vous vous avez déjà suivie depuis que vous avez le concours une formation annexe sur la laïcité ou quoi ?

35) Non

36) Est ce que vous vous êtes déjà inscrite à une formation sur le PAF ou...

37) Jamais

38) Et est ce qu'au-delà de la charte de laïcité vous utilisez parfois...vous avez déjà feuilleté le vade mecum de la laïcité ou...

39) Ouais je l'ai. Alors pas du tout pour mes élèves. Mais parce que je suis juré de concours blanc à l'INSPE. Je l'ai lu le Vade mecum à chaque fois qu'il y a des changements, mais c'est tout. Je ne suis vraiment pas un(e) bon(ne) élève sur la laïcité. en fait je me dis que c'est...ça participe à l'entièreté de mes missions donc heu...Je les vois. Hier j'ai regardé les inscriptions au PAF, y a 12 inscriptions possibles sur la laïcité. Laïcité et éco-délégués c'est la grande mode du rectorat et plus globalement au niveau national. Mais non, moi je ne sais pas...Ce n'est pas quelque chose qui m'intéresse.

40) Donc est ce que selon vous la laïcité est fragilisée à l'école ?

41) Oui. C'est la société qui est fragilisée par le communautarisme et les extrêmes. Quels qu'ils soient, pas forcément religieux, globalement les extrêmes. Et l'école elle n'est pas imperméable à ce qui passe au niveau de la société. Donc oui oui on peut le percevoir. On voit comment les enfants pensent. Parfois ce que pensent leurs parents. Que ce soit sur le racisme, que ce soit sur la radicalisation. On a eu l'expérience d'une petite fille qui a fait une affiche et un dessin qui était assez prosélyte sur le port du voile. Ça ré-interroge ce qui se joue. On comprend qu'elles sont plusieurs copines à s'être fait embêter parce qu'elles portent le voile à l'extérieur etc. Et que ça crée des replis identitaires qui sont dangereux. Ça c'est une réalité. Après nous on n'est pas dans des secteurs REP+ qui sont complexes où on peut voir des élèves qui refuseraient des notions en SVT, ou l'égalité filles/garçons ou en histoire. Mais on en a quand même quelques exemples. Là des évangélistes chrétiens, y a eu une jeune fille qui est évangéliste chrétienne qui a commencé à remettre en cause un petit peu l'évolution de la société et de Darwin en histoire géo. Tu te dis « ouhla attention ». Mais nous c'est très peu fréquent. Après euh, quand même. On le perçoit quand même. (21min01)

42) Et est-ce que depuis les attentats il y a des choses qui ont été entreprises, est ce que les attentats ont amené des changements au sein de l'établissement ?

43) Il y a les injonctions ministérielles qui font qu'on fait les choses par rapport aux hommages à Samuel Paty. Le travail qui a été opéré par tous les profs principaux autour de la laïcité pour faire une fresque au CDI. Moi je ne m'intéresse pas du tout. Je trouve ça vraiment, justement hors cadre. Il faut l'imprégner comme une valeur. Je vais répéter ça tout le temps mais faire « Alors c'est quoi la laïcité » hop on fait une affiche, on le met au bord du CDI. Bon. C'est pas fou quoi. Comment on s'imprègne et comment ça fait sens...plutôt que...C'est un peu comme la situation de harcèlement les gamins ils en ont gavé des...Ils savent, c'est convenu, ils disent « donc y a le démon y a le harceleur donc il faudrait bien aller voir un adulte... » il répète le vade mecum t'es là « Oh merde » (rires) Ça fait 4 ans qu'on les saoule avec ça. Mais après dans les faits y a des situations de harcèlement et comment tu les mets en œuvre. Des fois de nommer les choses de manière un peu pompeuse...l'hommage à Samuel Paty y a pas de soucis je le fais hein. Je ne vais pas me cacher dans un coin pour refuser. Mais des fois comment on recrée du sens ? Là y avait eu beaucoup d'injonctions et l'équipe enseignante avait eu un temps de discussion d'échange pour voir ce qui était possible de mettre en œuvre et y avait eu l'idée de créer des

affiches et de créer du lien avec chaque classe. Des moments de discussion, de débat, ça c'est intéressant. Après un hommage pour un hommage, au milieu de la cour où tout le monde est en rang à chanter la même chanson bon qu'est ce que ça interroge quoi ?

44) Justement quand il y avait eu l'injonction de faire une minute de silence 5 jours...enfin que ça avait été décidé 5 jours en amont, comment ça c'était passé au collège ?

45) Bah très bien parce que là aussi Mme/Mr *** a eu le réflexe de réunir les membres du CA pour qu'il y ait une concertation quand même de ce qui est possible de mettre en œuvre. Comment l'accompagne cette minute de silence ? Donc là ça avait été vachement réfléchi pour que les enseignants ne soient pas seuls avec leur classe, parce que forcément il y allait avoir des réactions « bah en même temps ils exagèrent bah c'est normal... » vous voyez ? Et comment tu réponds à ça ? Qu'est ce que tu crées comme discours commun pour que ce soit... Tout le monde n'est pas apte à le faire hein chez les enseignants. Donc ça avait été bien pensé.

46) Et celle de l'année dernière ?

47) Celle de l'année dernière pareil. Il y avait juste eu cette demande là en classe et pas dehors tous ensemble et la construction de ce projet autour de la laïcité et avec le fil rouge etc. Et un temps d'échange. Là pareil, il pouvait être soit dans le cadre de l'EMC soit dans le cadre du cours du prof principal en soutien avec quelqu'un d'autre. Elle n'a pas eu lieu dans la cour.

48) Donc finalement il y avait eu plus le choix de la pédagogie qui avait été fait plutôt que l'injonction, le truc qui tombe

49) Ouais redonner du sens et puis que les enfants puissent prendre la parole quand même.

50) D'accord et donc ça c'était passé sur des temps d'échange entre les professeurs et les élèves...

51) Parce qu'en plus l'injonction elle est un peu particulière c'est de dire « bah vous faites une minute de silence dans la cour et vous nous dites ceux qui ne respectent pas » pour qu'on les note quoi. Bah non bah on va pas faire ça alors. On crée quelque chose qui va faire qu'il y a une réaction. Autant créer la réaction par un échange et un temps calme et que ça ne crée pas justement une scène ou un haut parleur à ceux qui pourraient d'un seul coup revendiquer bêtement...

52) Vous trouvez que les préconisations de l'éducation nationale y en a trop ?

53) Non non non. Autour de la laïcité on voit bien qu'il y a une vigilance extrême. Et puis une formation, et puis des petites injonctions mais après y a encore les libertés de chacun à faire comme on le souhaite. Et puis moi à partir du moment c'est concerté réfléchi par l'ensemble de l'équipe ça me va. C'est le b.a- ba de mon travail. S'il y a pas de concertation c'est pas intéressant.

54) Ouais donc du coup y a des bonnes relations de collaboration...

55) Ouais

56) Et vous pensez que ça joue dans la réussite justement des euh, enfin des animations, ou des temps qui sont décidés et ou...

57) Oui alors c'est sûr. Moi j'ai trouvé que quand je suis arrivé ici, la difficulté comme c'est l'équipe enseignante qui est vieillissante, ils sont un peu chacun dans leur petit ronron d'habitudes et qu'il y avait peut de projet commun ou alors les deux copines elles faisaient ensemble. Mais qu'il n'y avait pas un projet global. Donc là par exemple l'accueil qu'on va faire des sixièmes, tout l'ensemble de l'équipe enseignante est concerné. Ça va être essentiel. Et là où ça a créé du commun c'est pas tant les attentats que le covid où justement à chaque fois qu'il y avait de nouvelles mesures ou de nouveaux protocoles à mettre en oeuvre le réflexe de Mme/Mr *** c'est de réunir le CA. Donc ça je trouve ça plutôt malin. Il écoute, il entend l'avis des gens. Je trouve ça plutôt respectueux. Donc ça, ça participe c'est sûr. A ce qui est... C'est des détails hein là juste sur l'organisation montée/descente ou de l'organisation très pragmatique des élèves c'est concerté avec les enseignants. Comme avec les enfants, plus les gens comprennent la règle, le sens qui a été mis sur une nouvelle contrainte ou sur une organisation, mieux elle est acceptée et suivie bah... C'est pareil pour les adultes (rire) (26min50)

58) Et vous vous êtes déjà retrouvé(e) en désaccord avec un collègue sur une situation complexe d'élève qui tourne autour de la laïcité ou du rejet d'un certain sujet et comment vous gérez ça, les situations de désaccord

59) Alors moi je vais un peu au front, je ne me fâche pas avec les gens. J'ai souvent tendance à argumenter, à expliquer les choses, et aussi à faire. Je me dis des fois que l'exemple prévaut sur les mots. C'était pas tant sur la laïcité. Un souvenir qui me vient là, comme ça c'est là où moi je vais pas négotier, c'est les propos racistes. Là j'ai balancé direct, je m'en fous (rire). J'aurais été tondu en 45 mais c'est pas grave moi ça m'insupporte. Il y a eu deux situations de racisme avéré et j'ai prévenu les chefs d'établissement pour que ce soit remonté au rectorat ça c'est inadmissible. Et puis après une chose sur laquelle on n'est pas d'accord, je pense aux tenues des jeunes filles et où du coup il y a eu des échanges. Alors moi quand je suis en désaccord avec un enseignant, il est mon égale hiérarchiquement. Je dis ce que moi je ressens. Je me suis une fois pris la tête avec des enseignantes. Elles avaient puni par anticipation un élève rom, elle ne l'avait pas emmené au cinéma. Donc moi je m'étais un peu énervé je l'avais emmené au cinéma. Du coup volé de bois vert elle m'avait défoncé en revenant. Moi j'étais resté droit dans mes bottes en disant «bah moi la règle elle est la même pour tous et ça n'existe pas les punitions par anticipation donc ok là je mets un collègue assistant d'éducation avec vous qui va le chapeauter mais vous le punissez pas de sortie culturelle. »

60) Elles ne voulaient juste pas l'emmenner, elles avaient anticipé que ça allait mal se passer ?

61) Ouais. Et puis les tenues vestimentaires, là constatant qu'il y avait de grands écarts entre les enseignants, la vie scolaire, la direction, ben quand les élèves se faisaient rabrouer par les enseignants je disais « ils peuvent venir m'en parler parce que maintenant j'ai une règle commune que j'ai argumenté avec les chefs. Les chefs qu'étaient pas d'accord entre eux déjà, qui n'avaient pas les même critères, vu que la tenue correcte c'est très subjectif. Du coup après plusieurs échanges on a trouvé un consensus. Du coup maintenant je connais la règle. Donc si un

enseignant me dit « ouais t'as vu quand même comment elle est habillée » « Bah la règle c'est ça, alors je m'en fous. ».

62) Mais les profs sont au courant de cette règle, et du coup ça fait écho à ce dont on entend parler. C'est plus tant le port du voile qui pose problème c'est le port de ces tenues culturelle, sous entendu à connotation religieuse mais y a rien d'établi

63) Ouais djellaba ou robe de prière

64) Ouais vous vous avez statué sur cette question tous ensemble pour euh...

65) Ouais on en parlé récemment et Mme/mr *** et moi même on a posé que si un enfant venait en djellaba on en discutait pour savoir si c'est du prosélytisme genre « aujourd'hui exceptionnellement je viens avec ma djellaba, parce si cette personne elle est tout le temps habillé en djellaba bah elle vient en djellaba. Moi en tout cas j'ai pas de problème avec ça.

66) Ok

67) Y a eu une tension, et c'est bien Mme/Mr *** on est ok là dessus. Je pense qu'il a la même notion de la laïcité que moi à peu près. Du coup c'est facile, on est assez raccord. Là y a la secrétaire qui a fait une réflexion parce que au moment de l'inscription y a une maman qui est arrivée en niqab. « Mais j'ai le droit de l'accepter ? » Bah justement le dernier vade mecum il dit ça. Les parents peuvent rentrer habillés et couverts dans un établissement scolaire. Y a aucun souci. Donc ça nous c'est pas du tout un problème.

68) Donc du coup, mis à part vous, est ce que vous pensez que les professeurs ou même les autres personnels ont déjà feuilleté le vade mecum ? Quand on vous pose cette question là. Parce que finalement à la base c'est une question qui relève de tous les fonctionnaires de l'éducation nationale et pourtant on a l'impression que c'est un sujet qui revient souvent dans les mains du CPE parce que personne veut s'en saisir

69) Oui c'est ça y a de l'inquiétude

70) Et...alors que finalement tous ces outils sont à la disposition de tous. Donc du coup...

71) Alors moi je pense que l'équipe d'histoire-géo/d'EMC elle est hyper investie, je pense qu'il l'ont peut être parcouru le vade mecum sur la laïcité. Mais sinon j'ai aucune idée...Moi mes chefs par exemple ils ne l'ont pas lu hein. Bah justement à une réunion de direction ils disent « bah comment on fait avec l'arrivée des femmes voilées sur les sorties ? » « Bah ça le vade mecum il le précise. » Mais ça c'est pas grave. La formation individuelle professionnelle est inégale c'est certain. Peut être que moi perso je l'aurais pas eu si j'avais pas fait partie du jury blanc.

72) J'ai une dernière question, est ce que vous pouvez donner votre définition de la laïcité ?

73) J'ai un peu commencé comme ça en disant que la laïcité ça permettait, c'était un des leviers possible...en tout cas d'élaborer une culture commune, des valeurs communes pour créer un commun qui nous permet de vivre ensemble. Ça, ça serait pour moi la notion de laïcité. Après j'aime l'idée aussi, un peu protecteur, pour justement ce qui pourrait être un peu trop prégnant pour des enfants sur une vie de famille avec des extrêmes de se dire que l'école elle est un peu sanctuarisé et que ça recrée une égalité. Et que quand il arrive à l'école il dépose, au delà de son

niqab, ses pensées de son père antisémite ou homophobe qu'il puisse se dire « bah là je retrouve des valeurs communes ». Là j'ai eu un fight fort avec un frère qui m'a pouillé. Je demandais à sa soeur d'où venait son agressivité homophobe. Et il disait « mais en fait ça, ça ne participe pas du tout de vos missions. C'est la famille qui détient les règles, les valeurs de ce qui se fait dans la société. Vous devez vous contenter de la pédagogie et des apprentissages. » C'est encore fou de penser qu'en 2022 un jeune homme de 22/23 ans, qui puisse tenir un discours pareil. C'était dégénérant hein, pour eux on voyait bien que la terre était plate. Mais c'était heu ouais y a du travail encore à faire évidemment et est ce que...L'idée comme l'école comme lieu un peu protecteur pour que les enfants ils se sentent à peu près à égalité avec les enfants qui sont présents. Après l'idée de la laïcité comme outil qui permet plus les différences, ça va plus me heurter.

74) Attendez parce que y en a une qu'on n'a pas posée...est ce que vous vous êtes déjà senti dépassé(e) par un sujet d'actualité qui a pu faire débat dans l'établissement ou une classe ?

75) Non. Je ne me suis jamais senti(e) débordé(e). Je m'en rappelle une fois à la mort de Samuel Paty. Elle a généré des petites peurs mais comme on était droit dans nos bottes ça a été. Mais on avait un élève tchétchène un peu menaçant suite à ça il disait « hey vous vous rendez compte moi je suis un tchétchène et mon frère il est tchétchène et on sentait bien qu'il parlait de l'actualité mais vue les relations que j'entretenais avec ces élèves là ça a pas trop duré. Il n'était pas trop crédible. Mais Mme/Mr *** je l'ai senti qu'il fallait qu'il fasse attention. Que le communautarisme est dangereux. Il fallait qu'il rentre, pendant les SES et conseil de discipline qui ont eu lieu pour ce garçon, parce qu'en plus le jury était compliqué, c'était validé. On a senti justement qu'il était attentif à ça. Qu'il n'accepterait pas qu'il y est ce genre de menace, tout ça. Mais faut être un peu droit dans ses bottes quand tu sais que quelqu'un vient d'être tué. Moi je ne me sens jamais en danger. Je ne viens jamais au travail en me disant « Oh mon dieu ». Mais c'est aussi parce que je me dis que la relation que j'entretiens avec les enfants, je ne me dis pas « quelqu'un va venir se venger en rayant ma bagnole ou en m'égorgeant dans le parking. Je pense être moi à mon tour « trop extrémiste » dans mes façons d'être, je crois pas être dans l'injonction laïcarde avec mes élèves. Après tout, même si tout le long de l'entretien je vous ai dit « la laïcité » c'est un vecteur comme un autre. Là où je serais plus rigoureuse pour moi, l'école publique est essentielle. Et puis mes parents c'était des laïcards-pro école publique (rire) vraiment j'ai du mal avec l'école privée. Toutes les écoles privées peuvent exister ça me pose pas du tout de soucis. Par contre je ne comprends pas qu'il y ait un centime qui aille à l'école privée. Et ça, ça me met dans un état d'agacement qui est vraiment fort. Et on se retrouve parfois, c'est peut être là que je peux parfois me sentir débordé(e), quand j'entends les chefs dire « le jour des portes ouvertes faudra faire ça ça et ça ». Je ne vais pas vendre mon collègue. C'est l'école publique, elle est ouverte à tous et on va pas essayer de se battre contre l'école privée pour me ramener des gosses. Ça c'est un truc...des fois ils me disent. « oh mettez vous pas trop près du portail pour cette action que ça ne se voit pas de l'extérieur donnez à voir que ça soit beau sur le site nos actions. Mais non en fait. Moi je fais ces actions pour les élèves. Je ne le fais pas pour vendre sur elyco pour dire « on fait des super actions ». Mais en même temps face à l'école privée qui a les moyens, c'est un peu comme pour l'hôpital là on sape l'école public c'est clair. Il y a plus d'enseignants, y a plus de moyens. Les gens sont fatigués, ils ont plus du tout envie d'être enseignant. Par contre y a une augmentation de 5% des écoles privées en France depuis le mandat Macron. Donc c'est clair,

les choses elles sont claires. Et là, par rapport à des élèves qui ont des besoins spécifiques, ils vont dans le privée. Ce que je pourrais comprendre. Ils sont 20 par classe, avec 2 AESH « bon bah je vais mettre mon enfant là ». Nous on est à 29 par classe en 6ème. On a des élèves qui n'ont pas de place en Ulis, en IME. Mais en même temps, ça m'énerve très fort. Après sur les écoles primaires rurales où il y a une bonne entente et on voit bien que le caché ça s'est arrêté. Bah même ça la mairie lui donne la même somme par enfant. C'est incompréhensible. Pour moi ça c'est vraiment, si on va au bout des choses. Si la France se dit aussi laïc qu'elle l'est. Je ne comprends pas ces contrats avec l'école privée. Alors là pour le coup, je veux bien mettre mon brassard de laïcard. Ça m'énerve bien plus que toutes les autres politiques, sur le port du voile ou sur la religion, ça ça me débecte vraiment. Voilà.

(Rires)

76) Super, merci beaucoup

(Rires)

77) Un peu ronchon comme conclusion.

(Rires)

ANNEXE 3 - Entretien CPE Collège REP+

1) Depuis combien êtes vous CPE ?

2) Depuis septembre 2007

3) Combien d'élèves se trouve *** ?

4) Entre 325 et 350

5) Du coup REP+ donc public hyper diversifié ?

6) Non

7) Non ?

8) Pas du tout de mixité...enfin diversifié dans quel sens ? Dans la diversité de la provenance ? Oui. Une trentaine de nationalités différentes mais aucune mixité par contre. On avait 0,1% de CSP+. Je pense que c'est un parent...en même temps je ne sais même pas quel élève c'était...Mais sinon c'était beaucoup de familles monoparentales. Employé ou ouvrier ou alors soit on avait pas l'information soit ils étaient sans emploi.

9) Entendu. En tant que CPE, de quelle manière s'exprimait la laïcité dans ton établissement ?

10) Je pense que c'est un principe qu'on porte tous. Donc en fait au quotidien on peut être amené à rappeler que non on ne jure pas sur le coran. Ça c'est des petites choses hein. Rappeler également, parce que j'avais un certain nombre de jeunes filles voilées, qu'il fallait qu'elle retire leur voile avant qu'elle rentre dans l'établissement. On n'a jamais eu vraiment de problématique là-dessus. Ce qu'on voyait apparaître d'avantage c'était les vêtements un peu plus longs je dirais. Mais toute la difficulté c'est de réussir à définir ce qui est cultuel et ce qui est culturel. Ou-est ce que ça s'arrête ? Heureusement j'avais des chefs d'établissement qui étaient déjà très carrés sur l'importance du respect du principe de la laïcité. Mais aussi dans le dialogue. Donc à chaque fois qu'on avait peut être un doute, on pouvait communiquer avec eux. Mais au quotidien, moi je demandais à mon équipe, et moi je m'astreins aussi, à reprendre les élèves quand ils jurent trop souvent parce que je considérais que ça faisait aussi partie d'une forme de respect du principe de la laïcité. Globalement dans les échanges avec les élèves, ils arrivaient à comprendre que le cadre scolaire était laïc. Et que donc leurs références à la sphère privée, dont la religion, n'avait pas la place à l'école. Ça se tenait. Là où on a été en difficulté et ça peut être intéressant pour toi. Ça a été un vrai moment de situation de concours. Nous étions établissement d'accueil du DNB et donc dans ce cadre on a eu des élèves extérieurs. Des élèves du collège privé *** vers *** et un établissement. En tout cas des élèves d'un établissement privé de confession musulmane qui est près de ***. Je ne connais pas son nom. Et on a eu des jeunes filles qui sont arrivées voilées. À l'arrivée au portail mon équipe m'a un peu gênée, en disant «on a demandé aux jeunes filles d'enlever leur voile mais elles ne le veulent pas. Elles disent qu'elles ont le droit.» Et donc j'avoue que c'est la première fois que je me retrouvais dans cette situation. Et je me souvenais plus. Là on était dans une situation particulière, entre guillemets elles sont usagères du service public de l'éducation nationale et non pas scolarisées au sein de notre établissement. Et donc pour être sur de ne pas faire d'erreur l'adjoint de notre établissement a appelé un service du rectorat. Et donc elles avaient le droit en fait d'être voilées pendant le passage du DNB. Ce

qui a été très compliqué pour nous. On n'a pas arrêté pendant l'année de demander à nos élèves, expliqué quand même. On leur rappelait gentiment, il n'y a jamais eu de frustration de leur part. Mais là. Elles voyaient que des élèves de l'extérieur venaient voilées. Au sein de leur établissement. Heureusement ça n'a même pas été un questionnement soulevé. Mais c'est là où je me suis dit que quand même c'était hyper compliqué entre l'application du principe qui pour moi qui voilà...on me demande pas d'avoir un avis sur la question. On me demande de l'appliquer. On l'applique au quotidien, on leur explique quand il y a besoin de refaire de la pédagogie autour et de l'explication tout simplement. C'est notre travail. Et finalement la réalité un peu particulière venait se confronter à ce qu'on essaye de faire au quotidien et on a été un peu...mal à l'aise. Mais ça s'est fait sans problème. C'était quand même un peu étrange. Moi j'étais au départ convaincue qu'elle devait retirer leur voile. Mais je me souvenais qu'il y avait une subtilité dans le cadre d'un passage d'examen. Heureusement qu'on a appelé pour demander confirmation parce qu'en fait on aurait pas été dans les clous si on leur avait demandé de quitter l'établissement puisqu'elle ne voulaient pas retirer leur voile. J'apprécie quelque chose. C'est que la cellule que tu peux contacter quand t'as des questions comme ça, a été tout de suite très claire. Elle nous a tout de suite répondu. Et heureusement parce qu'on a pu commencer les épreuves à l'heure. Au départ on s'est dit «baaah». Et puis faut que ça arrive dans un établissement où la question du voile existe. Elle n'est pas problématique mais elle existe.

11) Du coup tu dirais qu'entre toi et la direction il y avait de bonne relation ? Et qu'il y avait de bonnes relations de collaboration

12) Très bonne.

13) Et c'est cette communication qui a pu permettre de tuer dans l'œuf des situations très gênantes ?

14) Oui

15) Est ce qu'il y avait des formations sur le principe de laïcité à l'attention des élèves ?

16) Non. Je pense que dans le cadre de l'EMC ils ont dû l'aborder. Mais ça faisait partie du programme. C'était pas quelque chose qu'on a entrepris.

17) Comme tu étais en REP+ est ce que c'est une question qui a pu être abordée sur les temps, les heures de...pondération ?

18) Absolument pas. Eux leur travail...Alors déjà j'avoue je n'ai pas pris beaucoup part aux temps de pondération. Pas forcément par choix mais parce que je n'y ai pas trouvé ma place. En fait, les collègues professeurs ont travaillé sur le travail personnel toute l'année dernière dans le cadre de la pondération. Donc on fait venir des formateurs, des intervenants, et se retrouvent beaucoup entre collègues. Et une fois de plus, on parle beaucoup de la place du CPE dans la pédagogie. Bah j'y ai pas trouvé ma place puisque je n'y ai pas pris part. D'abord j'ai du faire les deux premières réunions et pavécuis finalement j'ai eu du mal à voir qu'elle allait pouvoir être mon apport et c'était pour moi un temps où je pouvais enfin travailler tranquille puisque les élèves n'étaient pas à travailler dans l'établissement sauf les élèves en retenues. Et en même temps c'était enfin un temps où je pouvais travailler sur le travail administratif. Mais ça n'a pas été du tout une question.

19) Est ce que tu as connaissance des outils qui sont mis à disposition par l'éducation nationale pour se positionner sur le principe de laïcité ?

20) Non. Je me souviens que quand j'ai passé le concours j'ai beaucoup travaillé avec le livret de la laïcité, le Vade mecum. Je l'ai téléchargé. Je l'ai lu. Mais finalement je me rends compte de ma carrière. J'ai jamais été dans une situation où ça nécessitait de faire appel à des outils. Est ce que malheureusement le fait qu'il n'y ait pas de mixité, fait qu'il y a un espèce d'entre soi très fort. Donc finalement la question de la différence ne s'est pas posée. Les problèmes de laïcité surgissent quand il y a de l'incompréhension. Puisque là tout le monde se comprenait, j'ai l'impression que ça n'a pas été quelque chose de problématique. Je sais que les collègues professeurs n'en ont jamais fait la demande parce qu'ils étaient là depuis...Globalement ils sont tous là depuis 10 ans là bas. Donc ils sont également habitués à travailler avec un public qui a des codes de la rue, et des fois codes de la rue - sans vouloir faire de mauvais amalgame - codes empruntés à certaines religions...des fois. Mais ça n'a pas été une problématique ou en tout cas un questionnement. C'est plus le fait d'être dans un groupe hétérogène qui fait qu'on se rend compte qu'on va peut être en avoir besoin.

21) Sur la question du vivre ensemble et justement de réussir à créer du lien entre les différentes cultures à *, j'aimerais que tu reviennes sur cette idée que finalement il y avait beaucoup de diversité culturelle mais qu'il y avait un espèce de fil rouge entre toutes les cultures et que donc c'était plus simple à gérer ?**

22) Plus simple à gérer oui et non. On s'est retrouvé dans des situations de «toi tu viens de là. Moi je viens de là.» J'ai déjà dû gérer des conflits, par exemple un élève qui était turc et l'autre arménien. Avec des propos assez durs de l'élève turc à propos de l'Arménie. Comme quoi il pouvait quand même avoir des moments difficiles. Mais le fil rouge en effet c'était le quartier. Alors après. J'ai eu...je sais que c'est arrivée les années passées mais moi j'ai pas eu de problématique ***/***. On avait aussi là bas. Au sein même de l'établissement, différentes cultures. Quand t'avais dépassé cet échelon là. T'avais le fait que certains habitent au ***. Certains habitent au ***, des quartiers qui ont des identités très fortes. Globalement ce qui nous faisait tenir. Et dans notre discours, en tout cas celui qu'on avait en vie scolaire et avec ma collègue Assistant de Prévention et de Sécurité, c'était que nous on les rappelait à leur identité commune «être élèves du collège ***». Et pour moi ça c'est déterminant. Donc à chaque fois qu'on a pu faire des événements type formation des délégués. Eux ils ont l'impression qu'ils vont encore entendre la même chose...Mais en fait j'avais pas du tout fait comme ça l'année dernière. J'ai fait une séance d' une demi-journée. Où l'on était en salle polyvalente. Je leur ai fait faire l'exercice de la rivière du doute. Après ils ont travaillé ensemble sur, pour eux, «qu'est ce que c'est que le travail de délégué.». en fait mon objectif c'est de toujours trouver un point qui rassemble. Pour éviter...La différence a sa place. Mais de manière constructive en fait. Qu'est ce que ton point de vue peut apporter au reste. Et à chaque fois que j'ai fait des séances de je ne sais pas CVC, délégués ou et je vais en venir à la fin de l'année où à la fin de l'année on a fait une journée des talents. L'idée c'est de montrer «on a tous quelque chose à apporter dans un tout qui forme quelque chose de chouette.» Et ça a été pour moi le marqueur fort, que nos élèves étaient capables de se rassembler justement quand on a fait cette...c'était très court. 2h30. Les élèves externes étaient autorisés à venir sur le temps du midi. Et en fait on a eu 100 élèves sur 320, c'est pas mal. 17 show, dans certains y avait plusieurs élèves. C'est énorme. On a eu de la danse, du dessin, ils ont projeté leur dessin. On a eu de la musique, du chant, du théâtre, un

exposé, de la lecture de texte. Ils m'ont épaté en fait. Je me suis dit «ils sont capables de présenter devant l'autre quelque chose d'hyper personnel tout en se sentant fiers. Et donc, moi j'ai fait l'animation avec un autre élève. Je voulais que ça soit un autre élève qui porte absolument un petit peu le truc. Il avait la tchatche et il a fait ça. Et en fait l'idée c'était vraiment de leur montrer «en fait vous voyez vous avez tous des qualités, un vécu. Voilà ce qu'on peut donner tous ensemble. Ça a été très chouette parce que les profs sont venus aussi pour assister à tout ça. Et on en garde un truc positif. Enfin moi je suis contente d'avoir pu proposé ça avant de partir quoi.

23) Donc tu dirais que pour faire coexister les cultures de chacun tu t'es pas appuyé sur les ressources qui sont mises à disposition par l'éducation nationale, ni les outils tel que la charte de la laïcité. Tu t'es surtout en fait...enfin tu reconnais l'importance de créer du lien entre tous, mais pas par les valeurs de la République hyper frontale quoi ?

24) Ça dépend de la situation. Pour moi si je veux faire un rappel au cadre. C'est clair que je m'appuie sur les textes. Si c'est du domaine d'un incident qui peut amener une sanction je rapproche du cadre. «La charte de la laïcité dit ça»...Le règlement intérieur dit ça». Là tout de suite c'est très simple, c'est écrit, c'est pas moi qui l'invente. Et je trouve que déjà ça sécurise notre discours. Et en plus ça rappelle ce dans quoi on s'inscrit tous quoi. Mais après dans la pratique quotidienne, c'est plutôt dans des actions de vivre ensemble, pour que ça les amène à réfléchir. C'est plus comme ça, en tout cas, que moi je pratique.

25) T'es à la fois sur le côté juridique, la règle, la loi. Et la pédagogie, vous apprenez sans vous en rendre compte ?

26) C'est ça. J'ai le sentiment qu'en tout cas dans ces âges là en plus, même si j'essaye toujours de finir une séance en leur rappelant le cadre. Je pense au harcèlement scolaire. Je le faisais aussi au lycée où j'étais avant. Et l'année dernière je l'ai fait sur le niveau 4ème ou 5ème. Au départ, là pour le coup j'utilise beaucoup les outils du site de l'éducation nationale «non au harcèlement». Donc je prends les outils qu'ils proposent. Là on fait un moment d'échange/brainstorming où c'est vraiment hyper ouvert. Je les amène à en tirer eux-mêmes les conclusions. À être capable de définir le rôle de chacun. Mais à la fin, je finis toujours la séance en rappelant ce qu'on risque en fait quand on est auteur de harcèlement. Donc l'idée c'est quand même de les amener à réfléchir par eux mêmes. Pour cette séance « harcèlement » je me sers beaucoup d'outils. en fait j'ai jamais de séance typique autour de la laïcité. C'est plus large. À mon sens la laïcité c'est quelque chose de transversal. Qui va être au quotidien dans notre pratique et dans notre vivre ensemble. Donc j'ai pas besoin de l'appliquer en étendard. Mais par contre si un jour elle est touchée. Là, il faut rappeler que. C'est comme ça en tout cas que pour le moment j'ai procédé.

27) Est ce que tu t'es senti l'année dernière dépassée par une question d'actualité qui s'est retrouvée au sein de l'établissement ou un professeur s'est retrouvé en difficulté pour étayer une réponse ?

28) On s'est retrouvé en difficulté collective sur une problématique de violence dans le quartier. En *** l'année dernière y a eu des tirs au *** en plein mercredi après-midi sur la place à côté sur la place où il y a des petits jeux et il y a des bancs autour. Y a un scooter qui est passé et qui a tiré sur des jeunes. Et un des jeunes qui a été touché était le grand frère d'une de mes élèves. Et ça on en a parlé en question diverse au conseil d'administration. «Comment est ce qu'on accueil

la parole de nos élèves quand en fait on les entend banaliser l'ultra violence ?» C'est d'actualité en ce moment, on entend beaucoup parler de l'actualité nantaise en ce moment. Mais eux ce sont des questions qu'ils ont et qu'ils ont tendance à banaliser. En disant «bah ouais ça a tiré hier soir» alors que nous on était super touché en tant qu'adulte d'apprendre ce qui c'était passé et on avait un peu peur de «comment est ce qu'on accueille cette parole ?». Faut avoir les mots. Faut être capable aussi en tant qu'adulte de recevoir les inquiétudes des élèves. Quand moi j'entends qu'une élève de 13 ans dit «Bah hier soir j'ai entendu tiré alors j'ai pas réussi à m'endormir». Bah c'est pas normal, et ça arrive. Et quand tu comprends que pour certain c'est le quotidien...enfin pas le quotidien mais que ça arrive très souvent. C'est effrayant. Donc on s'est rassemblé pour en discuter, donc on a rappelé l'importance du pôle médico social qui existe au sein de l'établissement. Et on a mis en place. Bon ça va mettre un peu de temps parce que justement y a eu quelque blocage. C'était une question collective qui revenait de l'équipe de vie sco, de l'équipe de professeurs. Qui souhaitaient savoir comment on pouvait agir en gros. Nous on ne voulait pas les entendre banaliser. Et des fois de les entendre en parler on voulait être en capacité de répondre. L'infirmière scolaire et l'assistante sociale nous ont rappelé qu'elles étaient en mesure de recevoir les élèves quand il y en avait besoin. Moi aussi d'ailleurs. L'APS c'est aussi...On avait remis en place un protocole justement de qui fait quoi. C'est souvent rassurant pour les collègues de savoir que s'ils ont besoin et s'ils sont inquiets pour un élève ils peuvent venir nous l'envoyer. Et puis si besoin nous on se réunissait quand même en cellule de veille, nous on se réunissait toutes les trois semaines. C'était vraiment bien ça. On avait un calendrier qui était distribué dès le début de l'année. Cellule de veille qui comprenait, Direction, APS, MAE, on avait une médiatrice à l'école qui intervient dans le quartier à l'école primaire du coin plus au collège. Donc un appui assez fort. L'AS, l'infirmière, y avait aussi notre Psy EN, et on avait fini par mettre dans la boucle les éducateurs de l'ADPS et en gros même des acteurs de l'extérieurs pour qu'on puisse travailler au mieux. Je ne dirais pas que c'était une réussite. en fait je dirais qu'on avait vraiment mis les moyens. Mais certains n'avaient pas envie de travailler dans ce sens. Donc ça bloquait. La dernière chose que monsieur ***, mon chef, essayait de mettre en place avant de partir. Normalement ça doit se faire mais lui il aura pas vu les fruits de cet engagement. C'est de faire venir des sessions de l'école des parents au sein même de l'établissement. Une fois tous les 15 jours. Pour que les psy de l'école des parents soient présents pour accueillir des élèves qu'on sait en difficultés. Ou justement imaginons qu'il y a un évènement un peu traumatique. Ils peuvent venir intervenir au sein d'une classe. Ça a été un peu notre objectif. Ça a été mal accueilli par justement notre pôle médico-social qui avait le sentiment de se faire déposséder. Alors que nous on voulait juste dire «beh non plus nombreux nous sommes, plus nombreux nous pouvons intervenir». On sait très bien qu'on était très vite dépassé par des situations. Les élèves sont peu nombreux. Mais ils ont un gros bagage en fait quand ils sont là bas. Donc pour moi ça paraissait logique qu'on soit plein dans la boucle, sans dire qu'on retire des compétences de chacun. Mais plutôt «Bah je peux pas tout faire donc je délègue». Ça n'a pas été pris dans ce sens. Après...ça pour moi. La violence du quotidien, c'était vraiment une problématique qui nous touchait tous, en tant que personnel. Où on se disait y a trop de banalisation. J'ai pas eu l'impression qu'on se soit retrouvé en difficulté sur d'autres questions.

29) Et donc les réponses que vous avez apportées aux professionnels, aux acteurs qui avaient besoin de formation quelque part ça a été essentiellement de la concertation entre pairs ?

30) Le problème c'est qu'on leur avait proposé aussi d'en faire un, un comment dire, un temps dans le cadre de la pondération puis finalement ça n'a pas été poursuivi. Ça a été proposé qu'on en fasse un temps plus formel. Qu'on fasse venir quelqu'un. Bon finalement je pense que ça a été un peu stoppé. Mais heu j'ai bossé avec une intervenante de la fédération Léo Lagrange sur justement, le programme «copain vigilant», un programme à destination des sixièmes. Elle est venue 4 demis journées. Et on a beaucoup travaillé sur les micros violences. Et la manière dont les élèves vivent la violence. Avec un violencomètre, c'était très intéressant par exemple de voir que pour eux un coup de pied était moins violent qu'un «fils de pute». Ça pour eux c'était hyper grave. Mais un coup de poing...en fait si on est hyper énervé, tu vois ça va de 10 à 1. Ça se situe à 3 quoi. Mais alors un «fils de pute» c'est 8. Ça c'est intolérable parce qu'on a insulté maman. Alors je suis d'accord que c'est hyper violent. Mais pour eux la violence physique est moins importante que la violence verbale. Moi ça m'a surprise. Mais j'étais contente de voir qu'ils ne nous donnaient pas la réponse qu'on attendait. Donc ce qu'on a fait avec cette personne, c'est un temps formatif à destination des prof...même pas que des profs de tous les personnels qui souhaitaient. C'était deux heures, c'est très peu. Mais ça pouvait au moins commencer à proposer des choses. Il y avait pas mal de monde. Une vingtaine de personnes sont venues. Ce qui était plutôt positif. Moi j'avais proposé à toute ma vie scolaire de venir. Ça permettait d'avoir des outils pour intervenir justement. C'est quand même nous qui sommes toujours en première position de la micro violence. Et les collègues, les prof je veux dire, j'ai remarqué que ce qu'ils attendaient c'était des réponses clefs en main. Et quand on leur a dit «mais non ça se construit ensemble. Comment est-ce qu'on réagit ?» bah euh ça ne plaisait pas. Eux ils avaient besoin de savoir «ok il se passe ça, j'ai besoin de ça.» Et je pense que c'est quelque chose qui peut être retrouvé dans d'autres questionnements. Y a telle situation comment je réagis ? C'est pas «y' a telle situation, bon ok, je me pose. Qu'est ce que je peux faire ?» Bah non. «J'ai besoin d'avoir ma réponse immédiate». Et ça, bah on n'a pas pu leur donner. Elle leur disait «Non. À la limite ça peut faire partie d'une réflexion sur le projet d'établissement, sur une réflexion collective. Je sais que mes chefs voulaient mettre en place la médiation par les pairs. Mais on a pu dire ce jour que ça ne fonctionnerait que s'il y avait justement des personnels présents. Et que ça ne devait pas juste être le travail de la vie sco et des élèves motivés.

31) Est ce que t'as échangé sur le principe de laïcité avec tes AED ?

32) Oui oui. en fait j'en ai parlé à plusieurs moments. J'en ai parlé en début d'année. Quand on s'est vu fin août. Je fais tout le temps une réunion. Et j'aime bien préparer un livret. Dans le cadre de ce livret ils ont des mises en situation pour un petit peu discuter et échanger sur ce qui pourrait, ce qui peut arriver. Et donc je leur mets tous les grands principes parce que c'est important qu'on puisse échanger au quotidien. Et maintenant que tu le dis au tout début de l'année j'ai eu un questionnement avec l'une de mes AED. On avait une élève qui était venue avec une djellaba qui était extrêmement marquée. Et cette collègue a laissé entrer l'élève dans l'établissement. Moi ça m'a tout de suite paru comme n'étant pas approprié. Mon AED pour elle c'était pas le cas. C'est ce que je te disais toute à l'heure. C'était pour elle culturel et non pas cultuel. Sur le coup je me suis dit «on peut ne pas être sur la même»...Y' a rien d'écrit. On n'a pas un outil clef en main. Avec «cette tenue est autorisée...cette tenue n'est pas autorisée». Du coup ça m'a quand même mis le doute. Je me suis dit plutôt que d'être ferme sur ma position je vais peut être justement en référer à mes chefs. En l'occurrence ils étaient d'accord avec moi, mon APS aussi. On a vu l'élève très tranquillement. J'ai repris avec mon AED après. Je pense qu'elle n'était pas

du tout du même avis que moi. Il s'est trouvé par la suite qu'on a été rarement du même avis sur le reste de l'année. Je pense qu'elle a pris... elle n'a pas du tout apprécié ma position. Mais quand elle a compris que c'était une position partagée par l'ensemble de l'équipe, bon bah elle s'en est tenue là. Mais je pense que c'était... il s'est trouvé qu'on n'a pas travaillé dans le sens sur le reste de l'année. Ça a été assez compliqué.

33) Donc sur le cultuel/culturel, vous avez individualisé. Vous avez cherché à comprendre quelles étaient les intentions de l'élève...

34) Et en fait j'ai compris que ses intentions étaient culturelles. Et on en a discuté mais très posément. J'ai même appelé les parents qui on dit «ah mais je lui avais dit de ne pas venir à l'école habillé comme ça». C'est la seule fois où ça c'est posé. Et ça c'est posé de manière très sereine. Elle n'a pas pris ça comme une violation de son droit à s'habiller comme elle le souhaite. On ne l'a pas sanctionné ou quoi que ce soit. On s'est posé. On a échangé. Elle l'a en fait retiré parce qu'elle portait un t-shirt sous sa tunique. Et ça c'est très très bien passé.

35) Y a eu d'autres manifestations en vie scolaire religieuse ?

36) Je crois pas. Non.

Ce qui m'a peut être surpris. Dans le 93, je n'ai jamais vu de possible situation équivoque. En tout cas dans mon établissement. J'en ai fait 2 dans le 93. Il n'y a jamais eu de marqueurs vestimentaire ou un signe ostentatoire. C'était très intégré j'ai l'impression de la part des élèves et des équipes. Du coup y avait pas de quiproquo. Un petit peu comme si toutes les histoires de jupes trop longues dans les années 90-2000, où il y a eu quand même beaucoup d'histoires qui sont ressorties, avaient un peu marqué les esprits. J'avais le sentiment qu'il n'y avait plus de situations équivoques possibles. En tout cas, ça ne s'était pas posé. Et en arrivant l'année dernière dans un établissement où en plus il y a 0 mixité, y avait quand même le sentiment... J'ai dû échanger avec des élèves qui portaient des bandeaux un peu larges. Et ça je l'ai vu se développer. Et ça je sais que j'étais un peu la seule, avec mon équipe de direction et mon APS à en faire un cheval de bataille. A mon sens, le principe de la laïcité fait que l'école doit être un sanctuaire. Ou comme je te disais on appartient tous à la communauté ***. Donc toute marque un petit peu... c'est du privé. C'est comme ça que j'interprète les choses. Je sais que je suis en accord en tout cas avec l'équipe pour en avoir échangé. Pour être sur d'être sur la même longueur d'onde. On a toujours à apprendre des avis et des points de vue. Et peut être que certains collègues avaient moins senti, moins de radar, que si on laisse rentrer un petit peu, on laisse entrer beaucoup. Et ça il faut stopper tout de suite le truc. Je trouve que c'est comme si on avait un côté, on laissait un peu tout passer. Et ça ! Je ne me suis pas du tout senti dans le 93. Alors que j'avais un peu le sentiment des fois qu'on pouvait être dans un discours qui pouvait laisser la place à du communautarisme... latent et ok. Et ça, je pense que ça pouvait ne pas être en adéquation avec le vivre ensemble qu'on essaye d'instaurer dans un établissement.

37) De la part de l'équipe pédagogique du coup ?

38) Ouais. Mais y' avait rien de marqué mais...

39) C'était tacite quoi. Et tu penses que justement ils ne voulaient pas se focaliser là-dessus pour pouvoir assurer leur mission...

40) Non..enfin si...c'était genre «bon bah c'est bon c'est pas grave». Y avait un petit côté aussi...Bon c'est un peu dur hein. Je pense qu'ils avaient peur de se faire taxer de racistes si jamais ils faisaient une remarque. Alors que ça n'a rien à voir. Faut pas mélanger, respecter la laïcité et les convictions personnelles. Pour moi ça n'a rien à voir. Mais j'avais le sentiment des fois que si on commençait à avoir ces discussions là, c'était rentrer dans une discussion lié aux questions de discrimination, de racisme. Et ça m'embête. C'est pour ça que peut être, si les questions n'ont pas été soulevées c'est parce qu'elles étaient tabous.

41) Et est ce que tu dirais que les évènements qui se sont joués depuis 2015 ont joué dans leur difficultés à venir vers vous ?

42) Concernant l'année dernière je peux pas avancer ça parce que le contexte était très compliqué. Il n'y a pas de communication entre la salle des profs et la direction. Je me suis retrouvé au milieu de tout ça. Ça a été assez désagréable. Donc j'ai plutôt le sentiment qu'ils avaient l'habitude de faire tout seul. Et qu'il n'avait pas envie que ça soit concerté. Je ne peux pas te dire si c'est lié à peut être à tous les événements qu'on a vécu. Je ne sais pas.

ANNEXE 4 - Entretien CPE Lycée

(1) Pour commencer depuis combien de temps êtes-vous CPE ?

(2) J'ai eu le concours en 1991, ça fait 31 ans.

(3) Depuis que vous avez commencé à travailler en tant que CPE, est-ce que vous avez le sentiment que l'école a changé ? Vis à vis du public, des mœurs, de la société...

(4) Oui. Bien sûr. Il y a des choses qui ont changé. D'autres qui n'ont pas changé du tout. Mais oui nos élèves ne sont plus les mêmes.

(5) Et ça se matérialise comment ?

(6) Ils sont bien plus éveillés. Ils ont des connaissances au niveau informatique. Ils sont très forts. Et en même ils sont parfois complètement inconscients de ce qu'ils ont entre les mains. Au niveau des publications qu'ils font. Ce qui est privé, ce qui est public. Moi je trouve que c'est ça le grand changement en fait.

(7) Et au niveau des questions qui peuvent apparaître au sein de la société, vous avez le sentiment qu'elles apparaissent plus en vie scolaire ou c'est heu...

(8) Elles apparaissent en vie scolaire et c'est normal puisque c'est dans la société...c'est l'évolution de la société. Voilà.

(9) Est ce que vous avez le sentiment qu'il y a une plus grande porosité entre ce qui se joue au sein de la société aujourd'hui, que ce qui a pu être par le passé...

(10) Y a toujours eu une porosité moi je pense...

(11) Et aujourd'hui vous ne vous retrouvez pas à gérer plus de situations liées à des problèmes de société...type radicalisation. Bon je dis radicalisation mais ça peut être un autre thème hein...Réchauffement climatique...est ce que ça c'est vraiment des choses qui apparaissent maintenant et qui avant apparaissent moins ?

(12) Ils sont peut-être plus conscients du monde, nos jeunes là maintenant. Inquiet par rapport à ça...Oui peut être quand même. Au niveau du mélange des population c'est plus important. Mais après moi je peux pas comparer parce que j'ai pas toujours travaillé dans un établissement comme *** en fait...Le premier établissement que j'ai fait, c'était un collège. Et dans le collège où j'étais il y avait beaucoup d'enfants qui étaient gérés par la DASS. Qui étaient retirés à leur famille. Donc c'était aussi des problématique importantes hein. C'est différent. Je pense qu'ils sont plus conscients du monde dans lequel ils vivent. Ça c'est clair. Les questions de climat...ils sont bien plus au courant des choses. Et puis maintenant c'est...cette recherche recherche identitaire qu'ils peuvent avoir sur le genre. Ils sont eux...Là parfois je me sens largué(e). (Rire) J'ai ce sentiment là.

(13) Ouais du point de vue de leurs individualités ils ont peut être plus de facilités à s'affirmer ?

(14) C'est ça. Beaucoup plus de facilité à s'affirmer. Plus de facilités à s'affirmer mais en même temps...parfois une telle envie de se distinguer que ça devient floue pour eux en fait...ce qu'ils sont eux même quoi. Ce n'est pas simple. Je suis un petit peu interrogative.

(15) Et ce processus, si on reprend notre thème qui est la laïcité est ce que, enfin comment ça s'est passé pour toi, au début, parce que comme t'as une longue carrière, on n'en parlait pas autant maintenant, ça a été progressif, difficile ?

(16) Même quand je suis arrivé(e) à *** y avait pas de problème de voile hein. Je suis arrivé..en 2000...en 2003 à *** y avait pas de problème de voile. Les jeunes filles ne se voilaient pas. Et c'est arrivé après ça en fait. Plus la société s'est clivée en fait sur ce thème-là. Et plus les élèves se sont mis à porter le voile. Et du coup ils ont dû mettre cette barrière là à l'entrée du lycée. Et c'est devenu de plus en plus problématique cette histoire. Effectivement. (5min29)

(17) Oui parce que en fait vous avez vécu de près l'affaire de Creil en 1989, 2 ans après vous aviez votre concours, et donc oui vous avez pu voir cette évolution...

(18) Oui...Creil c'est 89 ? On était peu concerné par ça sur Nantes à ce moment-là.

(19) Donc c'était pas encore pesant comme aujourd'hui ? Pas pesant c'est pas le bon mot. C'était pas encore généralisé comme maintenant. On sent qu'aujourd'hui dans l'éducation nationale il faut travailler la laïcité avec les élèves...

(20) Oui oui, tout à fait, c'était pas...Oui parce que même 2003 on n'avait pas de problème de voile. Franchement hein. Et de tenues. Quand sont arrivées ces histoires de tenues et de voiles ?

(21) C'est arrivé progressivement en même temps. C'est difficile hein de situer le tournant.

(22) D'un point de vue historique, y a eu la loi de 2004, peut-être qu'à partir de ce moment là y a eu un regain de...

(23) Oui mais c'est pas arrivé tout de suite non plus.

(24) Je dirais que c'est après encore. Ouais c'est après encore.

(25) Comment s'exprime la laïcité ?

... (réfléchis)

(26) A travers les élèves, à travers le personnel, ou dans la pratique de la vie scolaire...

(27) C'est souvent nous hein. Souvent les problèmes de laïcité arrivent à notre bureau.

(28) Donc quand il y a un problème avec les professeurs ils viennent directement en vie scolaire ?

(29) Ouais tout à fait. Ils viennent directement en vie scolaire. Ça commence déjà au portail hein, au niveau des entrées. Et puis heu si les enseignants ont, c'est arrivé plusieurs fois, un appel à la prière qui sonne. Ça c'est un incident qui va être signalé. Et puis nous allons voir l'élève. Ça c'est arrivé.

(30) Sur le portable ?

(31) Sur le portable ouais. Un appel à la prière. Ouais. Ils ont oublié d'éteindre et heu donc on leur dit. Alors après la question de laïcité. C'est pas seulement sur les musulmans, parce que ça peut aussi se poser avec les évangélistes hein. On a aussi des élèves qui peuvent être évangélistes. Et qui peuvent être assez virulents dans leur discours par rapport aux autres élèves. Moi je suis quelqu'un d'assez sensible en fait. Sur la laïcité dans toutes ces formes parce que c'est quelque chose que j'ai ressenti dans mon enfance. J'ai un frère qui est curé. Qui m'a imposé la religion de manière très très virulente. Donc je dirais que moi, d'un point de vue personnel, je suis très sensible à tous les abus religieux quel qu'il soit. Et donc oui ça m'arrive de l'aborder en entretien avec les jeunes. Ou leurs familles. Mais euh c'est pas seulement les jeunes d'origine musulmane.

(32) Et pour vous, pourquoi les professeurs ne s'impliquent pas ?

(33) Ils ont peur...Franchement hein. Les profs d'EMC sont obligés d'aborder le sujet. Je pense qu'ils sont mieux formés. Bah j'ai bien vu hein. Quand il y a eu Samuel Paty et que chacun devait prendre sa classe...etc. Certains profs étaient complètement désemparés pour aborder ces sujets-là avec les élèves. Pour des profs de math, de physique, c'est vraiment pas leur domaine. Ils ne sont pas formés à ça en fait. Ce sont les profs d'histoire géo qui ont donné des conseils. Nous oui. Certains collègues sont complètement démunis par rapport à ça.

(34) Oui ça pose la question de la formation ?

(35) Oui, bah oui.

(36) Justement à * y a des dispositifs ? Enfin la direction met à disposition des journées de formations sur ces questions ou euh...**

(37) Y deux ans y a eu quelque chose avec les profs de prépa sur la laïcité justement. C'était intéressant. Ouvert à tous les profs et puis à nous. On a bien remis les choses à leur place aussi. En disant que la laïcité c'est...bah que ça concerne, normalement c'est une protection du jeune en fait avant tout. Et heu voilà.

(38) Et est ce qu'il y a des formations à la laïcité pour les élèves ? Autre qu'en EMC

(39) Il y a trois ans on avait fait quelque chose d'intéressant. Alors c'était pas que la laïcité hein, alors là on avait fait une pièce de théâtre forum en fait. Autour de...La pièce de théâtre c'était Lettre à Nour. Et euh après y avait un débat. Et c'était autour de...la religion musulmane et le fait qu'on puisse s'embarquer et puis tomber dans l'idéologie et ensuite partir en Syrie. C'était vraiment le sujet qui marquait. Et...donc après y avait le débat et donc ceux...ou ceux qui avait une pratique religieuse très modérée. C'était sur la religion musulmane, mais ça avait été bien perçu par les élèves. C'était vraiment très intelligent. Ça a parlé de la laïcité bien sûr.

(40) C'était organisé par qui ?

(41) C'était organisé par la ville je crois. Je sais plus comment s'appelait l'intervenant. C'est quelqu'un qui intervient dans les prisons auprès des gens qui sont radicalisés. Après l'affaire Samuel Paty il y a eu une intervention auprès des élèves bien sûr. C'était de la part des professeurs. Moi je suis intervenu aussi, c'était une heure hein où il fallait intervenir tous et heu bah y avait des élèves qui n'avaient pas cours donc il fallait...

(42) Ça c'était bien passé ?

(43) Oui. Oui très bien.

(44) Et heu est ce que toi t'as déjà suivi une formation au principe de laïcité via le PAF...

(45) Non à part cette formation qu'on avait reçue au lycée.

(46) En termes de ressource et d'outils est ce que vous avez le sentiment que l'éducation nationale communique comme il faut et que tout le monde peut s'en saisir ?

(Rires)

(47) Est ce que tout le monde qu'il y a un vade mecum de la laïcité et que...

(48) Je pense. Je ne sais pas. Je ne sais pas si tout le monde le sait. Moi je le sais. C'est vrai que est ce que tous les profs le savent ? Je ne sais pas. C'est vrai que sur ces questions là ils en réfèrent à nous quoi.

(49) Ouais ils ne se posent pas de questions ?

(50) Ils ne se posent pas de questions tout à fait (rire)

(51) Est ce que selon toi la laïcité est fragilisée à l'École et comment tu l'expliques ?

(52) (Répète la question) Oui elle est fragilisée à l'École. Et comment je l'explique ? Alors là...Le problème c'est que c'est une lutte permanente parce que...quand on dit à une jeune fille qu'elle n'a pas le droit d'avoir son voile. Elle accepte les choses parce qu'il y a cours. Mais à partir du moment où il n'y a plus cours, là je vois en ce moment qu'on a récupéré les livres, tout ça, les jeunes filles qui sont dans l'établissement savent qu'il faut enlever le voile mais qui viennent au lycée avec le voile. Et on leur dit heu la règle est toujours la même et heu elles elles disent « oui mais y a pas cours ». Je dis écoute « moi je te demande d'enlever ton voile » et elles refusent et puis après elles nous demandent de nous occuper d'elles. Et après moi je dis aux surveillants « on ne s'occupe pas des élèves si elles refusent d'enlever le voile. Tant pis. On ne s'en occupe pas.

(53) Quand vous dites elles demandent à ce qu'on s'occupe d'elle c'est genre « elles ont besoin d'un billet d'absence... »

(54) Enfin c'est pas un billet d'absence c'est plus rendre les livres...

(55) Et donc là vous êtes plus dans une entrée juridique finalement parce que vous êtes plus dans le rappel de la règle.

(56) Le rappel du règlement...de toute façon on ne peut rien faire d'autre...qu'est ce que vous voulez.

(57) Et quand tu leur dis « on s'occupe pas d'elles » qu'est ce qu'elles font ? Elles restent ? Elles s'en vont ?

(58) Ah bah elles vont aux toilettes, elles reviennent et elles viennent me voir.

(59) Donc ça commence toujours par un rappel, mais en général ça se finit quand même bien.

(60) Mais parce que moi je suis ferme. Je vois bien que les surveillants ne sont pas aussi ferme. Je leur dis « vous êtes ferme. Vous refusez de vous occuper du jeune si elle ne veut pas enlever son voile ». Mais on a la même chose avec les garçons et leur casquette. Moi ce qui m'agace dans cette histoire. Je vais vous dire le fond de ma pensée. Le fond de ma pensée c'est qu' on se focalise toujours sur le corps des femmes. C'est toujours des histoires de voiles chez les filles. Alors que les garçons vont être dans des propos prosélytes, qui vont parler du coran...etc. Et euh c'est avec eux qu'il faut être dur. Les filles sont les victimes dans cette histoire. Moi c'est ça que je pense. Mais voilà. Elles sont les victimes. Donc voilà c'est pour ça. Faut être ferme. Simplement...

(61) Et justement vous pensez qu'il y a un décalage entre votre discours et les actions des AED ?

(62) Ah oui oui. Faut toujours leur rappeler. Maintenant depuis cette année justement, quand je recrute des AED je leur parle de la question du voile, parce que en fait j'ai senti chez certains AED une gêne par rapport à ça. Ils ont l'impression qu'ils sont les seuls à intervenir sur ce sujet quand même. Les enseignants interviennent très peu. Et eux ne sont pas forcément en accord. Parfois ils n' ont rien à faire de cette histoire là. Maintenant systématiquement je pose la question lors de l'entretien.» Attention quand tu interviendras dans le lycée, tu auras à intervenir sur le voile. Tu n'auras pas à accepter qu'un élève rentre voilé.» Mais par contre il ne s'agit pas de s'énerver. On dit les choses. L'élève n'obéit pas. On relève son nom. Et puis on en réfère à nous. C'est nous qui gérons après. C'est le proviseur etc. Ne jamais s'énerver sur ce sujet là.

(63) Ça pose aussi la question de la formation. Moi je suis AED au collège, toi tu as été AED et contractuel. Ce que je veux dire c'est qu'il y a aussi le facteur temps qui rentre en compte. On n'a pas le temps. J'imagine que comme dans de nombreux établissements, alors qu'on pourrait imaginer qu'il y ait un moment dédié à ces questions là, vous n'avez pas le temps...

(64) Ah oui on n'a pas le temps.

(65) Et vous avez déjà eu des AED qui ont témoigné d'une espèce de...Vous les avez senti se tendre sur ces questions là ?

(66) Ah oui. Tout à fait. Oui. Qui tourne le dos au moment où l'élève arrive. C'est un sujet qui met mal à l'aise.

(67) Comment allez-vous gérer les situations liées aux différences culturelles entre élèves en vie scolaire ?

(68) (Répète la question) Comment je vais répondre à ça...On individualise en vie scolaire.

(69) Vous avez le sentiment que ça peut être compliqué parfois de créer du lien entre tous les élèves ? En fonction de leur origine sociale ou de leur culture ?

(70) C'est quelque chose qui fonctionne assez bien à *** je trouve. Je pense que c'est important de leur faire comprendre qu'on les accepte tel qu'ils sont.

(71) Y a des temps sur l'année scolaire qui sont dédiés à faire rayonner les cultures des élèves ?

(72) Ah oui nous on a une opération qui s'appelle « tire ta langue ». Où les élèves qui connaissent une autre langue que la langue française deviennent ce jour-là professeur de leur langue en fait. On fait cette opération là tous les ans en fait. On fait ça depuis 10 ans. Et effectivement c'est là qu'on prend vraiment en compte la culture des élèves.

(73) Et vous sentez que c'est bien reçu ?

(74) Y en qui s'épanouissent complètement à faire ça en fait. Ils se révèlent. Oui oui parce qu'ils sont porteurs d'une culture en fait. Dont ils ont...Il la cache. Ils en ont un petit peu honte. Alors que là ils deviennent professeurs d'un jour. C'est une richesse. On est sensible à ça dans l'établissement

(75) Et ce projet y a la vie scolaire qui y participe, des professeurs...

(76) Ce sont des professeurs qui ont mis en place ça à un moment donné. Ça a été un professeur avec un documentaliste. Et puis après ça a été des prof qui gèrent complètement ça. Moi j'interviens un petit peu pour essayer d'identifier des élèves qu'on pourrait associer etc. Les prof de lettres, de langues qui la...

(77) C'est hyper intéressant.

(78) Je fais juste un retour en arrière...quand vous accueillez en vie scolaire une élève qui porte le voile et que vous lui demandez de le retirer, est-ce que vous observez chez les pairs une montée en pression...

(79) Non non. On fait du traitement individuel. C'est-à-dire que si l'élève est dans le collectif on va le prendre à part. On n'allume pas un élève devant les autres. Ça, ça ne se fait pas. Après, au portail c'est simple. Ils enlèvent. Si y a une tenue qui partait trop prononcé dans le religieux, on fait venir l'élève au bureau et on lui dit. « Là tu l'affiches trop ta religion ». Voilà.

(80) Et vous les CPE à * Vous n'avez jamais eu de grosse atteinte à la laïcité ? Un élève qui refuse de faire une minute de silence...**

(81) Non. C'est jamais arrivé.

(82) On a parlé des ressources et des outils qui existaient au sein de l'établissement. Et les préconisations...Jean Michel Blanquer ayant décidé de faire une minute de silence pour Samuel Paty, 5 jours avant la date anniversaire de l'attentat. Vous l'aviez suivi ?

(83) Oui. Non seulement on l'avait suivi, y a eu ça. Mais y a eu d'autres choses avant quand il y a eu les attentats. Tout ça. Je me souviens même que parfois c'était sur le temps du midi. Quand il y a eu les attentats de Charlie Hebdo . La minute de silence était comme quelque chose à midi justement. Nous on a le collège d'à côté *** qui vient manger. Non seulement nos élèves ont appliqué les choses mais les élèves de ***. Ils ont été niquel. Il y avait du monde autour. Ça avait été expliqué avant.

(84) Et les préconisations de l'éducation nationale vous les trouvez-vous suffisantes ? Vous sentez qu'il y a de quoi faire...Jean Pierre Obin a été reçu par Blanquer en juin l'année dernière pour qu'il y ait des formations de mis en place. Est ce que vous vous sentez encadré par l'EN de manière générale sur cette question.

(85) Disons que, en réalité, on est encadré par qui ? Par le chef d'établissement. Le problème de *** C'est que le chef d'établissement change tous les deux ans donc ça fait un peu... beaucoup. Chacun a sa méthode par rapport à ça. Donc non on n'est pas trop encadré (rire). Quand on a un souci on en réfère au chef d'établissement et on voit comment il traite la chose mais ce n'est pas toujours le même traitement. (Rire) Ça change. Est ce que le cadre est suffisant ? Je ne suis pas sûr en fait. Mais bon.

(86) Vous aviez déjà imaginé des solutions pour améliorer ce manque de cadre ou...

(87) Bah nous on n'a pas d'autres choix que de faire avec le chef d'établissement tel qu'il fonctionne. On est complètement sous sa directive.

(88) Par exemple, la charte de la laïcité, elle est forcément visible, travaillée en EMC, est ce que les élèves la connaissent ? Est ce que tu penses que c'est réellement un outil sur lequel les personnels s'appuient réellement ou est ce que au contraire c'est une des préconisations de l'État...

(89) Je suis pas sûr(e) que les élèves la connaisse vraiment. Ça doit être travaillé en EMC. Déjà que rien que rappeler le règlement intérieur et les petits paragraphes qui s'y rapportent notamment quand il y a une sortie extérieure, le fait que c'est comme si on était en classe, du coup si on va au théâtre et bien on ne porte pas le voile. Il faut constamment le rappeler. Moi ça m'est arrivé de faire travailler des élèves la dessus en retenue par exemple.

(90) Vous sentez une culture de la collaboration chez votre chef d'établissement ?

(91) Il est plutôt directif.

(92) Celui d'avant c'était pareil ?

(93) Non il était dans la collaboration.

(94) Sur ces questions là il y avait un vrai travail de collaboration ?

(95) Oui avec monsieur ***

(96) Ça prenait quelle forme avec monsieur ***

(97) On a eu des échanges, des temps de réflexion, parce qu'on intervenait sur des situations précises. Et puis c'est lui qui avait mis en place cette formation. Effectivement le bouquin de Obin c'est quelque chose que monsieur *** avait lu. Voilà. Il s'interrogeait beaucoup sur la manière d'avancer par rapport à ça.

(98) Cette culture de la collaboration vous la retrouvez-vous entre vous et les enseignants ?

(99) Bah y a beaucoup de collaboration au lycée ***. Oui oui. Ça fait partie de notre job, je dirais que de...on fait le suivi des élèves. On travaille sur un ensemble de choses, sur différents sujets.

(100) Lors d'incident vous avez des facilités à trouver un consensus pour palier les difficultés que vous rencontrez ?

(101) Oui oui, sans problème. Justement lors d'une sortie au théâtre en anglais. Il y avait des jeunes filles qui refusaient d'enlever leur voile. Les profs avaient dû insister « attention c'est une

sortie » etc. Elles ont fini par enlever le voile. Comme y a eu quand même... il a fallu énormément insister, donc les enseignants nous en ont parlé. Avec le proviseur, on a convoqué chacune des élèves. Chacune leur tour. Pour le ré expliquer le règlement intérieur. Le fait qu'une sortie c'est comme si on était en classe etc. Et puis voilà. Il n'y a pas eu de sanction. Il y a juste eu explication. Et le fait qu'il fallait que ces jeunes s'excusent auprès de leurs enseignants parce qu'elles avaient été virulentes. Et ça a fini comme ça. Donc y a un retour ensuite à l'enseignant. Et puis l'enseignant qui vient nous dire « ah bah ça y est on a discuté »

(102) Et ils avaient exprimé des craintes vis-à-vis de cet incident sur les conséquences que cet incident pouvait avoir en classe ou avec les familles ?

(103) Oui oui ça c'est bien passé. Non non, il n'y a pas eu de crainte.

(104) Est ce que le fait qu'il y ait une loi sur le port des signes religieux. Est ce que ça facilite la résolution des problèmes liée au principe de laïcité ? En se disant « bah de toute façon c'est pas moi qui parle c'est la loi ». Ou si ça n'est pas un problème de type « voile », si vous rencontrez un élève qui a une autre vision de la laïcité est ce que c'est rendu plus difficile de trouver un consensus avec l'élève ? Est-ce que cette judiciarisation a rendu les choses plus faciles ?

(105) Le problème c'est que c'est le voile. D'autres voudraient qu'on intervienne sur la longueur de la robe. Moi j'en reste aux choses qui sont claires. Je n'interviens pas sur la longueur de la robe. Après c'est de l'interprétation. en fait c'est ça le problème. C'est que y a des choses dans la loi qui sont claires. Sur le voile c'est clair. Sur la tenue qui ne doit pas être ostentatoire c'est pas claire. C'est sujet à interprétation. Et on sait par expérience que ce qui est sujet à interprétation, bah ça peut être tranché d'un côté ou de l'autre.

(106) Donc la posture juridique c'est « sûr » ?

(107) Oui. Ça protège clairement. Puis d'ailleurs on leur dit. C'est pas nous, c'est la loi. On l'applique parce que c'est comme ça. Oui ça protège bien sûr. On a rien contre une religion quelle qu'elle soit. C'est juste on applique... De même on accepte pas si quelqu'un vient avec une kippa. De même si quelqu'un vient avec une croix trop voyante. On va dire « non ça ne va pas ». On avait eu un enseignant ! D'histoire géo ! Qui était venu avec une croix, une énorme croix. Bah on lui a dit. Bah non. Ce n'est pas possible. Mais là c'est pas moi qui intervient. C'est le proviseur quand même. Effectivement.

(108) Est ce que de temps en temps tu intervies sur des vie de classe ?

(109) Heu oui. En début d'année, j'interviens sur les heures de vie de classe pour les inviter à devenir délégués, à être au CVL. Je fais un travail avec les élèves autour de l'engagement. Je les invite à s'engager, ça peut être sous n'importe quelle forme. Et donc j'interviens pendant une demi-heure avec l'accord des profs. En général ça marche assez bien, j'aime bien faire ça.

(110) Et est ce que quand il y a eu justement les attentats, Samuel Paty, Charlie Hebdo... Est ce que les élèves ont été demandeurs de temps d'échange avec vous, avec les professeurs ?

(111) Je dirais qu'il y a un événement où les élèves étaient demandeurs. C'était quand il y a eu le concert au Bataclan. C'était la jeunesse qui était visée. Et là effectivement on avait des élèves

qui étaient demandeurs, qui voulaient libérer la parole. Qui était choqué. Ils se sont dit que ça aurait pu être eux. Ils fréquentent les concerts etc. Alors que sur les autres choses non, ce n'était pas eux qui étaient demandeurs. C'était l'inspection, les profs, c'était pas pareil.

(112) Les temps d'échanges ont été organisés comment ? Comment vous leur avez répondu à ce besoin

(113) Quand il y a eu le Bataclan, on a reçu des élèves. On les a écouté. On a discuté avec eux. C'était plus individuel. Et puis y en a certains qui connaissaient des gens au Bataclan aussi. Forcément ils étaient choqués quoi.

(114) A ce moment vous avez cherché à entrer en contact avec les familles pour leur dire que leur enfants...

(115) Oui c'est arrivé, c'est arrivé que, le jeune n'était vraiment pas bien et qu'il avait besoin de rentrer.

(116) Le Bataclan en plus c'était un vendredi soir. Et je crois que le samedi matin on avait un devoir d'organisé. Et donc, moi j'étais pas là le samedi matin mais j'en ai entendu parler.

(117) Est ce que vous vous êtes déjà senti dépassé par des questions de société qui apparaissent en vie scolaire ? Et où vous vous êtes senti désemparé

(118) Oui je disais. Sur la question du genre ouais. Un garçon qui souhaite qu'on dise elle pour lui. Donc moi ça ne me dérange pas. Je l'ai fait. Sauf que, je pense que c'est un jeune qui a un tel mal être que c'est...elle rentre là dedans mais y a autre chose qui ne va pas. C'est pas ça le vrai problème, le malaise de ce jeune. Le vrai problème de ce jeune, c'est qu'il passe énormément de temps sur les écrans. Sa mère sait plus comment la gérer et la laisse complètement faire. Elle dort très peu, 3/4 heures par nuit. Elle passe son temps sur les réseaux sociaux. Je pense qu'elle n'a aucun ami dans l'établissement. Tous ses amis sont sur internet. Ce sont des gens qu'elle ne connaît pas et qui sont dans la même problématique là.

(119) Elle a entamé sa transition ?

(120) Elle le dit mais en fait non. Sa mère accepte le « elle ». Elle accepte une transition mais en fait elle ne veut pas. En même temps elle porte la barbe. Enfin...tout est...je sais pas. (Rire) Pour moi c'est un grand mystère.

(121) Toutes ces questions-là, ça nécessite de se former constamment, comme le principe de laïcité.

(122) Oui. Oui j'aimerais bien être un peu plus formé(e) sur ces questions là. Eux on une connaissance que nous on n'a pas en fait. Pourtant on a fait intervenir Nozig cette année. A plusieurs reprises dans les classes. Très intéressant, très très intéressant Nozig. Mais je ne sais pas. Les jeunes vont plus vite que nous quoi...

(123) Les questions de sociétés pénètrent l'école avant même que l'école soit prête à répondre.

(124) C'est ça. L'internet va tellement vite que...(rire) On est démuni un peu.

(125) Comment avez-vous fait du coup ? Comment vous l'accueillez ? Comment répondez-vous à ces questionnements ?

(126) Bah je regarde...j'écoute...Je fais comme tout le monde en fait. Je m'adapte. en fait la première fois que cette jeune est venue me voir en fait. Ça n'allait pas, elle voulait discuter. Bon. Je suis allé discuter avec elle sur la cour. Pour moi c'était un garçon à ce moment-là. (Rire) Elle me dit «voilà j'ai une amie aux Etats-Unis et je communique avec par internet. Cette amie s'est faite violée. Donc ça ne va pas. » « C'est curieux ce que tu me dis...cette amie sur internet tu ne la connais pas du tout ? » « non non je ne la connais pas du tout ». Et c'est là que je lui dis « t'as pas d'amis au lycée ? » Et elle ne parle pas de son problème de genre en fait. Sauf qu'après moi j'appelle sa mère en disant « bah écoutez il va pas bien votre enfant. Ça serait peut être intéressant de l'orienter vers la MDA parce que je pense qu'il y aurait quand même besoin d'une prise en charge psychologique pour votre fils. » « Mais en fait mon fils ça ne va pas parce qu'il faut l'appeler «elle » Elle est en transition de genre. Ça veut dire que nous aussi il faudrait qu'on l'appelle « elle » ? » « Oui, il faudrait que tout le monde le fasse. J'ai envoyé un message aux profs. En disant « bah écoutez il faudrait qu'on l'appelle elle ». J'avance comme ça. J'en ai discuté avec l'infirmière.

(127) Elle s'est sentie elle aussi dépassée par ces questionnements ?

(128) L'infirmière oui, parce qu'au contact de ces jeunes...oui oui. Oui parce que ce jeune...(rire) Par ailleurs j'ai une fille qui est en seconde. Qui par ailleurs veut qu'on l'appelle « il ». Il a fait un changement de prénom officiel. Et c'est beaucoup plus clair. Y a une vraie démarche.

(129) Vous sentez qu'il y a un vrai questionnement du côté de l'élève en seconde, alors que vous pouvez émettre des doutes sur les intentions de cet élève là qui est plus compliqué.

(130) Je ne suis pas sûr encore que dans trois ans on soit encore sur ces questionnements là. C'est symptomatique d'un mal être. Ça c'est clair.

(131) Vous en avez parlé autour de vos difficultés justement à vous positionner sur ces questions là ?

(132) Oui. J'en parle avec l'infirmière. On a convenu que ça serait le médecin scolaire qu'il verrait à la rentrée, parce qu'on arrive dans une impasse. Puis la mère en plus justifie toutes les absences sans arrêt. Elle laisse tout faire. Donc on est dans l'abus constant en fait. Je crois que ce n'était pas le sujet de notre entrevue...

(133) Pour l'élève en seconde il y a des manifestations de la part des professeurs de ne pas vouloir suivre la transition de l'élève ou ça a été bien reçu ?

(134) Bien reçu. Ça a été bien reçu de la part des enseignants. Pas de problèmes. Certains m'ont demandé s'il fallait continuer à utiliser le même prénom. Pour l'instant y a pas de changement de prénom (rire)

(135) Est ce que pour conclure, en dernière question, tu peux nous donner ta définition de la laïcité ?

(136) Moi ma définition de la laïcité ? C'est qu'on n'impose pas sa religion aux autres. On reste heu...La religion c'est de l'ordre du privé et ça n'a rien à faire...ça n'a pas à aller sur la place publique notamment dans un établissement scolaire. Voilà

(137) Merci

ANNEXE 5 - Entretien CPE Lycée professionnel

(1) Depuis combien de temps êtes-vous CPE ?

(2) alors moi j'ai le concours en 1995 donc ça fait 27 ans si je compte bien quoi donc 26 ans titulaire quoi. Alors actuellement je suis pas dans un gros établissement il y a à peu près 440/450 élèves établissement et on est deux CPE. Alors lycée professionnel:des CAP des Bac pros mais pas de post-bac, pas de 3e prépa pro par contre dans nos élèves de CAP de nombreux élèves avec un appui ULIS.Également une petite classe ou une petite classe qui s'appelle ULIS de détermination. Ce sont des jeunes issus de 3e mais qui ne sont pas en capacité d'intégrer un CAP donc voilà une année où ils continuent à travailler leur projet ou alors ils vont partir vers des structures plus adaptées.Un public à peu près une grande mixité au niveau des genres quasiment moitié fille garçon à la fois dans les métier de la restauration et Métiers de la relation client.Une grande hétérogénéité aussitôt origine de population justement la section tapisserie d'art est un recrutement régional. Donc des élèves qui peuvent venir de loin dans cette section et aussi hors académie.Ainsi qu' un bon nombre à ces dernières années de mineur non accompagné mais aussi beaucoup de jeunes des quartiers de Nantes mais aussi des jeunes de la campagne, de l'agglomération nantaise ou au-delà.

(3)Vous avez été CPE dans quel type d'établissement?

(4)Moi j'étais CPE au collège, ah j'ai fait 10 ans au collège de Couëron, et 12 ans au lycée Arago, à dominante industriel tout près de comment dit-on maintenant ? l'INSPE? Et donc la depuis ans je suis à Bougainville.

(5)Est-ce que l'école a changé selon vous et que la typologie d'élève a changé?

(6)J'imagine forcément après moi pour le coup j'arrivais de ma campagne, alors de la deuxième année de fac j'ai commencé à être surveillant dans un établissement à Angers au collège Jean Lurçat qui se trouvait dans une cité. Je ne sais pas si vous connaissez Angers mais le quartier montplaisir.Et là ça a vraiment été pour moi un choc des cultures. Une population principalement du quartier. Et un non-respect de l'autorité qui me dépassait. Avec des jeunes sans doute en difficulté, En grande rébellion, Et vraiment c'était beaucoup de tension. Il fallait vraiment avoir beaucoup de poigne. Pour moi c'était un autre monde et je me suis complètement fait bouffer. Et c'était avant les ZEP! on était dans les années 85 86. C'est vrai que pour moi ça avait été vraiment très marquant,J'ai mis longtemps dans ma carrière à retrouver une population aussi difficile. Les relations avec les familles étaient compliquées, beaucoup de familles qui ne maîtrisaient pas notre langue.Ça posait des problèmes en matière d'autorité. Lorsque je suis devenu CPE au collège de Vallet, hausser le ton une seule fois a suffit auprès des élèves. Bien sûr la population a changé car la société a aussi changé, mais c'est vrai que voilà ça m'a fait relativiser aussi par rapport à l'autorité mais effectivement il y avait déjà des établissements où c'était «cotton cotton» par rapport au travail et à la posture.Même si la base du métier est la même le quotidien n'est pas le même. Ah on peut pas tomber dans le pessimisme mais on a l'impression quand même qu'il y a une détérioration des conditions de travail des collègues professeurs et de fait nous aussi. Avant on avait moins de moyens Humains et pourtant on y arrivait, alors qu'aujourd'hui parfois

c'est difficile sans compter la pression des supérieurs. Il nous faudrait encore plus d'heures alors qu'on a déjà largement plus que ce que les MI/SE faisaient.

(7) Du point de vue des mœurs et des questions sociétales, avez-vous l'impression qu'il y a une évolution?

(8) Oui déjà dans ce qui touche au genre. Surtout dans mon lycée avec une forte propension des garçons et rarement des filles. Je n'ai jamais été confronté aux demandes de changement de genre, je pense que c'est une acception très récente. Il y a une plus grande ouverture dans ce que les jeunes demandent et ce qu'ils s'autorisent à exprimer.

(9) Comment se traduit selon vous l'évolution de la laïcité au sein de l'école et du rapport à la religion? Est-ce que déjà avant la légifération de 2004 vous avez été témoin de situations la remettant en cause?

(10) Bon après je pense que là ça dépend aussi du type d'établissement dans lequel on était puis du lieu où il se trouvait. C'est vrai que moi dans les établissements où j'ai été à ces moments-là ça non je n'a pas été ça n'a pas été marquant ou alors ou alors je l'ai non ou alors je l'ai oublié mais alors j'ai fait pas mal d'établissements et en 94/95 C'était pas une problématique à l'époque. Je n'ai aucun souvenir de voilà que le voile chez les élèves représentait un problème. Je n'ai pas souvenir que des élèves venaient déjà voilé à cette époque là malgré l'affaire de Creil en 89. Je ne saurais pas dire si Nantes a été impactée par cette affaire. Lorsque j'étais à Couëron, on était pas confronté à cela mais on avait sans doute des jeunes filles qui portaient le voile à l'extérieur mais il n'y avait pas de velléité de rentrer dans l'établissement avec.

(11) Est-ce que dans votre établissement il existe des formations à la laïcité? et des formations en plus de ce qui est traité en EMC auprès des élèves?

(12) Il y a pas de non non il y a pas de formation. Il y a une attention justement sur ce qui porte au respect et notamment à tout ce qui va être par rapport au genre. et à l'orientation sexuelle. C'est une sorte de culture d'établissement qui est aussi très reconnue par les élèves. C'est vrai que c'est assez étonnant, bon nous avons un grand nombre de jeunes filles musulmanes qui vont se voiler à l'extérieur, qui vont faire mine d'oublier de l'enlever à l'entrée ou de le remettre un peu avant la sortie. Mais aussi des jeunes filles qui vont venir a contrario dans des tenues qui frise l'indécence, et des jeunes qui osent affirmer des styles capillaire ou vestimentaire selon leur personnalité de manière ostentatoire dont des garçons qui viennent en robe. Et ma foi tout le monde s'en fout, ça ne crée pas de tension.

(13) Et à destination des personnels?

(14) Il n'y en a pas eu non plus depuis que j'y suis. C'est vrai que c'est un sujet qui reste sensible. On reste évidemment attentif car nous avons beaucoup de jeunes filles voilées. L'organisation géographique de l'établissement impose un contrôle à l'entrée, c'est facile de l'enlever puis de le remettre, mais cette année nous n'avons un problème qu'avec une jeune fille. Le CE a été prévenu et la famille aussi. Cela peut créer des crispations auprès des professeurs qui ont l'impression que nous ne faisons rien. Mais que fait la police?

(15) Lorsqu'un incident se présente, il y a-t-il un consensus de tous les acteurs pour faire accepter cette règle? Ou est-ce que c'est uniquement un problème qui revient à la vie scolaire?

(16) Alors tout le monde est d'accord pour faire appliquer la règle mais tout le monde ne s'en sent pas capable. Certains le font avec véhémence qui peut être contre-productif. Soit il ne se sentent pas légitime ou pas à l'aise. Ils ont peut-être un peu peur d'aller vers un élève qu'il ne connaissent pas. Chez nous aucun couvre chef n'est autorisé, ce qui permet un certain équilibre, une égalité.

(17) Lors de vos interventions sur l'égalité fille garçon, est-ce que certains éléments de langage apparentés à du prosélytisme vous ont été rapportés?

(18) Prosélyte lié à la religion de pas obligatoirement. Mais je pense qu'il y a un certain nombre de jeunes pour qui c'est normal que la femme soit voilée et c'est normal que la femme reste à la maison et cetera. Il y a des actions qui sont menées dans chaque classe soit sur des choses plus transversales. La collègue documentaliste travaille dans ce sens pour créer des échanges et mettre en place des expositions pour questionner. On travaille avec une association qui s'appelle ARESONANTES pour travailler dans les classes de seconde par le biais de l'égalité fille-garçon ces questions relatives à la place de la et leurs représentations. Il y a beaucoup de choses à déconstruire.

(19) Est-ce que ce travail est plus difficile avec les mineurs non accompagnés qui viennent de pays où la laïcité n'existe pas?

(20) Alors il n'y a pas de règle générale non plus, il faut déjà se faire comprendre et chacun progresse à son rythme face à des concepts pas forcément évident. Effectivement en France c'est comme ça.

(21) Avez-vous observé une plus grande facilité pour les élèves d'affirmer leur individualité aujourd'hui?

(22) Jusque-là il y a pas de je sens pas ce soit une source de crispation. Alors par rapport au genre là oui, flagrant flagrant. Mais sans forcément de tension. On traite les remarques sexistes et homophobes par un rappel de la règle et une approche pédagogique afin de faire prendre conscience qu'il s'agit du droit de chacun quoi qu'on en pense. On ne travaille pas suffisamment avec les professeurs, difficile d'être partout. J'essaie d'intégrer la documentaliste au sein du CVL, les professeurs de lettres et d'histoire sont aussi très militants et beaucoup moins neutres que d'autres de mes collègues sur les questions sociétales. On met en place des ateliers de philosophie pour les élèves afin de prendre du recul. On tente quand même de collaborer, aussi sur les questions de la laïcité, mais tout le monde ne le ressent pas pareil dans sa chair j'ai envie de dire. Il y a plus de filles voilées dans la rue qu'il y a 10 ans donc forcément ça interroge, certains se demandent si l'école a raté quelque chose, mais le monde a évolué, la société a évolué. Il y a un retour des fondamentalistes religieux et pas uniquement en France et pas uniquement chez les musulmans non plus. Déjà quand j'étais adolescent il y avait une désespérance des enfants immigrés à qui on ne proposait pas grand chose...

(23) Vous pensez que les jeunes vivent un désenchantement de l'idéal républicain?

(24) Ah oui... C'est vrai que ce sont des questions très complexes.. Mais si on propose pas cet ascenseur républicain ou cette intégration par l'école et qu'en effet le religieux arrive et permet

l'épanouissement, alors oui ils vont se sentir reconnus en tant que musulman à part entière ou en tant que chrétien évangélistes. Les évangélistes sont très prosélytes et ne sont pas spécialement pour la laïcité ou le respect des autres croyances...

(25) Et selon vous cette réticence des profs à traiter ces questions est due à un manque de formation ou parce que la définition de la laïcité est différente pour tout le monde? (en référence au rapport OBIN) Les préconisations suffisent-elles? et les outils?

(26) Beaucoup se sentent illégitimes pour être dans le dialogue et redoutent la difficulté de se retrouver mis en défaut à cause de lacunes de culture nécessaires. Ce ne sont peut-être pas quelques heures de formations qui vont arranger les situations. Pris dans des injonctions contradictoires...et tout ce qu'il y a à faire, et bien ça va passer à côté...Si c'est vivable les profs ne veulent pas faire écho à cela. C'est plutôt une crainte de ne pas réussir à gérer la situation. Mais ça dépend des collègues et de leur capacité à gérer ce débat et à aller au front. Certains ne préfèrent pas voir. Pour le voile ça reste assez clair grâce au cadrage de la loi. Mais ça pose problème lors des sorties scolaires et dans le port des tenues religieuses de type djellaba à connotation culturelle. Et là c'est plus délicat et on se transforme en police des mœurs...Faut pas voir le nombril mais il ne faut pas tout cacher non plus... (rire)

En cours d'EPS on avait eu une jeune fille qui avait refusé d'enlever son voile. Mais on a vu les parents avec la proviseur, sous forme d'échange et grâce à la loi il n'y a pas à tergiverser. Pourtant la maman n'était absolument pas vindicative à l'inverse de la jeune fille, nous avons vraiment eu un échange constructif.

(27) Il y a-t-il eu un changement depuis les attentats et l'assassinat de Samuel Paty?

(28) Il y a eu des interventions en classe et en plénière. Il n'y avait pas eu de remarques véhémentes ou déplacées. On voyait bien que certains élèves n'étaient pas bien convaincus mais pas d'atteinte à la laïcité. Pour Samuel Paty nous avons eu ordre, contre ordre, contexte sanitaire etc...Les élèves étaient pris en charge par les collègues et on avait des propositions pour faire ce travail de lien et d'explication. Il y a eu des cours avec des échanges un peu vifs mais les collègues ont beaucoup discuté et ça a été ensuite repris avec des petits groupes. Et dans ce cas là ce ne sont pas les PP qui s'en sont forcément chargés mais bien les profs de la première heure de cours, donc on a proposé de la co-animation aux collègues qui ne se sentaient pas capables de le faire seuls. Et la minute de silence s'est faite en classe.

(29) Et dans l'équipe des AED cette question revient-elle?

(30) Pour le coup on leur demande d'être attentif toute la journée avec les élèves. On insiste à la rentrée sur la règle pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

(31) Vous sentez-vous accompagné et soutenu par l'éducation nationale sur ces questions?

(32) Par la direction oui accompagné et soutenu, sans ambiguïté. Après je n'ai jamais eu affaire à des situations assez complexes pour faire appel à l'institution au dessus.

(33) La laïcité est-elle fragilisée chez les jeunes?

(34) La laïcité n'est pas simple et pas seulement chez les musulmans. Chez les élèves d'origine africaine, évangéliste, c'est très ostentatoire aussi. J'ai même eu des élèves avec des pulls de rock chrétien et ce n'était pas ok non plus!

(35) Arrivez-vous à créer du lien entre les différents publics que vous accueillez ou bien il y a-t-il des formes de communautarisme dans l'établissement?

(36) C'est pas simple hein... C'est pas simple... c'est vrai qu'il peut y avoir des tendances chez certains élèves à se regrouper soit par pays d'origine ou parce qu'ils se connaissent aussi à l'extérieur. Ils parlent une langue étrangère devant nous aussi... Le mélange ne va pas de soi. Ah j'y repense mais l'année dernière on a eu une prière collective pour bénir le repas! un groupe de seconde qui était sans cesse dans la provocation... une manière d'affirmer quelque chose.

(37) Vous en parlez de ces différences culturelles dans l'établissement pour qu'il y ait le plus de brassage possible?

(38) Alors on a pas les même projet comme le tire ta langue à carcouet, mais on a fait des concert avec une chorale, des percussions et des jeunes de toute origine, subsaharienne, franco français, turque etc... un vrai moment de partage et d'échange, mais évidemment c'est pas toujours évident d'être dans ces transversales là, ça dépend aussi des groupes et de l'osmose entre eux...

(39) Vous êtes-vous déjà senti dépassé par un sujet d'actualité dont vous n'avez pas trouvé une manière d'y répondre?

(40) comme ça je ne vois pas mais effectivement je ne me sens pas forcément à l'aise au sujet des religions et de la religion musulmane. Je ne me sentirais pas capable de gérer seule un débat ni d'être suffisamment outillés pour le faire. Finalement la loi apporte une protection dans la prise de nos décisions, on a pas à transiger c'est la loi et les choses sont claires. Oui oui la ligne de conduite est assez simple.

(41) En tant que CPE intervenez-vous sur les heures de vie de classe?

(42) Alors les heures de vie de classe la actuellement il y en a pas beaucoup... Alors à l'emploi du temps. Après il peut y en avoir on va dire que le professeur principal va réunir sa classe quand il veut, oui complètement. On va dire au quotidien qu'on est sur de la régulation si besoin s'il y a des dysfonctionnements dans la classe ou sur des suivi de préparation des conseils de classe ou des bilans. On a pu aussi mettre en place des séances de renforcement des CPS aussi... par exemple. Ça reste un travail d'équipe et c'est très intéressant. Ça faisait du bien je pense, même si ce n'était pas toujours évident pour les élèves. ça permet à chacun de s'exprimer et d'avoir une relation plus informelle avec les élèves. Ce sont vraiment des moments forts.

(43) Comment la citoyenneté est travaillée dans votre établissement?

(44) On les travaille au corps avec des sensibilisations mais les délégués... Les élèves ont du mal, surtout du mal à le faire vivre au-delà des conseils de classe. Et c'est vrai que là pour le coup il reste des choses à faire avec les collègues qui parfois ne s'en saisissent pas obligatoirement et voient le délégué comme l'accompagnateur de l'élève viré... donc c'est pas que ça m'enfin bon... Au niveau du CVL je travaille beaucoup avec les élèves, de les sensibiliser. Donc on a toujours... à Bougainville on a en général pas mal de candidats, par contre après il n'y a pas beaucoup de votants et puis après des fois c'est pas toujours évident de mobiliser les élus...

un peu comme en France quoi! (rire) On essaye de mettre en place des projets, pas forcément conséquent mais dont ils peuvent voir l'aboutissement. Ça peut être le mobilier par exemple, une application concrète de leur investissement. Chez nous les élèves partent en entreprise très tôt, c'est difficile de mobiliser leur attention sur le long terme, parfois on ne les voit plus pendant 6 semaines! On a fait un projet avec le Secours populaire sur une idée d'une élève par exemple . L'objectif est aussi de pouvoir exposer les productions de nos élèves en fin d'année, notamment dans le cadre des chefs d'œuvres. ça valorise leur travail, leur savoir-faire! Il faut toujours essayer de planter une graine au début et voir quelque chose de sympa se concrétiser.

(45) Quelle est votre définition de la laïcité?

(46) Déjà c'est le respect de l'autre... alors bon.... c'est l'école laïque... elle accepte tout le monde sans préjugés et voilà on dit aux élèves «Lorsque vous croyez,d'ailleurs ça ne me regarde pas, ça fait partie de votre sphère privée.Nous on vous accueille en tant que jeune adolescent et jeune adulte en devenir. Notre but est de vous apporter le plus possible pour vous épanouir et que vous deveniez un citoyen libre». Point.

ANNEXE 6 - Entretien Professeur d'EMC collège 1

(1) Depuis combien de temps tu es enseignante ?

(2) Depuis 1991...ça fait 31 ans.

(3) Depuis le début de ta carrière est-ce que tu considères que le public a évolué ? Est-ce qu'il y a eu des changements qui font que ta pratique au fil des années a évolué, que tu as dû t'adapter ?

(4) Ça c'est difficile à dire parce que comme j'ai travaillé dans différents établissements au début de ma carrière et que j'étais dans les établissements de région parisienne en Seine Saint Denis. J'ai du mal à répondre à ces questions là...parce que moi aussi j'ai changé donc heu...

(5) Ça fait combien de temps que t'es à Jean Rostand ?

(6) Depuis 2007

(7) Déjà, depuis 2007, par rapport à ton arrivée, est ce que t'as le sentiment que les élèves ont changé de profil ?

(8) Je...Je...Pas spécialement en fait. J'ai pas l'idée que c'était mieux avant ou euh...nan...Ils sont le reflet de la société donc s'il y a des changements on y est tous dans le même bateau quoi.

(9) Est-ce que t'as le sentiment, par exemple, qu'ils ont plus de facilités à affirmer leurs individualités au sein de la classe ?

(10) Oui. Quand même, je pense. Enfin les élèves en difficultés avant étaient silencieux, n'osaient pas dire. Maintenant on a des élèves qui n'hésitent pas à dire « ouais je comprends pas » qui redemandent redemandent...alors parfois c'est pas évident parce que j'ai l'impression que parfois ils n'attendent pas de nous une réponse plus précise. Ils veulent juste nous dire...c'est comme une revendication « je te comprends pas, je m'en fous un peu quoi. ».

(11) Donc un peu de défiance ?

(12) Ouais un petit peu.

(13) Alors dans le cadre de l'EMC ça se passe comment la formation à la citoyenneté et à la laïcité ?

(14) Alors la formation à la citoyenneté je me la suis faite hein, quand même essentiellement toute seule. J'ai eu du bol j'ai une de mes filles qui a fait du droit. J'ai lu certains de ses bouquins, j'ai discuté avec elle. Donc ça c'était chouette. Après ben c'est vrai que c'est quand même des questions abordées donc...puis les rencontres qu'on fait. Et puis bon bah la laïcité bah je me sentais vraiment pas armée. Et j'avais vu une année qu'il y avait un diplôme universitaire à Nantes qui se faisait qui s'appelait... « religion et athéisme en contexte de laïcité ». Qui devait durer...Alors super titre hein. (Rire) Ça jette hein. Et en fait le problème c'est que ça devait se dérouler sur trois ans. J'ai eu qu'une année, mais c'était une année mais passionnante quoi. Alors je bossais, j'avais mes cours normaux. Mais j'ai eu accès à un prof de droit du Mans, qui nous a fait quelques cours. Dans ce cours on avait aussi la présence de futurs aumôniers d'horizons musulmans. Donc ça a donné lieu à des conversations géniales. Et on a eu aussi un prof d'histoire

de la fac de Nantes qui a créée une base de données, de cohabitation entre les religions antiquité, Moyen Âge, essentiellement. Et donc, par exemple, dans l'Espagne musulmane il y avait des villages dans lesquels cohabitent des juifs, des musulmans et des chrétiens. Et comment c'était réglé. Alors soit par les rabbins, soit par les papes. Et ça, ça m'a vraiment énormément apporté. Le droit avec le prof de droit, c'était en plus quelqu'un qui avait travaillé avec Jean-Marc Sauvé du conseil constitutionnel. Donc les questions de laïcité c'était super pointu. On était très peu nombreux donc enfin. J'ai juste été super triste que ça s'arrête quoi.

(15) Vous savez pourquoi ça s'est arrêté ?

(16) Non on n'est pas sûr. Alors dans les formateurs y avait une femme qui travaillait à la prison du Mans. Où il y avait beaucoup de radicalisés aussi. Alors je pense qu'elle était débordée elle. Et puis moi je me suis demandé si comme les aumôniers musulmans là... Bah y avait une exigence folle parce que c'était au moment où il y avait, la Syrie quoi. Les retours de Syrie. Je pense qu'il y avait une urgence à les former. Il y avait aussi un prof, un médecin qui faisait partie d'une commission éthique à la clinique Jules Verne. Donc par exemple quand il y avait une demande d'avortement heu liée à une demande parentale. Alors pas forcément avortement d'ailleurs... moi j'avais eu en examen le cas d'une jeune femme qui demandait à ce qu'on lui recouse l'hymen, une jeune femme musulmane, et je devais en fait découper mes arguments pour/contre enfin un cas type de leur commission d'éthique quoi.

(17) C'est fou.

(18) Ouais c'était fou. C'est maintenant que j'en parle avec toi que je me rends compte que c'était génial. Il est orvaltais, il est à la retraite ce médecin.

(19) Donc ça a dépassé tes attentes cette, enfin au faite y a eu deux temps, y a eu ce temps où tu t'es formée toute seule grâce à ta fille, ses livres de droits et vos conversations, et ensuite ce choix de t'engager dans cette formation, ça a dépassé tes attentes, mais t'as dû être un peu frustrée que ça s'arrête quoi...

(20) Alors y a ça et puis de moi même j'ai toujours été attirée par comprendre les religions. Ça m'a toujours, donc j'ai fait des stages aussi, donc j'ai aussi un petit stage avec un imam en seine saint dénis. Qui est sur une voies soufi donc heu donc qu'est un type qui est hyper sollicité à Trappes donc bah évidemment ils veulent aussi un peu sa peau les radicaux mais ça m'a vraiment bien bien aidé parce que je me sentais vraiment limitée à... parce que les questions des enfants finalement elles sont vraiment très exigeante au niveau de la réponse. Tu ne peux pas leur balancer comme ça... Je me sentais trop réciter le catéchisme républicain quoi. Et ce n'était pas...

(21) C'est comme si t'avais une approche très juridique finalement...

(22) Ouais et puis de par mon éducation finalement. Moi, la laïcité, ça ne me posait pas vraiment de question. Je l'avais vraiment intégrée. Hors c'est un questionnement perpétuel et puis bah la laïcité finalement maintenant que je discute avec des gens enfin... hier soir j'étais au téléphone avec un de mes oncles qui était chiant quoi. Ça le met en transe de voir une femme voilée alors qu'il n'y a pas de raison. Chacun a sa propre définition de la laïcité finalement, et je vois bien que les gamins aussi de par leur famille quoi. Donc moi aussi j'avais besoin quoi... d'entrer dans une vision plus ouverte, qui dépassait ma culture et puis au niveau du droit c'est précis quand même.

Mais c'est une définition qui est très compliquée à comprendre. Je l'ai constaté aussi quand j'ai hébergé ^{***}, elle est restée chez moi un an. Et pour une indienne la laïcité c'est incompréhensible. Elle ne peut pas comprendre quoi. En indes toutes les religions se côtoient, ils sont tout le temps en train de faire la fête. La religion c'est tellement dans leur quotidien et je pense qu'on a des enfant pour qui c'est un peu ça aussi.

(23) Et cette formation que tu as suivi avec l'imam, c'était de ton propre chef ...

(24) Non non c'était moi. C'était une formation que j'ai payé.

(25) Y a des formations proposées par l'éducation nationale que tu as suivies ?

(26) Non j'en ai pas...Bah là j'avais besoin de quelqu'un qui me fasse de l'apport de connaissance. C'est pour ça que j'y suis allée de moi-même. J'ai essayé aussi mais y a longtemps. Au niveau...auprès d'un Jésuite. Mais ça m'avait pas...Je m'étais inscrite, alors que je suis dans un collège public mais j'en parle pas hein. C'était un truc catholique, à Nantes, où ils forment les prêtres là...Ils proposent des sessions à qui veut d'aller discuter. Mais y avait un côté trop...bah y avait pas de recul si tu veux. Moi ça m'a pas...Et en même temps c'est vraiment...Ce matin j'écoutais Delphine Horvilleur à la radio, des gens comme ça ce sont des mines. Moi j'adore écouter des gens éclairés comme ça. C'est vraiment nourrissant quoi.

(27) Est ce que tu as connaissance des ressources disponible mise en place par le gouvernement.

(28) Oui bah, y a le vade mecum. Je l'avais lu. J'avais trouvé pendant l'année de ma formation...bon on était en distanciel, j'avais trouvé c'était science po qui avait un truc sur la laïcité. Il était vraiment très très bien fait. Je m'étais amusée à l'éplucher, à faire les questions. C'est gratuit, en open...

(29) T'as déjà entendu parler les collègues de formation qui sont dispensés par l'éducation nationale ? Ou t'as déjà eu des écho sur...

(30) Bah j'ai eu des échos qu'il y a des intervenants laïcité c'est ça ?

(31) Oui

(32) Mais non aucun retour. Un moment je me suis dit « oh bah c'est intéressant ce truc là » suite à ma formation tu vois éventuellement. Je m'étais dit tiens c'est un truc qui pourrait m'intéresser mais en fait...j'ai pas cherché.

(33) T'as le sentiment que les ressources, les préconisations, de mise l'éducation nationale répondent aux besoins des prof d'EMC ou de professeurs ?

(34) Bah moi non hein. C'est au-delà de l'académique moi je trouve. Bah la croyance, l'athéisme c'est quelque chose d'intime, profond dans un être quoi. Non les ressources de l'éducation nationale pas tellement quoi... Le vade mecum je l'ai parcouru mais si tu veux vu que j'avais fait ma formation avant quoi.

(35) Tu t'es plus retrouvé dans la formation que tu as fait avant...

(36) Oui clairement parce que c'était un échange en fait. Sinon c'est que descendant, et quand j'avais des questions...Et puis le groupe dans lequel j'étais, le fait d'être au contact d'un aumônier,

d'un imam, de personnalités d'autre univers. C'était enrichissant quoi... Nos élèves sont les enfants d'adultes.... A un moment, je me suis dit qu'il aurait fallu que j'aie vu les imams de Nantes. Je ne l'ai pas fait. Là, quand un enfant pose une question je me dis vraiment que c'est du domaine de l'intime. « Moi mon père me dit que... » Et puis je remarque en tant que professeur de 5ème, que les enfants de confession musulmane attendent vraiment avec impatience le chapitre sur l'islam. Et en fait je m'aperçois qu'ils ne savent pas... ils connaissent pas très bien leur histoire. Ils connaissent les faits, la prière, les injonctions. Mais y'a pas le côté d'où ça vient, d'où vous venez, en fait c'est leur racine aussi. Moi ça m'a apporté... Y'a Arte aussi qui a fait un documentaire, je l'ai acheté, qui s'appelle « juif et musulman : si proche si loin ». Je crois que j'ai le DVD, qui est vachement bien.

(37) Selon toi, est-ce que la laïcité est fragilisée ?

(38) Je sais pas. C'est quelque chose à expliquer tout le temps en fait. Ce n'est pas facile à comprendre. Pour un... Les règles sont compliquées. Hier j'en ai parlé à une classe de sixième « oui alors moi en tant qu'adulte je dois porter aucun signe religieux mais un adulte en visite ici oui il peut en porter. Alors quelle est la différence entre nous ? Bah les enfants pour eux c'est pas si simple. Et y'en a beaucoup pour qui on est anti-voile... Et c'est vrai en fait. C'est le problème. Moi je suis pas. Mais ils ont ce message qui leur arrive dans la figure. Faut pas se leurrer. Y'a des gens qui les agressent dans les rues parce qu'elles ont un voile. L'année dernière j'étais PP d'une sixième. Y'a des gamines qui ont raconté à *** et *** qu'elles se promenaient... une fille d'origine musulmane qui se promène avec une gamine voilée, y'a un type qui leur a balancé des propos méchants quoi. Bah comment veux-tu qu'après, elle se renvoie d'autant plus à cette image. Et ça n'a pas loupé. À la fin de l'année, je l'avais pris en photo, y'a une gamine qui avait fait une affiche « le voile mon choix ». Bah c'était la même classe tu vois. Hors c'est une gamine qui en a rien à cirer de tout ça. Mais c'est une revendication d'identité. Je pars du principe que plus on cristallise... À l'école finalement je trouve que la règle est quand même bien acceptée. Maintenant là on voit bien, y'a quand même de plus en plus de longues chemises qui arrivent. De toute façon dans la loi ils disaient « n'interdisez aucun vêtement les gens s'empressèrent ils vont en inventer un autre » C'est impossible d'interdire un vêtement.

(39) Ouais bah c'est les limites de la règle. Ça invite plus à la duplicité qu'à une uniformisation.

(40) Oui et la laïcité parfois elle est trop perçue comme ça quoi. On croit que c'est une uniformisation. Alors que normalement c'est pas ça.

(41) Quel lien tu fais entre l'actualité de notre société et ce qui se passe à l'école ?

(42) Bah y'en a beaucoup hein. Des questionnements d'élèves en fait. Dès qu'il y'a un fait d'actualité en fait. Les enfants nous questionnent et je suis assez honoré de ça, parce que je me dis qu'ils ont les réponses chez eux et ça veut dire qu'ils me font confiance. S'ils viennent me demander ce que j'en pense. Donc on discute. Moi de manière intime, je crois que ça servirait à rien que j'enseigne une vérité quoi. Si ça résonne pas vrai, juste, juste plutôt. À la personne en face... Moi on peut me dire « change ça » pourquoi je le ferais quoi. Enfin c'est ridicule quoi. Je vais essayer d'avoir une parole juste et d'ouverture, équilibrée. Et au plus j'aurais une chance d'avoir une petite écoute. Mais je sais que je vais pas...

(43) Tu t'es déjà senti dépassé par un sujet qui était amené par les élèves ?

(44) Autour de la religion de la laïcité ? Tu veux dire une attitude agressive

(45) Pas forcément

(46) un sujet pour lequel je n'ai pas les réponses...

(47) Bah tout le temps, je suis pas là science infuse. Il y a tout le temps des choses que je ne sais pas.

(48) Et dans ce genre de cas tu en parles aux autres professeurs ou à un autre acteur de l'établissement ou ? Ou tu vas plutôt chercher par toi-même à répondre...

(49) C'est vrai qu'il y a quand même un problème de prof là dessus. On reste des éternels gamins toujours à avoir peur d'être mal jugé parce qu'on ne sait pas... Donc c'est vrai que j'ai pas encore franchi ce cap. Ah si ça peut m'arriver quand même. Faut pas exagérer. Maintenant j'ai une équipe d'histoire-géo qui est cool. Et non ça peut arriver qu'on en parle. Mais si un enfant me pose une question et que je ne sais pas, soit je lui dis « je vais me renseigner je te dis demain » soit « bah tu sais c'est immense le savoir. On ouvre une porte et y en a 10 autres qui s'ouvrent. »

(50) Depuis les attentats est ce qu'il y a des choses qui ont été entreprises dans l'établissement pour faciliter les discours autour de la laïcité ou de la citoyenneté ?

(51) Pas ici. Peut être que moi d'un point de vue personnel j'ai compris qu'il y avait un besoin plus grand. Peut être qu'au début de ma carrière tu vois tout ça c'était plus intégré. Est ce que c'était plus intégré ou moi qui avait l'idée « que ». Je ne sais rien en fait. Peut être que j'ai finalement affiné ma perception finalement. Après ici on avait quelque chose autour de Samuel Paty. Nous on n'a pas eu d'incident. On est préservé quand même avec la mixité sociale. Les enfants parlent entre eux. Ils se régulent entre eux. Beaucoup beaucoup beaucoup. À l'intérieur d'une classe, si un débat s'ouvre, ce qu'il y a à entendre y en a toujours un qui va le dire. Y compris chez les enfants qui sont de confession... peut être c'est les évangélistes qui m'inquiètent un peu, parce que là c'est quand même très doctrinaire. J'ai vécu aux États-Unis. C'est vachement clivé la société. L'église de mon quartier... c'est dingue quoi. C'est pro-life quoi. Et puis fallait forcément être affilié à une Église. Et tu vois là c'est un peu ça... La séparation des groupes. Moi c'est ça qui me fait peur.

(52) Et quand tu disais, je reviens sur les débats que t'as en classe avec les élèves, en fait tu te mets en retrait du coup tu n'interviens que si tu as le sentiment que ce qui a valeur à être entendu n'a pas été dit ?

(53) Oui ça peut être ça. Mais y a des moments où j'apporte des points bah par exemple quand je fais la question... quand on enseigne l'islam en 5ème. Je leur fais lire un texte du Moyen-Âge. Ou je leur raconte plutôt parce qu'il est un peu dur à lire. Comme quoi y avait dans un village... bon je le romance un peu parce que je me rappelle plus trop de l'histoire en plus. Bon je biaise. Mais l'histoire d'un boucher juif qui ne vend qu'une partie de l'animal aux chrétiens et aux musulmans parce que chez les juifs on ne mange pas ces parties de l'animal dont nanan... J'apporte aussi des textes de loi, comme des choses factuelles quoi. Que ce ne soit pas que moi qui décrète que... faut être assez... étayer quoi. Faut pas balancer « OUI FAUT ÊTRE LAÏQUE » (rire)

(54) Sur l'absence d'incident dans l'établissement, qu'est ce qui a pu jouer au moment des attentats ? Qu'est ce qui a fait que ça c'est bien passé

(55) Bah moi je suis convaincu que c'est la mixité sociale de quartier quoi. Pour moi c'est le secret. Les gosses ici mine de rien, si c'est pas parfait y a quand même un mélange quoi. Et puis garder le lien. La bienveillance aussi, là d'ailleurs ça me fait penser, j'étais plus en contact avec une élève que tu connaissais ***. Là, elle est partie en seconde. Bon elle... Je l'avais un petit peu prise sous mon aile. J'ai été sa prof principale. Elle est venue un peu chez moi. Elle sera voilée. J'en suis presque sûre. Sur le compte Instagram y a une phrase du coran etc. Et peu importe quelque part. Elle a bien le droit. Sauf qu'elle doit savoir que si elle veut être médecin faudra qu'elle l'enlève. Et je pense qu'on garde le contact comme ça. J'espère...Mais je suis naïve moi. On me le dit.

(56) Il y a des liens de collaboration étroit entre tous les professeurs d'histoire géo de * ?**

(57) Heu bah là justement pour Samuel Paty on avait vraiment travaillé ensemble. On a renouvelé l'équipe et c'est super. Avant ça ne fonctionnait pas très bien. Là, ça a changé. On a tous des personnalités différentes, des façons d'aborder les choses forcément différentes. Mais au contraire c'est bien. Les élèves vont piocher, entendre. Ça aide aussi. Et puis si on est mis en cause. Je sais que je vais pouvoir aller en parler. Si je me retrouve face à une difficulté tu vois, un gamin qui dit tel truc. J'hésiterais pas à lui dire « voila je me trouve en difficulté ».

(58) Bon bah c'est tout bon pour moi !

(59) Ah bah cool !

ANNEXE 7 - Entretien Professeur d'EMC Lycée GT

(1) Alors Depuis combien de temps êtes-vous enseignante?

(2) Depuis 13 ans, j'ai toujours aimé l'histoire-géographie. Je savais que je commençais ni en anglais parce que j'aime bien enseigner en section européenne. Je crois que j'ai su assez tôt que je voudrais être prof et que j'aime beaucoup le contact avec les enfants et les adolescents. Transmettre pour que c'est quelque chose de formidable.

(3) En 13 ans d'expérience vous avez pu passer à travers différents Établissements?

(4) oui collègue et lycée

(5) Est-ce que vous avez remarqué que l'école a changé vis-à-vis des publics par exemple, les mœurs?

(6) Non ça dépend des établissements j'ai été dans deux collèges différents mais j'ai été très tôt au lycée et j'ai toujours ensuite été au lycée. Je trouve que ça change plus tôt selon les lieux où on enseigne mais j'ai pas l'impression... pour moi les adolescents... il y a juste plutôt des tendances et des modes différents mais je trouve pas... peut-être que là on observe des choses plus... en tout cas d'après moi peut-être lié au covid ou à certaines choses qu'ils utilisent comme les téléphones et les questions qu'on peut se poser sur les capacités de concentration, mais à part ça... je trouve pas. mais il y a des choses qui selon les lieux où l'on enseigne peuvent être assez différentes...

(7) D'accord, quelle forme prend l'enseignement de la laïcité pendant vos cours de EMC?

(8) Des formes assez multiples, ça peut être déjà un point de départ sur des textes de loi. En général c'est l'intégrer dans un contexte précis et le relier à l'histoire pour que ce soit pas hors sol, enfin hors contexte. Et après partir de là pour justement poser des questions sur les choses qu'on peut voir aujourd'hui. ça peut être travaillé à partir d'exposés, aussi travaillé sur des éléments qui sont liés à l'actualité mais toujours en partant du cadre quand même juridique et historique en tout cas moi ça me semble indispensable pour comprendre.

(9) Et vous trouvez que la laïcité c'est quelque chose qui a besoin de travailler avec chaque niveau ou est-ce que c'est une redite chaque année où est-ce que vraiment une évolution par rapport au travail de compréhension du principe sur lequel il faut appuyer tous les ans?

(10) Bah pas forcément, je pense que ça dépend aussi du programme. Moi j'ai pas de seconde depuis la réforme, je serai bien mal placé pour expliquer en seconde comment mes collègues peuvent l'appliquer mais en première, en terminale c'est tout à fait cohérent vis à vis du programme qu'on enseigne. De toute façon, typiquement en premier on travaille sur les lois Ferry, sur l'école républicaine et ensuite on travaille sur la séparation de l'église et de l'État et les élèves voient le processus, donc c'est ça qui est intéressant.

(11) Est-ce que vous avez déjà suivi une formation concernant le principe de laïcité?

(12) Non je ne crois pas.

(13) Ni dans votre formation initiale de professeur?

(14) Ah non ça c'est sûr. je me rappelle pas avoir eu une formation spécifique là dessus non.

- (15) **Vous avez appris à aborder le sujet parce que ça fait partie du programme, mais pas de formation par exemple sur des problèmes liés à la laïcité?**
- (16) Non c'est sûr que sur les questions les problèmes notamment comme vous dites, liés à la laïcité, j'ai pas du tout eu de formation dessus mais aussi parce que dans le plan académique de formation je me suis pas inscrite aux formations qui sont proposées, J'ai l'impression de faire par mes lectures et par ce que je fais à côté. C'est pas un sujet que j'ignore c'est un sujet au contraire sur lequel je lis et réfléchis mais pas en participant à des formations spécifiques.
- (17) **Est-ce que vous avez déjà eu recours aux ressources mis à disposition par l'Éducation nationale pour organiser vos cours comme le vade-mecum et la Charte de la laïcité, est ce que ce sont des outils que vous utilisez régulièrement?**
- (18) Oui ça m'arrive assez fréquemment, les ressources qui sont mises en ligne sur eduscol
- (19) **Et comment vous les trouvez?**
- (20) C'est une bonne base, après complète ? je ne sais pas. Je pense que chaque enseignant a l'habitude aussi de prendre des documents en fonction de ce dont il a besoin. Documents qu'on peut voir dans la presse mais par contre c'est vraiment une bonne base je pense que c'est ça.
- (21) **Dans le cadre des cours d' EMC comment faites-vous rayonner la citoyenneté?**
- (22) Sur la citoyenneté en particulier par exemple, alors là on travaille sur le fait de défendre les causes, donc déjà l'engagement car je pense que c'est assez porteur et qu'il peuvent y trouver des choses qui les animent avec leur camarades. La l'idée c'était de partir sur un corpus de document sur le thème des océans pour que ça leur serve en HG, Justement évoquer les moyens de les protéger à l'échelle locale, nationale etc...et qu'ils rédigent ensuite un article sur un sujet qui leur tient à coeur pour justement sensibiliser leur camarade ensuite et pourquoi pas les publier dans le journal du lycée.
- (23) **Est-ce que selon vous la laïcité est fragilisée à l'école?**
- (24) Fragilisé à l'école... Quand on a des élèves qui essayent de porter le voile à l'intérieur du lycée alors qu'elles savent qu'elles n'ont pas le droit. Donc c'est qu'elles tentent d'enfreindre un règlement dont elles ont bien connaissance. si elle essaye ce qu'elle cherche des failles. donc là il y a une fragilité. il y a aussi des zones difficiles et sur lesquelles certains jouent. comme le port de certaines tenues ou juste le bas d'une abaya et pas le voile qui va avec... et moi ça c'est quelque chose que j'ai découvert ici car je n'y ai jamais été confronté. Le lycée où j'enseignais avant il n'y avait absolument pas de cas donc en fait c'était absolument pas un sujet. Ici s'en est un. Comme on voit que certains élèves essaient c'est que forcément...
- (25) **Vous n'avez jamais été confronté à des élèves qui remettent en cause certaines choses ou la laïcité en elle-même ? est-ce que ça a déjà mené à des débats en classe ?**
- (26) Je ne crois pas aux débats. Après j'ai eu une classe où je sentais ce rapport aux voiles et aux abaya qui était un vrai sujet et qui a interrogé beaucoup les collègues de toute l'équipe. Et typiquement quand j'en suis arrivé à parler de comment la laïcité est

arrivé dans notre pays je me suis fait un devoir de l'enseigner peut-être encore plus que ce que je fais d'habitude. et ça s'est très bien passé.

(27) Quel lien faites-vous entre l'actualité de notre société et ce qu'il peut se passer dans l'école?

(28) J'imagine qu'il y a des liens. mais je ne crois que ce soit plus poreux, je ne suis pas ici depuis assez longtemps, il faudrait quelqu'un qui a connu cet établissement sur du temps long. Les élèves ont toujours essayé d'enfreindre les règles, qui se testent, que ce soit sur la laïcité ou autre, mais je n'ai pas assez de recul pour répondre à cette question. Après elle est forcément poreuse car nous sommes face à des enfants et nous sommes une communauté éducative donc on se pose toujours des questions de société oui.

(29) Quelles réponses ont été apportées aux attentats de 2015?

(30) On a demandé au prof DEMC d'expliquer les attentats en classe et de répondre éventuellement à leurs questions. Mais si on le souhaitait. Mais comme toujours nous avons été désigné. je ne me souviens plus si c'était une préconisation, même si accueillir la parole des élèves me semblait normal. Bien souvent les collègues des autres disciplines se dédouane alors qu'il sont citoyens comme nous. On pourrait le faire en collectif mais il font reposer les choses sur nous comme si nous avons une réponse spécifique et historique à apporter. Après j'ai des élèves qui ont douté de ce qu'il c'était passé, car ils avaient vu des vidéo ou il n'y avait pas de sang ni de cerveau qui giclait sur le sol. Donc on a regardé sur quel site ils avaient regardé cela et c'était un site complotiste ou la source n'était pas du tout recevable... Il n'y a pas eu de temps de concertation entre prof doc et cpe pour ces questions, comme pour Samuel Paty...

(31) Vous sentez vous apte à gérer les situation de conflit concernant les atteintes à la laïcité?

(32) Si je vois une élève qui met son voile oui. J'ai interpellé une élève la dernière fois qui mettait son voile en quittant les cours, je lui ai demandé de le remettre à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement. Ça ne me pose pas de problème d'intervenir de façon très polie. Je ne renvoie pas forcément vers la vie scolaire. Je sais que c'est arrivé à une collègue par contre la semaine dernière, l'élève l'a toisée et a gardé son voile. donc elle a fait un rapport d'incident. On privilégie le dialogue et la communication, si ça ne suffit pas on rappelle la loi. C'est pas évident car on ne connaît pas tous les élèves, mais quand on est polis ca ce passe bien, je leur parle comme j'aimerais qu'ils me parlent à moi que ce soit pour le voile ou les casquettes. Le collectif reste la force première dans ces situations.

(33) Vous êtes-vous déjà senti dépassé par une situation?

(34) Non, je travaille assez en amont avec les élèves. Mais pour samuel paty ca a été assez difficile car c'était pendant les vacances et on a pas accueillis la parole et la souffrance des enseignants sur ce sujet. J'ai eu un sentiment d'abandon total. Avant de mettre des personnels devant des enfants il faudrait s'assurer que la parole des personnels puisse être entendue.

(35) Comment gérez-vous les différences culturelles entre élèves?

La mixité culturelle va-t-elle de pair avec des soucis?

(36) Non au contraire il faut les expliquer, comme la colonisation et la décolonisation. Les mettre devant des éléments. Certains élèves utilisent cela pour revendiquer des choses contre la France, ça permet de les renvoyer face à leur contradiction. Concernant l'Algérie j'ai travaillé cela, on était en pleine période présidentielle dont certains candidat

faisait du révisionnisme historique donc je trouvais important de remettre les choses en place. Ça doit permettre de comprendre comment mieux vivre ensemble sans avoir à être amer face au passé et que l'école ne pourra pas résoudre cela.

(37) Les préconisations de l'État sont-elles suffisantes concernant la laïcité?

(38) Moi oui ça me suffit, je ne sais pas pour les autres. Pour l'hommage à Samuel Paty il y a beaucoup de ressources qui ont été proposées clefs en main pour aider les prof qui souhaitait faire quelque chose et j'ai trouvé cela très bien.

(39) Existe-t-il un protocole de collaboration dans cet établissement?

(40) Non, nous avons une heure blanche mais nous n'avons jamais utilisé ce temps pour cela. Il y a une bonne communication ici qui semble facile avec les CPE et les AED. Les collègues qui auraient pu être en difficulté l'ont tout de suite signalé, le problème est vraiment plutôt la communication vers les élèves. Par exemple, comment parler de ce qu'il se passe en Iran? de manière frontale? je pense qu'il faut créer des ponts tout en gardant ce lien, explique que là bas elle n'ont pas le choix et que si elle se font arrêter elles peuvent en mourir. Effectivement encore une fois certains collègues nous ont interpellés pour savoir si nous (prof d'HG) si on en parlait. Certains s'en servent pour montrer que nos propres élèves vont trop loin et d'autres vraiment pour parler du choix des femmes.

(41) Avez-vous déjà travaillé avec les CPE sur ce sujet?

(42) Non jamais, mais nous allons peut-être y arriver ici à un moment certainement au vu des soucis de voile et d'abaya.

(43) Avez-vous déjà été sollicité pour former vos collègues?

(44) Non, plutôt sollicité pour savoir comment j'abordais ce sujet. J'ai été choqué ici en arrivant d'être face à des élèves qui refusent des sorties scolaires à cause du voile. L'année dernière nous devions aller en Pologne, tout était intégralement pris en charge par la région et certains élèves ont refusé de partir car ils refusaient de ne pas porter le voile pendant plusieurs jours et j'ai trouvé cela terrible dans un contexte scolaire et culturel...

(45) Quelle est votre définition de la laïcité?

(46) C'est une bonne question, c'est le fait de préserver... enfin à l'école ou dans la société? Parce que ce n'est pas pareil hein... C'est juste qu'au lycée on est encore avec des enfants et jeunes adultes en construction, selon la loi ils ne sont pas encore adultes. A l'école publique on insiste qu'il ne doivent pas être influencés et l'école doit les protéger pour qu'ils puissent ensuite s'épanouir vers ce qu'ils souhaitent ensuite. Ma définition serait le respect de toutes les religions, la liberté quoi, sans empiéter sur celle des autres et sans tenter d'imposer ses idées aux autres.

ANNEXE 8 - Entretien Professeur d'EMC Collège 2

Définir le principe :

(1) Depuis combien de temps êtes-vous enseignant ?

(2) 25 ans.

(3) Considérez-vous que l'école a changé ? vis-à-vis du public ? des mœurs ? de la société ?

(4) Oui, vis-à-vis de la société surtout (plus de demande, pression sociale)

La formation :

(5) Quelle forme prend l'enseignement de la laïcité pendant vos cours d'EMC ?

(6) Quiz, débat, arbre de la laïcité en 6ème, travail de réécriture de la charte

(7) Avez-vous déjà choisi de suivre une formation touchant au principe de laïcité ? Si oui, comment avez-vous jugé la formation ? A-t-elle répondu à vos attentes ?

(8) Sur l'EMC en général, pas spécifiquement sur la laïcité

(9) Avez-vous déjà eu recours aux ressources mises à disposition par l'Éducation nationale pour organiser vos cours ?

(10) Oui, fiches EDUSCOL pour mise à niveau du vocabulaire, des connaissances

(11) Dans le cadre des cours d'EMC, comment faites-vous rayonner la citoyenneté ? Avez-vous recours à un quelconque genre d'exercice/animation ?

(12) Mise en situation afin de réaliser des expositions pour sensibiliser à la citoyenneté Recours au Conseil coopératif pour faire vivre la citoyenneté en tant que PP 6ème

Les difficultés/incidents :

(13) Selon vous la laïcité est-elle fragilisée à l'école ? Si oui, comment l'expliquez-vous ?

(14) Sans doute dans certains établissements, dans des quartiers difficiles j'imagine, mais je ne le ressens pas dans notre collège.

(15) Quel lien faites-vous entre l'actualité de notre société et ce qui peut se passer dans l'école ?

(16) Des élèves peuvent répéter des mots, des gestes qu'ils entendent ou voient sur les réseaux ou à la télé comme « Allah Aqbar » mais en comprennent-ils vraiment le sens ? / provocation (comme lorsque cette année, un élève de 6ème fait le signe de croix à la fin de la minute de silence pour Samuel Paty)

(17) A la suite des attentats, quelle a été la réponse apportée aux évènements ? des choses ont-elles été entreprises dans l'établissement ?

(18) Sensibilisation à la liberté d'expression de la presse, la laïcité... ; hommages, minutes de silence ; J'en reparle très régulièrement, surtout en 3ème

(19) Vous sentez-vous assez en confiance pour gérer des situations liées à la laïcité ? Quelles réponses apportez-vous à ces situations ?

(20) Oui, je rappelle la Loi, les droits.

(21) Vous êtes-vous déjà senti dépassé par un sujet d'actualité qui a pu faire débat dans votre classe ? En parlez-vous entre membres du personnel ?

(22) Oui une brillante élève de 3ème qui ne croit pas à l'alunissage des Américains de 1969 et qui avait réponse à tout : difficile d'argument face à ces théories du complot. J'en avais parlé avec ma collègue d'histoire de l'époque.

(23) Comment gérez-vous les situations liées aux différences culturelles entre élèves ?

(24) Discussion autour du droit de chacun à la différence, au respect... Tous les ans, je travaille sur les discriminations, la prévention contre le harcèlement. J'essaie de prendre de nombreux exemples pour montrer qu'on est chacun « le différent » de quelqu'un.

(25) Pour vous les préconisations de l'Etat sont-elles suffisantes sur ce thème ?

(26) Non, dans le sens où nos programmes d'EMC ne sont pas clairs... Les stages que j'ai pu faire ne m'ont guère éclairée.

La collaboration :

(27) Existe-t-il des outils, un protocole, imaginés en collaboration par les équipes éducatives et pédagogiques en cas d'incident qui permettent d'adresser les situations problèmes quand elles se présentent aux acteurs ?

(28) Oui fiche d'incident, en lien avec CPE et CARI dans notre collège

(29) Existe-t-il dans votre établissement des habitudes de collaboration entre enseignants/CPE ou Documentaliste/CPE pour mettre en place des temps de sensibilisation touchant au principe de laïcité ?

(30) Des travaux ponctuels, plus ou moins lancés par la Direction, mais pas vraiment des habitudes de travail régulier. Aucune avec mes collègues actuels d'HG.

ANNEXE 9 Grilles d'analyses CPE Collège

Entretien CPE Collège		
	N° intervention	Données
Définitions		
Public	(5)	<ul style="list-style-type: none"> - «c'est donc un gros établissement c'est beaucoup des classes supérieures sociologiquement parlant et puis 15% d'un quartier un peu plus défavorisé et les bidonvilles.» <ul style="list-style-type: none"> «Y a pas beaucoup de middle class» «Donc c'est des grands écarts sociologiques.» «c'est la même cohorte que j'accompagne depuis 6 ans donc je vois pas de gros changement»
Rapport au principe de laïcité pour le CPE	(11)	<ul style="list-style-type: none"> - «je suis pas vraiment à l'aise avec la notion de laïcité» <ul style="list-style-type: none"> «typiquement si j'étais seule dans mon établissement que j'aurais construit moi les jeunes, les filles qui le souhaitent elles pourraient porter un niqab, les garçons qui voudraient le porter pourraient porter le petit chapeau juif...je m'en fous un peu, je serais plutôt comme les anglais à dire « toutes les libertés possibles » » «Après comme je suis fonctionnaire d'État, je me plis, et je demanderais à une jeune fille d'enlever son voile à l'entrée de l'établissement»
	(12/13)	<ul style="list-style-type: none"> - «En fait vous diriez...qu'il n'y a pas tellement...vous ne travaillez pas tellement la laïcité mais en tout cas il y a pleins d'éléments qu'on retrouve dans le principe de laïcité, vous reconnaissez ces valeurs et à votre manière vous les ré investissez auprès des petits. <ul style="list-style-type: none"> «Ouais carrément.»
	(67)	<ul style="list-style-type: none"> - «Y a eu une tension, et c'est bien Mme/Mr *** on est ok là dessus. Je pense qu'il a la même notion de laïcité que moi à peu près»

Formation		
Besoin de formation ?	(35) (36) (39) (71)	<p style="text-align: center;">«Est ce que vous vous avez déjà suivie depuis que vous avez le concours une formation annexe sur la laïcité ou quoi ?</p> <p style="text-align: center;">Non»</p> <p style="text-align: center;">«Est ce que vous vous êtes déjà inscrite à une formation sur le PAF ou...</p> <p style="text-align: center;">Jamais»</p> <ul style="list-style-type: none"> - «Ce n'est pas quelque chose qui m'intéresse.» - «La formation individuelle professionnelle est inégale c'est certain.»
Attente par rapport à la formation ?		
Oui Utilisation des outils/ressources ? Pourquoi ?	(39)	- «Je l'ai lu le Vade mecum à chaque fois qu'il y a des changements, mais c'est tout.»
Non utilisation des outils ? Pourquoi ?	(11) (39)	<ul style="list-style-type: none"> - «La charte de la laïcité, elle est pas déconnante moi je me dis pas que...je suis en désaccord avec elle» <li style="padding-left: 20px;">«Après je trouve qu'elle peut être un peu liberticide, mais c'est tout.» - «Ce n'est pas quelque chose qui m'intéresse.»
Formation auprès des élèves autour du principe	(15)	<ul style="list-style-type: none"> - «Non, on dit pas tiens je vais faire un truc sur la laïcité. (...) Après tout le travail autour des discriminations, les relations fille/garçon, le travail autour du genre. C'est jamais nommé de cette manière là. De toute façon on fait jamais, même en EMC un travail sur la laïcité.» <li style="padding-left: 20px;">«Ça c'est vraiment propre à l'histoire, à l'EMC, mais nous elles sont diluées quoi...» <li style="padding-left: 20px;">«Même si, c'est une demande rectorale quand même.»

Difficultés/incidents

Le principe de laïcité est-il fragilisé ?	(41)	<ul style="list-style-type: none"> - «C'est la société qui est fragilisée par le communautarisme et les extrêmes. Quels qu'ils soient, pas forcément religieux, globalement les extrêmes. Et l'école elle n'est pas imperméable à ce qui passe au niveau de la société.
Quels facteurs laissent penser ça ?	(41)	<ul style="list-style-type: none"> - «Donc oui oui on peut le percevoir. On voit comment les enfants pensent. Parfois ce que pensent leurs parents. Que ce soit sur le racisme, que ce soit sur la radicalisation.» <ul style="list-style-type: none"> «On a eu l'expérience d'une petite fille qui a fait une affiche et un dessin qui était assez prosélyte sur le port du voile.» «Ça ré-interroge qu'est ce qui se joue. On comprend qu'elles sont plusieurs copines à s'être fait embêter parce qu'elles portent le voile à l'extérieur etc. Et que ça crée des replis identitaires qui sont dangereux.» «Là des évangélistes chrétiens, y a eu une jeune fille qui est évangéliste chrétienne qui a commencé à remettre en cause un petit peu l'évolution de la société et de Darwin en histoire géo.»
Conséquences des attentats (2015;2020) dans l'établissement	(43) (47)	<ul style="list-style-type: none"> - «Le travail qui a été opéré par tous les profs principaux autour de la laïcité pour faire une fresque au CDI.» - «Y avait juste eu cette demande là en classe et pas dehors tous ensemble et la construction de ce projet autour de la laïcité et avec le fil rouge etc. Et un temps d'échange. Là pareil, il pouvait être soit dans le cadre de l'EMC soit dans le cadre du cours du prof principal en soutien avec quelqu'un d'autre. Elle n'a pas eu lieu dans la cour.»
Quelles réponses ?	(48-49) (51)	<ul style="list-style-type: none"> - «Donc finalement il y avait eu plus le choix de la pédagogie qui avait été fait plutôt que l'injonction, le truc qui tombe <ul style="list-style-type: none"> Ouais redonner du sens et puis que les enfants puissent prendre la parole quand même.» - Parce qu' en plus l'injonction elle est un peu particulière c'est de dire « bah vous faites une minute de silence dans la cour et vous nous dites ceux qui ne respectent pas » pour qu'on les note quoi. Bah non bah on va pas faire ça alors. On crée quelque chose qui va faire qu'il y a une réaction. Autant créer la réaction par un échange et un temps calme et

	(71)	<p>que ça ne crée pas justement une scène ou un haut parleur à ceux qui pourraient d'un seul coup revendiquer bêtement...</p> <ul style="list-style-type: none"> - «je pense que l'équipe d'histoire-géo/d'EMC elle est hyper investie»
Préconisations ministérielles suffisantes ?	(53)	<ul style="list-style-type: none"> - «Non non non. Autour de la laïcité on voit bien qu'il y a une vigilance extrême. Et puis une formation, et puis des petites injonctions mais après y a encore les libertés de chacun à faire comme on le souhaite. Et puis moi à partir du moment c'est concerté réfléchi par l'ensemble de l'équipe ça me va. C'est le b-a ba de mon travail. S'il y a pas de concertation c'est pas intéressant.»
	(71)	<ul style="list-style-type: none"> - «Moi, mes chefs par exemple, ils ne l'ont pas lu hein. Bah justement à une réunion de direction ils disent « bah comment on fait avec l'arrivée des femmes voilées sur les sorties ? » « Bah ça le vade mecum il le précise. »»
Moyen/Action de faire cohabiter les individualités des élèves	(17)	<ul style="list-style-type: none"> - «Les conseils d'élèves c'est ce que j'ai mis en place en arrivant. Je prends une heure tous les quinze jours dans une classe entière. On construit collectivement la façon dont on va échanger et communiquer. L'idée c'est d'avoir un temps qui est un peu informel, qui est quand même dans leur emploi du temps. Un temps d'échange, c'est un travail autour de l'oralité et c'est aussi un travail de compétences psychosociales.»
	(18)	<ul style="list-style-type: none"> - «Et en fait, enfin c'est déjà peut être une entrée vers le principe de laïcité, vers cette idée de dépasser ses individualités pour construire le collectif et arriver à interagir les uns avec les autres...
	(19)	<p>C'est ça.»</p> <p>«Sur les échanges aussi, des fois je...je fais des petits jeux de brise glace en disant « ceux qui ont des chaussettes bleus vous venez tous au même endroit » et puis après tu élaborés les choses « ceux qui parlent deux langues » et là tu constates en sixième qu'ils sont nombreux à déjà parler plusieurs langues. Et c'est riche quoi. Donc là ceux qui disent « moi je fais du violon » ils apprennent que celui qui pourrait être socialement plus défavorisé et ben il parle trois langues et il a un peu les boules quoi.»</p>
	(31)	<ul style="list-style-type: none"> - «On prépare les conseils de classe.»
	(61)	<ul style="list-style-type: none"> - «ils peuvent venir m'en parler parce que maintenant j'ai une règle commune que j'ai argumenté avec les chefs.»
(65)	<ul style="list-style-type: none"> - «Ouais on en parlé récemment et Mme/mr *** et moi même on a posé que si un enfant venait en djellaba on en discutait pour savoir si c'est du prosélytisme genre « aujourd'hui 	

		exceptionnellement je viens avec ma djellaba, parce si cette personne elle est tout le temps habillé en djellaba bah elle vient en djellaba. Moi en tout cas j'ai pas de problème avec ça.»
La collaboration		
collaboration entre les acteurs ?	(5) (43) (45) (47) (51) (53) (57)	<ul style="list-style-type: none"> - Vie scolaire, enseignants, équipe de direction, administration travaillent ensemble à améliorer climat scolaire = absence de tension parce que de plus en plus serein Pas de tension entre différents acteurs, les élèves le ressentent - Travail de tous les professeurs sur une fresque en l'hommage de Samuel Paty Temps d'échange au moment des injonctions ministérielles - CE convoque le CA pour concertation dès qu'une action est décidée par le ministère Lors d'une minute de silence volonté de ne laisser aucun prof principal seul - Choix de ne pas suivre une minute de silence sur la cour comme préconisé par le ministère, mais en classe, en cours d'EMC ou avec le prof principal de la classe. Pour éviter les réactions - Incompréhension de la part des équipes dans le choix de faire la minute sur la cour afin de faire remonter les incidents Choix de créer un temps d'échange entre élèves et acteurs/professeurs - Tradition de concertation dans l'établissement - Chef d'établissement à l'écoute, explique aux différentes équipes les règles, respect des acteurs
Échanges avec les autres acteurs ?	(11) (25) (31) (61)	<ul style="list-style-type: none"> - Désaccord avec la direction sur la tenue des jeunes filles, a d'autres prérogatives - Conseils d'élèves : ont favorisé l'accueil des sixième - adaptation plus rapide selon les professeurs - Enseignants s'intéressent à la mise en place des conseils d'élèves - S'accorde avec l'équipe de direction sur les règles quand réponse à apporter subjective autant d'échanges que nécessaires.
Absence de collaboration, pourquoi ?	(67)	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire se demande si il/elle doit s'occuper des parents voilée

La posture du CPE

Conviction du CPE	<p>(11)</p> <p>(22-23)</p> <p>(33)</p> <p>(23)</p> <p>(27)</p> <p>(29)</p> <p>(43)</p> <p>(59)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Très investi(e), travailler les valeurs communes, l'engagement commun, le savoir vivre ensemble - Croit en l'École sanctuaire - N'offre pas autant «d'insolence» que souhaité aux élèves - Pas assez solide pour construire de vraies projets - Regrette que les élèves soient convenus dans leurs choix → comprend qu'ils sont aussi contraint par l'institution <ul style="list-style-type: none"> Avec limites rappelé par le rectorat en fin de parcours - Levier : CA - CVC - éco-délégués participe à la formation citoyenne mais pas assez - Conseil d'élève : permet d'acquérir lors d'échange informel des éléments sur les élèves plus longs à acquérir sans - Freinet - Classe coopérante : pas possible à l'échelle de l'établissement - Ne croit pas en l'approche littéral (fresque en l'hommage de Samuel Paty), travaille à imprégner les valeur dans l'esprit des élèves → faire sens - Exemple pour le harcèlement, les élèves récitent le VADE MECUM et cela n'empêche pas les situations d'exister pour autant - Argumente, explique, si désaccord <ul style="list-style-type: none"> Si désaccord avec enseignants = hiérarchique → verbaliser son ressenti quite à ce que ce soit source de conflit, toujours droit(e) par rapport à ses idées
Approche du CPE	(15)	<ul style="list-style-type: none"> - Pédagogique : Conseil d'élève → aborde la question des libertés individuelles ; la place des religions à l'école ; autour des droits et devoirs des élèves

ANNEXE 10 Grilles d'analyses Professeur d'EMC Collège

Entretien Professeur d'EMC Collège		
N° intervention	Données	
Définitions		
Public	(6) (10) (10)	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le collège depuis 2007 - Élèves en difficultés ont plus de facilité à s'affirmer ; Pour faire valoir leur situation - mais aussi sans pour autant attendre de réponse - Plus de défiance
Rapport au principe de laïcité pour le Professeur	(14) (20) (22)	<ul style="list-style-type: none"> - Sentiment de ne pas être armé(e) - Attiré(e) par la compréhension des religions - Le principe ne lui posait pas de questions en grandissant Intégrée Ne comprend pas la cristallisation autour du principe
Formation		
Besoin de formation ?	(14)	<ul style="list-style-type: none"> - «Alors la formation à la citoyenneté je me la suis faite hein, quand même essentiellement toute seule.» «J'ai eu du bolle j'ai une de mes filles qui a fait du droit. J'ai lu certains de ses bouquins, j'ai discuté avec elle.»

	<p>(16)</p> <p>(20)</p> <p>(24)</p> <p>(32)</p>	<p>«Et puis bon bah la laïcité bah je me sentais vraiment pas armée.»</p> <p>«Et j'avais vu une année qu'il y avait un diplôme universitaire à Nantes qui se faisait qui s'appelait... « religion et athéisme en contexte de laïcité ».»</p> <p>«Mais j'ai eu accès à un prof de droit du Mans, qui nous a fait quelques cours. Dans ce cours on avait aussi la présence de futurs aumôniers d'horizons musulmans. Donc ça a donné lieu à des conversations géniales.»</p> <ul style="list-style-type: none"> - «Vous savez pourquoi ça s'est arrêté ? <ul style="list-style-type: none"> (16) Non on n'est pas sûr. Alors dans les formateurs y avait une femme qui travaillait à la prison du Mans. Où il y avait beaucoup de radicalisés aussi. Alors je pense qu'elle était débordée elle.» - «Alors y a ça et puis de moi même j'ai toujours été attirée par comprendre les religions. Ça m'a toujours, donc j'ai fait des stages aussi, donc j'ai aussi un petit stage avec un imam en seine saint dénis. Qui est sur une voies soufi donc heu donc qu'est un type qui est hyper sollicité à Trappes donc bah évidemment ils veulent aussi un peu sa peau les radicaux mais ça m'a vraiment bien bien aidé parce que je me sentais vraiment limitée à» - «Et cette formation que tu as suivi avec l'imam, c'était de ton propre chef ... <ul style="list-style-type: none"> Non non c'était moi. C'était une formation que j'ai payé.» - «Je m'étais dit tiens c'est un truc qui pourrait m'intéresser mais en fait...j'ai pas cherché.»--> en parlant des formations
<p>Attente par rapport à la formation ?</p>	<p>(26)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Y a des formations proposées par l'éducation nationale que t'as suivies ? <ul style="list-style-type: none"> Non j'en ai pas...Bah là j'avais besoin de quelqu'un qui me fasse de l'apport de connaissance. C'est pour ça que j'y suis allée de moi-même.
<p>Oui Utilisation des outils/ressources ? Pourquoi ?</p>	<p>(28)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - «Oui bah, y a le vade mecum. Je l'avais lu. J'avais trouvé pendant l'année de ma formation...bon on était en distancié, j'avais trouvé c'était science po qui avait un truc sur la laïcité. Il était vraiment très très bien fait. Je m'étais amusée à l'éplucher, à faire les questions. C'est gratuit, en open...»

Non utilisation des outils ? Pourquoi ?	(28)	
Formation auprès des élèves autour du principe	(20) (38)	<ul style="list-style-type: none"> - «les questions des enfants finalement elles sont vraiment très exigeante au niveau de la réponse» - «Tu peux pas leur balancer comme ça... Je me sentais trop réciter le catéchisme républicain quoi. Et c'était pas...» - «Je sais pas. C'est quelque chose à expliquer tout le temps en fait. Ce n'est pas facile à comprendre. Pour un...Les règles sont compliquées. Hier j'en ai parlé à une classe de sixième « oui alors moi en tant qu'adulte je dois porter aucun signe religieux mais un adulte en visite ici oui il peut en porter. Alors quelle est la différence entre nous ? Bah les enfants pour eux c'est pas si simple.»
Difficultés/incidents		
Le principe de laïcité est-il fragilisé ?	(38)	<ul style="list-style-type: none"> - Ne sais pas Principe à expliquer tout le temps ; Amalgame → laïcité = loi anti-voile
Quels facteurs laissent penser ça ?	(38)	<ul style="list-style-type: none"> - Propos d'un adulte à l'égard d'élèves dans la rue dont l'une d'elle portait le voile. → agression (non respect du principe)

		<ul style="list-style-type: none"> - Élève qui a produit une affiche «le voile mon choix» → revendication (non respect du principe) <ul style="list-style-type: none"> = La cristallisation autour du voile entraîne des revendication - Évangélistes → inquiète, très doctrinaire
Conséquences des attentats (2015;2020) dans l'établissement	(51)	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience d'un besoin plus grand sur la question <ul style="list-style-type: none"> Au cour de la carrière affinement sur le principe de laïcité d'un point de vue personnel Pas d'incident Mixité sociale favorise un le climat serein = régulation des enfants par les enfants
Quelles réponses ?	(57)	<ul style="list-style-type: none"> - Travail collaboratif entre tous les profs d'histoire géo pour l'attentat contre Samuel Paty
Préconisations ministérielles suffisantes ?	(34)	<ul style="list-style-type: none"> - Non : Croyance/intime au-delà de l'académie.
Moyen/Action de faire cohabiter les individualités des élèves		
La collaboration		

collaboration entre les acteurs ?	(57)	<ul style="list-style-type: none"> - Travail collaboratif entre tous les profs d'histoire géo pour l'attentat contre Samuel Paty <li style="padding-left: 40px;">Approche enrichissante = diversité des pratiques <li style="padding-left: 40px;">Confiance en ses collaborateurs = qualité de vie au travail
Échanges avec les autres acteurs ?	(49)	<ul style="list-style-type: none"> - Problème de prof «éternels gamins toujours à avoir peur d'être mal jugés parce qu'on ne sait pas» <li style="padding-left: 40px;">Ça arrive parce qu'équipe d'histoire géo «cool»
Absence de collaboration, pourquoi ?		
La posture du Professeur d'EMC		
Conviction	(34) (36) (38) (40) (51)	<ul style="list-style-type: none"> - Croyances/athéisme : intime - Nécessité d'échanger sur le sujet <ul style="list-style-type: none"> <li style="padding-left: 40px;">Pas d'intérêt si monologue descendant <li style="padding-left: 40px;">Quand un enfant pose une question = du domaine de l'intime <li style="padding-left: 40px;">Des attentes de la part des élèves vis à vis des cours sur le chapitre qui touche à l'Islam - Dans la loi «n'interdisez aucun vêtement les gens s'empresseront d'en inventer un autre» <ul style="list-style-type: none"> <li style="padding-left: 40px;">Impossible d'interdire un vêtement - Invite à la duplicité - n'est pas une forme d'uniformisation - Peur des communautarismes - Nécessité de garder le contact = préserve le vivre ensemble = mixité

Approche	(36) (42) (49) (53)	<ul style="list-style-type: none"> - Support DVD - «juif et musulman : si proche si loin» - Honorée par les questionnement d'élèves N'affirme pas de vérité, ressent le besoin que cela sonne juste, ait du sens pour son interlocuteur. Travaille à avoir une parole juste, d'ouverture, équilibrée - Si ne connaît pas la réponse → diffère - S'appuie sur des récits, des textes de loi, des choses factuelles = étaye - s'extrait des situations pédagogiques
----------	----------------------------------	---

ANNEXE 11 Grilles d'analyses CPE Collège en Réseau d'Éducation Prioritaire

Entretien CPE Collège Réseau d'Éducation Prioritaire		
N° intervention	Données	
Définitions		
Public	8	«Une trentaine de nationalités différentes mais aucune mixité par contre. On avait 0,1% de CSP+. beaucoup de familles monoparentales. Employé ou ouvrier ou alors soit on avait pas l'information soit ils étaient sans emploi.»
Rapport au principe de laïcité pour le CPE	10	Je pense que c'est un principe qu'on porte tous. On me demande de l'appliquer. On l'applique au quotidien, on leur explique quand il y a besoin de refaire de la pédagogie autour et de l'explication tout simplement. C'est notre travail.
	24	Pour moi si je veux faire un rappel au cadre. C'est clair que je m'appuie sur les textes. Si c'est du domaine d'un incident qui peut amener une sanction je rapproche du cadre. «La charte de la laïcité dit ça»...»Le règlement intérieur dit ça». Là tout de suite c'est très simple Et je trouve que déjà ça sécurise notre discours
Formation		

Besoin de formation ?	30 32	sur la violence Laïcité: Oui oui. en fait j'en ai parlé à plusieurs moments. J'en ai parlé en début d'année. Quand on s'est vu fin août. Je fais tout le temps une réunion. Et j'aime bien préparer un livret. Dans le cadre de ce livret, ils ont des mises en situation pour un petit peu discuter et échanger sur ce qui pourrait, ce qui peut arriver. il s'est trouvé qu'on n'a pas travaillé dans le sens sur le reste de l'année. Ça a été assez compliqué.
Attente par rapport à la formation ?	30	Et les collègues, les prof je veux dire, j'ai remarqué que ce qu'ils attendaient c'était des réponses clefs en main. Et quand on leur a dit «mais non ça se construit ensemble. Comment est-ce qu'on réagit ?» bah euh ça ne plaisait pas. Eux ils avaient besoin de savoir «ok il se passe ça, j'ai besoin de ça.».
Oui Utilisation des outils/ressources ? Pourquoi ?		
Non utilisation des outils ? Pourquoi ?	20	«Je me rends compte dans ma carrière. J'ai jamais été dans une situation où ça nécessitait de faire appel à des outils.» «Est ce que malheureusement le fait qu'il n'y ait pas de mixité, fait qu'il y a un espèce d'entre soi très fort. Donc finalement la question de la différence ne s'est pas posée. Les problèmes de laïcité surgissent quand il y a de l'incompréhension. Puisque là tout le monde se comprenait, j'ai l'impression que ça n'a pas été quelque chose de problématique.» «C'est plus le fait d'être dans un groupe hétérogène qui fait qu'on se rend compte qu'on va peut être en avoir besoin»
Formation auprès des élèves autour du principe	16	«Non. Je pense que dans le cadre de l'EMC ils ont dû l'aborder. Mais ça faisait partie du programme. C'était pas quelque chose qu'on a entrepris. «

Difficultés/incidents

<p>Le principe de laïcité est-il fragilisé ?</p>	<p>10 32 36 40</p>	<p>«Ce qu'on voyait apparaître d'avantage c'était les vêtements un peu plus longs je dirais. Mais toute la difficulté c'est de réussir à définir ce qui est cultuel et ce qui culturel.» «La question du voile existe. Elle n'est pas problématique mais elle existe.» «Et cette collègue a laissé entrer l'élève dans l'établissement. Moi ça m'a tout de suite paru comme n'étant pas approprié. Mon AED pour elle c'était pas le cas. C'est ce que je te disais toute à l'heure. C'était pour elle culturel et non pas cultuel.» «J'ai dû échanger avec des élèves qui portaient des bandeaux un peu larges. Et ça je l'ai vu se développer. Et ça je sais que j'étais un peu la seule, avec mon équipe de direction et mon APS à en faire un cheval de bataille.» «Je pense qu'ils avaient peur de se faire taxer de racistes si jamais ils faisaient une remarque. Alors que ça n'a rien à voir. Faut pas mélanger, respecter la laïcité et les convictions personnelles. Pour moi ça n'a rien à voir. Mais j'avais le sentiment des fois que si on commençait à avoir ces discussions là, c'était rentrer dans une discussion lié aux questions de discrimination, de racisme. Et ça m'embête. C'est pour ça que peut être, si les questions n'ont pas été soulevées c'est parce qu'elles étaient tabous. «</p>
<p>Quels facteurs laissent penser ça ?</p>		
<p>Conséquences des attentats (2015;2020) dans l'établissement</p>	<p>42</p>	<p>«Concernant l'année dernière je ne peux pas avancer ça parce que le contexte était très compliqué. Il n'y a pas de communication entre la salle des profs et la direction. Je me suis retrouvé au milieu de tout ça. Ça a été assez désagréable. Donc j'ai plutôt le sentiment qu'ils avaient l'habitude de faire tout seul. Et qu'il n'avait pas envie que ça soit concerté. Je ne peux pas te dire si c'est lié à peut être à tous les événements qu'on a vécu. Je ne sais pas. «</p>

Quelles réponses ?	10	«J'apprécie quelque chose. C'est que la cellule que tu peux contacter quand t'as des questions comme ça, a été tout de suite très claire. Elle nous a tout de suite répondu.»
Préconisations ministérielles suffisantes ?	10	«Et on a eu des jeunes filles qui sont arrivées voilées. Elles disent qu'elles ont le droit.» Là on était dans une situation particulière, entre guillemets elles sont usagères du service public de l'éducation nationale et non pas scolarisées au sein de notre établissement.. Et donc elles avaient le droit en fait d'être voilées pendant le passage du DNB. C'était quand même un peu étrange. Moi j'étais au départ convaincue qu'elle devait retirer leur voile. Mais je me souvenais qu'il y avait une subtilité dans le cadre d'un passage d'examen.»
Moyen/Action de faire cohabiter les individualités des élèves	20 22	«Je sais que les collègues professeurs n'en ont jamais fait la demande parce qu'ils étaient là depuis...Globalement ils sont tous là depuis 10 ans là bas. Donc ils sont également habitués à travailler avec un public qui a des codes de la rue, et des fois des codes de la rue - sans vouloir faire de mauvais amalgame - codes empruntés à certaines religions...des fois.» «dans notre discours, en tout cas celui qu'on avait en vie scolaire et avec ma collègue APS, c'était que nous on les rappelait à leur identité commune «être élèves du collège ***». Et pour moi ça c'est déterminant» «L'idée c'est de montrer «on a tous quelque chose à apporter dans un tout qui forme quelque chose de chouette.»les profs sont venus aussi pour assister à tout ça. Et on en garde un truc positif. «
La collaboration		
collaboration entre les acteurs ?	10 12 32	«Heureusement j'avais des chefs d'établissement qui étaient déjà très carré sur l'importance du respect du principe de la laïcité. Mais aussi dans le dialogue. Donc à chaque fois qu'on avait peut être un doute, on pouvait communiquer avec eux.» «Très bonne.»

		«Avec «cette tenue est autorisée...cette tenue n'est pas autorisée». Du coup ça m'a quand même mis le doute. Je me suis dit plutôt que d'être ferme sur ma position je vais peut être justement en référer à mes chefs. En l'occurrence ils étaient d'accord avec moi, mon APS aussi.»
Échanges avec les autres acteurs ?	10	«à chaque fois qu'on avait peut être un doute, on pouvait communiquer avec eux. Mais au quotidien, moi je demandais à mon équipes, et moi je m'astreins aussi, à reprendre les élèves. Globalement dans les échanges avec les élèves, ils arrivaient à comprendre que le cadre scolaire était laïc»
Absence de collaboration, pourquoi ?	18	«Heure de pondération: Et une fois de plus on parle beaucoup de la place du CPE dans la pédagogie. Bah j'y ai pas trouvé ma place puisque je n'y ai pas pris part.»
La posture du CPE		
Conviction du CPE	42	A mon sens, le principe de la laïcité fait que l'école doit être un sanctuaire. Ou comme je te disais on appartient tous à la communauté ***.
Approche du CPE	26	en fait j'ai jamais de séance typique autour de la laïcité. C'est plus large. À mon sens la laïcité c'est quelque chose de transversal. Qui va être au quotidien dans notre pratique et dans notre vivre ensemble. Donc j'ai pas besoin de l'appliquer en étendard. Mais par contre si un jour elle est touchée. Là, il faut rappeler que. C'est comme ça en tout cas que pour le moment j'ai procédé.

ANNEXE 12 Grilles d'analyses CPE Lycée

Entretien CPE Lycée		
N° intervention	Données	
Définitions		
Public	(4) (6) (12) (14)	<ul style="list-style-type: none"> - Public a évolué - N'a pas conscience des enjeux autour des outils technologiques, élèves plus éveillés, difficultés à faire la part des choses entre l'espace privé et public - Plus conscient du monde, éveillé sur les questions écologiques, quête identitaire sur le genre importante - Plus de facilité à s'affirmer
Rapport au principe de laïcité pour le CPE	(31) (37) (136)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensible à la question : membre de la famille prosélyte - très sensible à tous les abus - laïcité = protection du jeune - On n'impose pas sa religion aux autres
Formation		
Besoin de formation ?	(33) (37)	<ul style="list-style-type: none"> - «Bah j'ai bien vu hein. Quand il y a eu Samuel Paty et que chacun devait prendre sa classe...etc. Certains profs étaient complètement désemparés pour aborder ces sujets-là avec les élèves.»

	(45)	- «Y deux ans y a eu quelque chose avec les profs de prépa sur la laïcité justement. C'était intéressant. Ouvert à tous les profs et puis à nous.»
	(64)	- Est-ce que toi t'as déjà suivi une formation au principe de laïcité via le Plan Académique de Formation? Non à part cette formation qu'on avait reçue au lycée.»
	(122)	- «Ça pose aussi la question de la formation. Moi je suis AED au collège, toi tu as été AED et contractuel. Ce que je veux dire c'est qu'il y a aussi le facteur temps qui rentre en compte. On n'a pas le temps. J'imagine que comme dans de nombreux établissements, alors qu'on pourrait imaginer qu'il y ait un moment dédié à ces questions là, vous n'avez pas le temps...» Ah oui on n'a pas le temps.» - «Toutes ces questions-là, ça nécessite de se former constamment, comme le principe de laïcité. Oui. Oui j'aimerais bien être un peu plus formé(e) sur ces questions là.» → en parlant des identités de genre
Attente par rapport à la formation ?		
Oui Utilisation des outils/ressources ? Pourquoi ?	(89)	- «Ça doit être travaillé en EMC. Déjà que rien que rappeler le règlement intérieure et les petits paragraphe qui s'y rapportent notamment quand il y a une sortie extérieure» → en parlant de la charte de la laïcité
Non utilisation des outils ? Pourquoi ?	(48)	- Est ce que tout le monde pense qu'il y a un vade mecum de la laïcité et que... Je pense. Je ne sais pas. Je ne sais pas si tout le monde le sait. Moi je le sais. C'est vrai, est-ce que tous les profs le savent ? Je ne sais pas. C'est vrai que sur ces questions là ils en réfèrent à nous quoi.

	(126)	- «Bah je regarde...j'écoute...Je fais comme tout le monde en fait. Je m'adapte. en fait la première fois que cette jeune est venue me voir en fait. Ça n'allait pas, elle voulait discuter. Bon. Je suis allé discuter avec elle sur la cour. Pour moi c'était un garçon à ce moment-là. (Rire)»
Formation auprès des élèves autour du principe	(39)	- «Alors c'était pas que la laïcité hein, alors là on avait fait une pièce de théâtre forum en fait. Autour de...La pièce de théâtre c'était Lettre à Nour. Et euh après y avait un débat.»
Difficultés/incidents		
Le principe de laïcité est-il fragilisé ?	(52)	- Oui : Lutte permanente ;
Quels facteurs laissent penser ça ?	(29) (52)	- Au niveau des entrées, du portail + appels à la prière qui sonnent en classe - Règle sur les signes religieux appliquée par les élèves quand il y a cours ; Au moment de rendre les manuels moins
Conséquences des attentats (2015;2020) dans l'établissement	(39)&(41) (81) (113)	- Théâtre forum : thème de la radicalisation abordée - Laïcité abordée Bien perçu par les élèves ; organisé par la ville - Pas d'incident - Les élèves reçus après les attentats du Bataclan → sidérés parce que la jeunesse était visée
Quelles réponses ?	(33)	- Professeurs désemparés par l'idée d'aborder le principe de laïcité avec leurs élèves.

	(41) (43) (48) (52) (60) (62) (66) (111)&(115)	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention en classe auprès des élèves qui n'avaient pas cours après l'attentat contre Samuel Paty - Pas d'incident - habitude de se référer au CPE en cas d'incident - Si l'élève refuse de retirer son voile dans l'établissement quand il n'y a pas cours, la vie scolaire n'accède pas à leur demande, refuse de s'occuper d'eux - AED pas aussi ferme que CPE sur la question du voile - AED ont le sentiment d'être les seuls à agir sur la question du voile Choix du/de la CPE d'aborder le sujet en entretien pour ne plus avoir à être confronté(e) à des AED qui ne veulent pas appliquer le règlement - Cas d'AED qui tourne le dos à une élève voilée, malaise - Accueil des élèves lors des attentats du Bataclan ; rapprochement avec les familles
Préconisations ministérielles suffisantes ?	(48) (83)	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de communication de la part du ministère - Cadre insuffisant
Moyen/Action de faire cohabiter les individualités des élèves	(69) (70) (72) (74) (79) (122)	<ul style="list-style-type: none"> - Individualisation en vie scolaire - Pas de tension à ce niveau là au sein de l'établissement - opération «tire ta langue» les élèves deviennent professeurs de leur langue maternelle ce jour là (existe depuis 10 ans) - Prise en compte de la culture des élèves Certains élèves se révèlent ; valorisation de la culture de l'élève Sensible à cela dans l'établissement - Individualisation lors d'incident lié au voile - Mobilisation d'une association LGBTQR+ pour les questions d'identité de genre

La collaboration

collaboration entre les acteurs ?	(33) (62) (76) (99) (101)	<ul style="list-style-type: none"> - Quand injonction ministérielle : conseils de la part des professeurs d'histoire aux autres professeurs - Enseignant interviennent peu sur la question - Organisation par les professeur de la journée «tire ta langue» Intervention du/de la CPE pour identifier les élèves susceptible de participer - Au niveau du suivi des élèves - Pratique en accord avec Chef d'établissement lors d'incident
Échanges avec les autres acteurs ?	(118)&(132)	<ul style="list-style-type: none"> - Echange avec l'infirmière sur les questions d'identité de genre
Absence de collaboration, pourquoi ?	(27) (29) (33) (48) (62) (66) (85) (91)	<ul style="list-style-type: none"> - Manifestation religieuse gérée par le CPE - Lors d'incident, signalement au CPE - Professeurs ont peur ; les professeurs d'EMC mieux formés ; Certains professeurs désemparés ; manque de formation - Réflexe dans l'établissement de se référer au CPE en cas d'incident - Décalage entre pratiques des AED et celles du CPE - Malaise chez les AED - Changement de chef d'établissement tous les 2 ans ; difficulté à construire quelque chose de pérenne - Pas de culture de collaboration de la part du chef d'établissement

La posture du CPE

Conviction du CPE	<p>(12)</p> <p>(14)</p> <p>(16)</p> <p>(31)</p> <p>(37)</p> <p>(60)</p> <p>(105)</p> <p>(123)</p> <p>(132)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Se sent largué sur les question identitaire sur le genre - Quête identitaire : porosité avec besoin de se distinguer = flou pour les élèves - Plus il y a eu de cristallisation autour du voile au sein de la société, plus ça a été problématique dans l'établissement - Pas un problème musulmans → évangélistes virulents - Laïcité = protection du jeune avant tout - Ferme par rapport à la question du voile <li style="padding-left: 20px;">Regrette que la question de la neutralité ne se pose que du côté du corps de la femme ; Convaincu(e) qu'il faudrait être beaucoup plus rigoureux du côté du discours que tiennent les jeunes hommes - Ne se positionne que sur les incidents adressé par le règlement intérieur <li style="padding-left: 20px;">Pas de positionnement sur les robes longues - Dépassé(e) par la vitesse avec laquelle les questions de société s'infilte dans l'établissement - Recadre l'interview sur la question de la laïcité
Approche du CPE	<p>(31)</p> <p>(56)</p> <p>(101)</p> <p>(107)</p> <p>(126)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Question abordée entretien avec élève et famille - Juridique ; pas d'autre approche possible - Rappel à la règle, jamais de sanction sur la question des signes religieux - La loi protège les acteurs ; - Par rapport aux questions d'identité de genre : malaise, rires, s'adapte, écoute mais pas de mobilisation de ressources

ANNEXE 13 Grilles d'analyses CPE Lycée Professionnel

Entretien CPE Collège Réseau d'Éducation Prioritaire		
	N° intervention	Données
Définitions		
Public	(2) (6) (8) (12)	<ul style="list-style-type: none"> - 450 élèves Mixité au niveau des genres Filles/Garçons - Détérioration des conditions de travail des professeurs Pression des supérieurs, plus de moyens mais aussi plus de difficultés - Question autour du genre très présentes plus grande ouverture dans ce que les jeunes s'autorisent à exprimer - Élèves qui n'ont aucune difficulté à venir à l'école en affirmant leurs individualités sans que cela crée de tensions - Sur la question du genre de grande facilité à s'affirmer
Rapport au principe de laïcité pour le CPE	(46)	<ul style="list-style-type: none"> - respect de l'autre - Notion de liberté
Formation		

<p>Besoin de formation ?</p>	<p>(12)</p> <p>(14)</p> <p>(26)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - «Il y a pas de non non il y a pas de formation. Il y a une attention justement sur ce qui porte au respect et notamment à tout ce qui va être par rapport au genre. et à l'orientation sexuelle. C'est une sorte de culture d'établissement qui est aussi très reconnue par les élèves.» - «Et à destination des personnels?» Il n'y en a pas eu non plus depuis que j'y suis. C'est vrai que c'est un sujet qui reste sensible». - «Beaucoup se sentent illégitimes pour être dans le dialogue et redoute la difficulté de se retrouver mis en défaut à cause de lacune de culture nécessaire. Ce ne sont peut-être pas quelques heures de formations qui vont arranger les situations. Pris dans des injonctions contradictoires...et tout ce qu'il y a à faire, et bien ça va passer à côté...» → formation des personnels
<p>Attente par rapport à la formation ?</p>		
<p>Oui Utilisation des outils/ressources ? Pourquoi ?</p>		
<p>Non utilisation des outils ? Pourquoi ?</p>		

Formation auprès des élèves autour du principe	(18) (44)	<ul style="list-style-type: none"> - «Il y a des actions qui sont menées dans chaque classe soit sur des choses plus transversales. La collègue documentaliste travaille dans ce sens pour créer des échanges et mettre en place des expositions pour questionner. On travaille avec une association qui s'appelle ARESONANTES pour travailler dans les classes de seconde par le biais de l'égalité fille-garçon ces questions relatives à la place de la et leurs représentations» - «Et c'est vrai que là pour le coup il reste des choses à faire avec les collègues qui parfois ne s'en saisissent pas obligatoirement et voient le délégué comme l'accompagnateur de l'élève viré... donc c'est pas que ça m'enfin bon...Au niveau du CVL je travaille beaucoup avec les élèves, de les sensibiliser. (...) Chez nous les élèves partent en entreprise très tôt, c'est difficile de mobiliser leur attention sur le long terme, parfois on ne les voit plus pendant 6 semaines!»
Difficultés/incidents		
Le principe de laïcité est-il fragilisé ?	(10) (34)	<ul style="list-style-type: none"> - velléité à rentrer dans l'établissement avec le voile - Chez les élèves évangéliste, très ostentatoire
Quels facteurs laissent penser ça ?	(12) (28) (34) (36)	<ul style="list-style-type: none"> - Jeune fille qui «font mine» d'oublier d'enlever le voile à l'entrée de l'établissement - Élève qui refuse d'enlever son voile en sport - Pull de rock chrétien sur certains élèves - Prière pour bénir un repas au self

<p>Conséquences des attentats (2015;2020) dans l'établissement</p>	<p>(28)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'incident A pu laisser apparaître que certains élèves n'étaient pas convaincu Quand échange houleux en classe entière → discussion par la suite en petit groupe = explication, étayage Pas de prise en charge par PP, mais prof de la première heure Proposition de co-animation aux professeurs qui ne se sentaient pas à l'aise Minute de silence en classe
<p>Quelles réponses ?</p>	<p>(16) (18) (28)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Véhémence face à des élèves voilées Aucun couvre chef accepté → forme d'égalité - Documentaliste → questionne sur l'égalité homme/femme grâce à des expos Association ARESONANTES - Intervention en classe et en plénière
<p>Préconisations ministérielles suffisantes ?</p>		
<p>Moyen/Action de faire cohabiter les individualités des élèves</p>	<p>(36) (38)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pas simple ; certains groupes par origine géographique ; la mixité ne va pas de soi. Usage de langue maternelle - Chorale, percussions - échange
<p>La collaboration</p>		

collaboration entre les acteurs ?	(15) (22) (29) (42) (44)	<ul style="list-style-type: none"> - Tout le monde est d'accord pour faire appliquer la règle → Tout le monde ne s'en sent pas capable - pas assez de travail avec les professeurs Tentative de faire travailler documentaliste avec CVL - Demande aux AED d'être vigilants, insistent sur la règle pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté - Travail autour du renforcement des CPS - Les profs ne se saisissent pas de la thématique citoyenneté Idée reçue → le délégué est celui qui accompagne l'élève viré
Échanges avec les autres acteurs ?	(22)	<ul style="list-style-type: none"> - Professeurs de lettres et d'histoire - géo beaucoup moins neutre que les autres professeurs sur les questions sociétales - Soutenu et accompagné par la direction
Absence de collaboration, pourquoi ?	(22) (40) (42)	<ul style="list-style-type: none"> - Tout le monde ne se positionne pas de la même manière par rapport au principe de laïcité - Difficile d'être dans la transversalité Tributaire de l'osmose entre les groupes d'élèves/professeurs - Pris dans les urgences et les régulations du quotidien
La posture du CPE		
Conviction du CPE	(22)	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de fille voilée dans la rue, ça interroge Est ce que l'école a raté quelque chose ou la société a évolué ? Retour au fondamentalisme religieux, pas qu'en France, pas que chez les musulmans Adolescent ressentait une désespérance pour les enfants d'immigrés à qui l'on ne proposait pas grand chose

	(24)	- Désenchantement de l'idéal républicain ; Question complexe Ascenseur républicain en panne ; manque d'intégration Religieux arrive et se saisit de la place vacante pour répondre à la demande d'absolu Évangélistes prosélytes
	(26)	- Sentiment de se transformer en police des moeurs pendant les sorties scolaires
Approche du CPE	(20)	- Pas de règle générale - s'adapter pour se faire comprendre
	(22)	- Rappel à la règle et pédagogie ; droit de chacun Atelier philosophie pour prendre du recul
	(42)	- La loi permet d'être assez claire - Favorise les temps informels avec les élèves «moments forts»

ANNEXE 14 Grilles d'analyses Professeur d'EMC Lycée GT

Entretien Professeur d'EMC Lycée GT		
N° intervention	Données	
Définitions		
Public	(6)	<ul style="list-style-type: none"> - Non ça dépend des établissements j'ai été dans deux collèges différents mais j'ai été très tôt au lycée et j'ai toujours ensuite été au lycée. Je trouve que ça change plus tôt selon les lieux. mais il y a des choses qui selon les lieux où l'on enseigne peuvent être assez différentes... -
Rapport au principe de laïcité pour le Professeur	(2) (8) (10)	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettre pour que c'est quelque chose de formidable - Des formes assez multiples, ça peut être déjà un point de départ sur des textes de loi. En général c'est l'intégrer dans un contexte précis et le relier à l'histoire pour que ce soit pas hors sol, enfin hors contexte. Et après partir de là pour justement poser des questions sur les choses qu'on peut voir aujourd'hui - toujours en partant du cadre quand même juridique et historique - En premier on travaille sur les lois Ferry, sur l'école républicaine et ensuite on travaille sur la séparation de l'église et de l'État et les élèves voient le processus, donc c'est ça qui est intéressant.
Formation		

Besoin de formation ?	(14)	- Ah non ça c'est sûr. je me rappelle pas avoir eu une formation spécifique là dessus non.
Attente par rapport à la formation ?	(16)	- dans le plan académique de formation je me suis pas inscrite aux formations qui sont proposées, J'ai l'impression de faire par mes lectures et par ce que je fais à côté. C'est pas un sujet que j'ignore c'est un sujet au contraire sur lequel je lis et réfléchis mais pas en participant à des formations spécifiques.
Oui Utilisation des outils/ressources ? Pourquoi ?	(18) (20)	- Oui ça m'arrive assez fréquemment - C'est une bonne base, après complète ? je ne sais pas.
Non utilisation des outils ? Pourquoi ?		-
Formation auprès des élèves autour du principe	(22)	- on travaille sur le fait de défendre les causes, donc déjà l'engagement car je pense que c'est assez porteur et qu'il peuvent y trouver des choses qui les animent avec leur camarades.
Difficultés/incidents		
Le principe de laïcité est-il fragilisé ?	(24) (26)	- Fragilisé à l'école... - Le lycée où j'enseignais avant il n'y avait absolument pas de cas donc en fait c'était absolument pas un sujet. ici c'en est un.

		<ul style="list-style-type: none"> - Après j'ai eu une classe où je sentais ce rapport aux voiles et aux abaya qui était un vrai sujet et qui a interrogé beaucoup les collègues de toute l'équipe. Et typiquement quand j'en suis arrivé à parler de comment la laïcité est arrivé dans notre pays je me suis fait un devoir de l'enseigner peut-être encore plus que ce que je fais d'habitude. et ça s'est très bien passé. -
Quels facteurs laissent penser ça ?	(24) (44) (32)	<ul style="list-style-type: none"> - Quand on a des élèves qui essayent de porter le voile à l'intérieur du lycée alors qu'elles savent qu'elles n'ont pas le droit. donc c'est qu'elles tentent d'enfreindre un règlement dont elles ont bien connaissance. si elle essaye ce qu'elle cherche des failles. donc là il y a une fragilité. - J'ai été choqué ici en arrivant d'être face à des élèves qui refusent des sorties scolaires à cause du voile. - On privilégie le dialogue et la communication, si ça ne suffit pas on rappelle la loi. C'est pas évident car on ne connaît pas tous les élèves, mais quand on est polis ça passe bien, je leur parle comme j'aimerais qu'ils me parlent à moi que ce soit pour le voile ou les casquettes. Le collectif reste la force première dans ces situations.
Conséquences des attentats (2015;2020) dans l'établissement	(28)	<ul style="list-style-type: none"> - Après elle est forcément poreuse car nous sommes face à des enfants et nous sommes une communauté éducative donc on se pose toujours des questions de société oui.
Quelles réponses ?	(30)	<ul style="list-style-type: none"> - On a demandé au prof DEMC d'expliquer les attentats en classe et de répondre éventuellement à leurs questions.

Préconisations ministérielles suffisantes ?	(34) (38)	<ul style="list-style-type: none"> - pour samuel paty ca a été assez difficile car c’était pendant les vacances et on a pas accueillis la parole et la souffrance des enseignants sur ce sujet. J’ai eu un sentiment d’abandon total. Avant de mettre des personnels devant des enfants il faudrait s’assurer que la parole des personnels puisse être entendue. - Moi oui ca me suffit, je ne sais pas pour les autres. Pour l’hommage à Samuel Paty il y a beaucoup de ressources qui ont été proposé clefs en main pour aider les prof qui souhaitait faire quelque chose et j’ai trouvé cela très bien.
Moyen/Action de faire cohabiter les individualités des élèves	(36)	<ul style="list-style-type: none"> - il faut les expliquer, comme la colonisation et la décolonisation. Les mettre devant des éléments. Certains élèves utilisent cela pour revendiquer des choses contre la France, ça permet de les renvoyer face à leur contradiction.
La collaboration		
collaboration entre les acteurs ?	(30) (42)	<ul style="list-style-type: none"> - Bien souvent les collègues des autres disciplines se dédouane alors qu’il sont citoyens comme nous. On pourrait le faire en collectif mais il font reposer les choses sur nous comme si nous avons une réponse spécifique et historique à apporter. - Non jamais, mais nous allons peut-être y arriver ici à un moment certainement au vu des soucis de voile et d’abaya.
Échanges avec les autres acteurs ?	(40)	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a une bonne communication ici qui semble facile avec les CPE et les AED. Les collègues qui auraient pu être en difficulté l’ont tout de suite signalé, le problème est vraiment plutôt la communication vers les élèves.

Absence de collaboration, pourquoi ?	(30)	Il n'y a pas eu de temps de concertation entre prof doc et cpe pour ces questions, comme pour Samuel Paty...
La posture du Professeur d'EMC		
Conviction	(46)	<ul style="list-style-type: none"> - Au lycée on est encore avec des enfants et jeunes adultes en construction, selon la loi ils ne sont pas encore adultes. A l'école publique on insiste qu'il ne doivent pas être influencés et l'école doit les protéger pour qu'ils puissent ensuite s'épanouir vers ce qu'ils souhaitent ensuite.
Approche	(32) (34)	<ul style="list-style-type: none"> - Le collectif reste la force première dans ces situations. - je travaille assez en amont avec les élèves

ANNEXE 15 Grilles d'analyses Professeur d'EMC Collège 2

Entretien Professeur d'EMC Lycée GT		
N° intervention	Données	
Définitions		
Public	(4) (14)	<ul style="list-style-type: none"> - plus de demande, pression sociale - Sans doute dans certains établissements, dans des quartiers difficiles j'imagine, mais je ne le ressens pas dans notre collège.
Rapport au principe de laïcité pour le Professeur		
Formation		
Besoin de formation ?	(8)	<ul style="list-style-type: none"> - Sur l'EMC en général, pas spécifiquement sur la laïcité
Attente par rapport à la formation ?		

Oui Utilisation des outils/ressources ? Pourquoi ?	(10)	- Oui, fiches EDUSCOL pour mise à niveau du vocabulaire, des connaissances
Non utilisation des outils ? Pourquoi ?		-
Formation auprès des élèves autour du principe		-
Difficultés/incidents		
Le principe de laïcité est-il fragilisé ?	(14)	- Sans doute dans certains établissements, dans des quartiers difficiles j'imagine, mais je ne le ressens pas dans notre collège.
Quels facteurs laissent penser ça ?	(16)	Des élèves peuvent répéter des mots, des gestes qu'ils entendent ou voient sur les réseaux ou à la télé comme « Allah Aqbar » mais en comprennent-ils vraiment le sens ? / provocation (comme lorsque cette année, un élève de 6ème fait le signe de croix à la fin de la minute de silence pour Samuel Paty)

Conséquences des attentats (2015;2020) dans l'établissement	(20)	- Oui, je rappelle la Loi, les droits.
Quelles réponses ?	(6) (18)	- Quiz, débat, arbre de la laïcité en 6ème, travail de réécriture de la charte - Sensibilisation à la liberté d'expression de la presse, la laïcité... ; hommages, minutes de silence ; J'en reparle très régulièrement, surtout en 3ème
Préconisations ministérielles suffisantes ?	(26)	- Non, dans le sens où nos programmes d'EMC ne sont pas clairs... Les stages que j'ai pu faire ne m'ont guère éclairée.
Moyen/Action de faire cohabiter les individualités des élèves	(24)	- Discussion autour du droit de chacun à la différence, au respect... Tous les ans, je travaille sur les discriminations, la prévention contre le harcèlement. J'essaie de prendre de nombreux exemples pour montrer qu'on est chacun « le différent » de quelqu'un.
La collaboration		
collaboration entre les acteurs ?	(28)	- Oui fiche d'incident, en lien avec CPE et CARI dans notre collège
Échanges avec les autres acteurs ?	(30)	- Des travaux ponctuels, plus ou moins lancés par la Direction, mais pas vraiment des habitudes de travail régulier. Aucune avec mes collègues actuels d'HG.

Absence de collaboration, pourquoi ?		
La posture du Professeur d'EMC		
Conviction		
Approche	(12)	Mise en situation afin de réaliser des expositions pour sensibiliser à la citoyenneté Recours au Conseil coopératif pour faire vivre la citoyenneté en tant que PP 6ème

Bibliographie

Ouvrages de référence :

Baubérot, J. (1990). *Vers un nouveau pacte laïque*. Seuil.

Baubérot, J. (2010). *Histoire de la laïcité en France*. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France. Je l'ai rajouté dans la biblio, c'est ce texte que tu mobilise en 1.1.1 et 1.2 ? <3

Canto-Sperber, M. (2021). *Sauver la liberté d'expression*. Albin Michel

Cardon, D. (2019). *Culture numérique*. Paris: Presses de Sciences Po.

Cagé, J., Hervé, N., Viaud, M.L. (2017) *L'Information à tout prix*, Bry-sur-Marne, Ina, coll. Médias et humanités, 2017

Combessie, J. (2007). *La méthode en sociologie*. Paris: La Découverte.

Devin, P. (2021). *La Laïcité à l'école, pour un apaisement nécessaire*. Les éditions de l'atelier.

Fabre, M., Weil Barais, A., Xypas, C. (2014) *Les problèmes complexes flous en éducation. : enjeux et limites pour l'enseignement artistique et scientifique*. De Boeck. 2014

Hermont-Belot, R. (2015). *Aux sources de l'idée laïque, Révolution et pluralité religieuse*. Odile Jacob. p222

Maury, L. (1997) *Les origines de l'école laïque en France*. Puf

Minnerath, R. (2015). *Le concordat de Bonaparte et son actualité*. *Napoleonica. La Revue*, 23, 4-20.

Ouvrages et articles complémentaires :

Balibar, E. (2004) « Dissonances within *laïcité* ». *Constellations, an international journal of critical and democratic theory*.

Baubérot, J. (2011, 13 mai). *En finir avec la « laïcité ouverte »* *Libération*. https://www.liberation.fr/france/2011/05/13/en-finir-avec-la-laicite-ouverte_735344/

Baudrit, A. (2007). *L'apprentissage collaboratif : Plus qu'une méthode collective ?*. De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.baudr.2007.01>

Basdevant-Gaudemet, B. (2014). Réflexions sur les antécédents de la laïcité française. *L'Année canonique*, LVI, 63-82. <https://doi.org/10.3917/cano.056.0063>

Beck U. (2001). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Paris : Aubier.

Benzine, R., Saïdi, I. (2017) *Finally, il y a quoi dans le Coran ?*. La boîte à Pandore

Beitone, A & Hemdane, E. (2018). École, savoirs et valeurs : une tentative d'éclaircissement. *Éducation et socialisation*, 48, en ligne : <http://journals.openedition.org/edso/3015>

Bianco, J.L., Bouzar, L., Grzybowski (2015) *L'Après Charlie, 20 questions pour en débattre, sans tabou*. Canopé

Bidar, A., & Peillon, V. (2012). *Pédagogie de la laïcité*. Paris : La Documentation Française

Cassely, J-L., Fourquet, J. (2021). *La France sous nos yeux*. Seuil

Chauvigné, C. & Fabre, M. (2021). Questions socialement vives : quelles approches possibles en milieu scolaire ? *Carrefours de l'éducation*, 52, 15-31. <https://doi.org/10.3917/cdle.052.0011>

Céline Chauvigné, « Laïcité à l'école : évolution du concept dans une approche historique et juridique », *Éducation et socialisation* [En ligne], 46 | 2017

Damblant, J et Ferhat, I (2021). Former à la laïcité, du national au local. *Revue Ressource: postures enseignantes et laïcité scolaire*. Université de Nantes, INSPE.

Delahaye, J. (2015). La Charte de la laïcité à l'école, un outil pédagogique pour faire partager les valeurs de la République. *Administration & Éducation*, 148, 33-41. <https://doi.org/10.3917/admed.148.0033>

Duru-Bellat, M., Dubet, F. (2020). *L'Ecole peut-elle sauver la démocratie ?*. Seuil

Duvillard, J. (2020). Quelles postures enseignantes pour une relation éducative apaisée? *Faire face aux situations difficiles*. ESF sciences humaines. 189-199

Fabre, M. (2005). Deux sources de l'épistémologie des problèmes : Dewey et Bachelard. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 38, 53-67. <https://doi.org/10.3917/lstdle.383.0053>

Fabre, M. (2012). Arendt et Dewey : une controverse fictive aux enjeux bien réels. Dans : A. Vergnioux (dir.), *Grandes controverses en éducation* (pp. 75-97). Bruxelles : Peter Lang.

Fabre, M. (2021). WALLENHORST Nathanaël & MUTABAZI Éric (dir). *D'une citoyenneté empêchée à une éducation citoyenne*: Lormont : Le Bord de l'eau, 2021, 230 p.. *Revue française de pédagogie*, 211, 152-154. <https://doi.org/10.4000/rfp.10623>

Fabre, M (2021), Problématisation des problèmes laïques, *Revue Ressource: postures enseignantes et laïcité scolaire*. Université de Nantes, INSPE.

Ferhat, I. (2020). Éduquer à la laïcité ?. *Esprit*, , 9-12. <https://doi.org/10.3917/espri.2006.0009>

Fourquet, J. (2019). *L'archipel Français*, Seuil

Forquin, J-C. (2008). Organisation des savoirs. Dans : A. van Zanten (dir.). *Dictionnaire de l'éducation* (pp. 599-603). Paris : PUF.

Galland, O. & Muxel, A. (2018). *La tentation radicale: Enquête auprès des lycéens*. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.

Guélamine, F., Verba, D. (2018) *Faits religieux et laïcité dans le secteur socio-éducatif* (pp. 133-163). Paris: Dunod.

Hondeghem, A. & Vandenabeele, W. (2005). Valeurs et motivations dans le service public: Perspective comparative. *Revue française d'administration publique*, no<(sup>115), 463-479. <https://doi.org/10.3917/rfap.115.0463>

Imbert, G. (2010). L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie. *Recherche en soins infirmiers*, 102, 23-34. <https://doi.org/10.3917/rsi.102.0023>

Kelly, T.E. (1986). Discussing controversial issues : four perspectives on the teacher's role. *Theory & research in social education*, 14(2), 113-138

Lanfrey.A (2003) *Sécularisation, séparation et guerre scolaire*. Cerf

Langar, S. (2021). *Islam et école en France. Une enquête de terrain*. Presses universitaires de Lyon

Maillot, C. & Merini, C. (2021). La collaboration, une activité empêchée ?. *La nouvelle revue - Éducation et société inclusives*, 89-90,2, 129-144. <https://doi.org/10.3917/nresi.090.0129>

Maurin, E. (2021). *Trois leçons sur l'école républicaine*. Seuil

Mecquenem. I (2018). *Laïcité et valeurs de la République*. Studyrama. p 94-106

Meirieu, P dans Zakhartchouk, J.M (2016) Quelle pédagogie pour transmettre les valeurs de la république. ESF éditeur.

Mestre, C., Minassian, S. & Moro, M. (2021). Ondes de choc après l'assassinat de Samuel Paty. *L'Autre*, 22, 4-6.

Obin, J.P. (2020). *Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école*. Hermann

Obin, J. (2019). L'islamisme à l'école. *Le Débat*.

Orange, V. (2016). Les risques discriminatoires d'un usage strict de la laïcité dans le cadre scolaire. *Les cahiers de la LCD*, 2, 99-118. <https://doi.org/10.3917/clcd.002.0099>

Orange, V. (2021). Former à la laïcité. *Revue Ressource: postures enseignantes et laïcité scolaire*. Université de Nantes, INSPE.

Payet, J-P. (1997). Le «sale boulot» : Division morale du travail dans un collège en banlieue. In: *Les Annales de la recherche urbaine*, N°75, 1997. L'école dans la ville. pp. 19-31.

Prairat, E. (2020). *Enseigner à l'heure de la post-vérité*. Administration & Éducation, 168, 73-78.

Rapport de R. Debray de Février 2002 : «L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque»

Rapport de la commission présidée par B. Stasi du 11 décembre 2003 : sur «l'application du principe de la laïcité dans la République».

Rapport de F. Baroin de mai 2003 : «Pour une nouvelle laïcité», site du club Dialogue et Initiatives.

Rapport au ministre de l'Éducation nationale, JP Obin, 2004. Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires.

Raynaud, P. (2019). *La laïcité: Histoire d'une singularité française*. Paris: Gallimard.

Rémy, R., Sérazin, P. & Vitali, C. (2010). Introduction: Du surveillant général au conseiller principal d'éducation. Dans : , R. Rémy, P. Sérazin & C. Vitali (Dir), *Les conseillers principaux d'éducation*

Rouyer, V., Beaumatin, A. & Fondeville, B. (2020). *Éducation et citoyenneté: Regards croisés entre chercheurs et praticiens*. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.

Schön D (1993). *Le praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. Montréal : Éditions Logique.

Schmitt, C. (2011). *Guerre discriminatoire et logique des grands espaces*. Paris : Krisis, éds françaises.

Simmoneaux, L & Simmoneaux, J. (2014). Panorama de recherches autour de l'enseignement- apprentissage des Questions socialement vives, liées à l'environnement et l'agro- nomie. *Revue Francophone de développement durable*, 4, 109-126.

Simmoneaux, J & Simmoneaux, L. (2017). Engagement. Dans : A. Barthes, J.-M. Lange & N. Tutiaux-Guillon (dir.), *Dictionnaire critique des enjeux et concepts des « éducations à »* (pp. 420-425). Paris : L'Harmattan.

Tayllerand, CM (1791). Rapport sur l'instruction publique dans Archives parlementaires de la révolution française. p 588-589

Tournay, V. (2020). Combattre avec des caricatures. *Pour la Science*, 518-, 22-22. <https://doi.org/10.3917/pls.518.0022>

Tutiaux-Guillon,N.(2017).Discipline scolaire.Dans: A.Barthes,J.-M.Lange & N.Tutiaux-Guillon (dir.), *Dictionnaire critique des enjeux et concepts des « éducations à »* (pp. 364-379). Paris : L'Harmattan.

Vezier, A et Buttier, JC (2021) Laïcité et postures professionnelles: une introduction. *Revue Ressource: postures enseignantes et laïcité scolaire. Université de Nantes, INSPE*.

Voltaire (1763). *Traité sur la tolérance. Chapitre 6*.

Yavari-D'Hellencourt, N. (2000). « Diabolisation » et « normalisation » de l'islam. Une analyse du discours télévisuel en France. Dans : Pierre Bréchon éd., *Médias et religions en miroir* (pp. 63-91). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.willa.2000.01.0063>

Hervieu-Léger, D. dans Zwilling, A.L., Allouche-Benayoun, J., Hermon-Belot, R., Obadia, L. (dir.) (2019) *Les minorités religieuses en France. Panorama de la diversité contemporaine*, Paris, Bayard

Zaffran, J. (2020). Chapitre 2. La citoyenneté à l'école : évolutions et enjeux. Dans : Véronique Rouyer éd., *Éducation et citoyenneté: Regards croisés entre chercheurs et praticiens* (pp. 43-51). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.rouye.2020.01.0043>

Textes institutionnels:

- Bulletin officiel n°33 du 12 septembre 2013 Enseignements primaire et secondaire Charte de la laïcité à l'École Valeurs et symboles de la République NOR : MENE1 322761 C circulaire n° 201 3-1 44 du 6-9-201 3

- Charte de la laïcité à l'école. 2013

- Circulaire du 18 mai 2004 relative à la mise en œuvre de la loi n° 2004-228 du 15 mars 2004, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics

- Code de l'éducation :

Article L. 111-1-1 (affichage devise, drapeau, DDHC)

Article 141-1- à 141-6 (la laïcité de l'enseignement public)

Articles L. 311-4 et L. 312-15 (enseignement moral et civique)

- Constitution de la Vème République, 4 octobre 1958

- Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, 26 août 1789

- La lettre de mission du 10/08/2015

- Le référentiel de compétences du CPE

- Loi du 19 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat

- Loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes et tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics

VADEMECUM de la laïcité. EDUSCOL p59

Rapport du Haut Conseil de l'Intégration (2011).

Émissions de radio

Tourret, L. (2020, 2 novembre) *Comment parler de l'actualité en classe?* [Émission de radio]. France Culture

Tourret, L. (2021, 21 Septembre). *Comment former les enseignants à la laïcité ?* [Émission de radio]. France Culture

Sitographie

Obin, J. P. (2021) La formation des personnes de l'Education nationale à la laïcité et aux valeurs de la République. <https://www.education.gouv.fr/laicite-et-valeurs-de-la-republique-le-ministre-retient-les-preconisations-de-jean-pierre-obin-pour-323594>